



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2020



Que cette année 2020 fut particulière ! Nous avons vécu l'inédit avec les confinements, et une continuité du service public à assurer à distance.

Tout au long de 2020, notre collectivité s'est tenue aux côtés des habitants de la Haute-Loire. Nous avons démontré que le Département sait réagir, se mobiliser, adapter son fonctionnement, apporter son soutien matériel, financier et humain à ses partenaires ; les communes et intercommunalités, les services à domicile, les associations, les établissements médico-sociaux, les EHPAD, les collèges, les acteurs culturels, les acteurs économiques, et tant d'autres.

Dans le même temps, malgré les confinements, malgré les entraves sanitaires, réglementaires et autres, **le Département n'a jamais autant investi !** Pour 2020, nous avons inscrit 61,5 M€ en investissement. Ces dépenses qui, en 2015, ne représentaient que 20 % de notre budget, ont atteint en 2020 la barre symbolique des 25 %. **Nous avons poursuivi et accompli bon nombre de projets.**

Pour la **voirie départementale**, avec 23,5 M€ inscrits au BP 2020 et la finalisation de notre Plan Pluriannuel d'Investissements, nous gardons la cadence sur nos programmes routiers, notamment les traversées d'agglomération et la sécurisation de carrefours. Nos chantiers avancent, comme la définition de nos prochains grands projets routiers, dont les ponts de Langeac et de Bas-en-Basset.

Pour nos **collèges** : là encore, nos chantiers avancent, notamment dans la rénovation énergétique des bâtiments. Nous avons mené avec succès notre projet d'ouvrir un internat d'excellence à La Chaise-Dieu qui, depuis septembre 2020, accueille ses premiers élèves.

Concernant notre **action sociale** : nous avons plus que jamais marqué notre présence auprès des personnes les plus fragiles, notamment auprès des EHPAD pour soulager leurs personnels et pour le bien-être de leurs résidents. Nous avons assuré le travail sur le terrain de tous nos secteurs sociaux de territoire et un accompagnement des assistants familiaux et des familles d'accueil. C'était ô combien primordial !

La **famille** et l'**enfance en danger** sont aussi restées, pour nous, une source de préoccupation constante en cette période de crise sanitaire.

La **contractualisation avec les communes et les intercommunalités** s'est poursuivie, grâce aux deux

temps de rencontre qui se sont tenus en juillet et novembre, avec les nouvelles équipes issues des dernières élections municipales. Notre agence d'ingénierie territoriale, **InGé 43**, a vu le nombre des projets qu'elle accompagne augmenter significativement, suite à ces rencontres.

2020 aura aussi été marquée par le 3^e appel à projets pour le Fonds 199, et par l'accélération de la réalisation des projets qui étaient prévus aux Contrats 43.11.

Pour soutenir l'économie et l'emploi dans cette période chaotique, nous intensifions encore nos efforts, par nos aides à l'**immobilier d'entreprise** et la part active que nous prenons, avec détermination, dans les dispositifs de relance économique, grâce notamment à nos **aides aux loyers professionnels**.

Malgré les contraintes de confinement, télétravail, etc., liées à la crise sanitaire, nous ne sommes pas restés inactifs sur le **dialogue social**, relancé fin 2018 pour définir une politique départementale de Ressources humaines concertée. Ce projet majeur a bien avancé et, le 30 novembre 2020, l'Assemblée départementale a délibéré sur le nouveau régime indemnitaire des agents du Département afin que les nouveaux droits soient ouverts à compter du 1^{er} décembre.

Grâce à ce travail engagé depuis plusieurs mois en concertation avec les organisations représentatives, notre collectivité consolide son **attractivité** et améliore grandement la **qualité de vie au travail** de ses agents.

Notre collectivité évolue en permanence. L'année 2020, aussi particulière fût-elle, n'aura pas fait exception.

Tout cela s'accomplit grâce à des agents du Département investis dans leurs missions et qui ont su se mobiliser pour traverser les périodes de confinement/déconfinement en ayant à cœur de maintenir les services que nous rendons à nos concitoyens, au premier rang desquels les plus fragiles et les plus isolés.

Nous avons mis à l'œuvre notre sens de l'action publique au service de nos concitoyens, pour relever les défis de cette année 2020 si particulière.

Nous avons été là pour faire face à l'urgence.

Soyez assurés que nous serons encore au rendez-vous chaque fois que nécessaire.







Jean-Pierre MARCON
Président



Michel DECOLIN
1^{er} Vice-Président
en charge des Ressources humaines

SOMMAIRE

	Page
Editorial	3
Le Conseil départemental	6
Les élus	7
Les travaux des Assemblées	9
Le budget primitif 2020	10
Le compte administratif 2020	13
Les sites départementaux	14
L'organigramme des services	15
 Solidarités humaines	17
Personnes âgées et personnes handicapées	18
Enfance et famille	22
Insertion et action sociale	25
Habitat et logement	28
 Cadre de vie, citoyenneté et attractivité	31
Collèges	32
Culture	35
Sports et sports de nature	38
Publics, éducation populaire et lien social	42
Patrimoines	45
Tourisme	49
 Dynamique territoriale	53
Partenariat et coopération - Economie	54
Routes	58
Développement numérique	63
Développement durable	68
Aménagement rural et agriculture	69
Transports	72
 Missions support et ressources internes	75
Finances et contrôle de gestion	76
Ressources humaines	78
Bâtiments	82
Gestion et maintenance gestion du parc et matériels	85
Affaires juridiques et commande publique	87
Cabinet du Président et communication	89

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE LOIRE

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

L'Assemblée départementale (ou Conseil départemental) est l'organe délibérant du Département. Elle vote en particulier le budget, acte essentiel de la vie de la collectivité, qui lui donne les moyens de sa politique. Depuis la loi de 2013, elle est composée de **38 élus**, soit une femme et un homme par canton, la Haute-Loire en comptant 19 (*loi du 17 mai 2013 relative à l'élection des Conseillers départementaux, des Conseillers municipaux et des Conseillers communautaires*). Le Conseil départemental règle, par ses délibérations, les affaires du Département dans les domaines de compétences dévolus par les lois, notamment la promotion des solidarités et de la cohésion territoriale départementale (*lois du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République*). Ses séances, appelées aussi sessions plénières, sont publiques et se tiennent au moins une fois par trimestre.

PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Monsieur Jean-Pierre MARCON a été élu, par l'Assemblée départementale, Président du Département le 12 novembre 2018. Responsable de l'Exécutif, le Président convoque l'Assemblée, fixe son ordre du jour, préside les séances et organise les débats. Il est chargé de préparer et d'exécuter les délibérations du Conseil départemental et celles de la Commission permanente. Il est, en outre, l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes. Gestionnaire du patrimoine départemental, il est également responsable des services du Département.

COMMISSION PERMANENTE

Présidée par Monsieur Jean-Pierre MARCON, la Commission permanente applique, dans l'intervalle des séances plénières, les décisions de l'Assemblée départementale pour lesquelles elle a reçu délégation.

Par décision de l'Assemblée départementale du 12 novembre 2018, sa composition est identique à celle du Conseil départemental. Ses réunions ne sont pas ouvertes au public.

COMMISSIONS INTERNES

Les commissions ont pour mission d'étudier en amont les dossiers soumis au vote de l'Assemblée départementale et de la Commission permanente.

Lors de l'Assemblée départementale du 2 avril 2015 les commissions ont été structurées selon la segmentation stratégique des politiques publiques de la feuille de route 2015-2021, à savoir :

- ▶ 1^{ère} commission : Réseaux routiers, Développement durable, Agriculture et produits locaux
- ▶ 2^{ème} commission : Insertion, Autonomie, Aide aux familles, Protection de l'enfance et Ressources humaines
- ▶ 3^{ème} commission : Collèges, Jeunesse, Culture, Transformation digitale, Vivre ensemble et Patrimoine
- ▶ 4^{ème} commission : Développement du territoire, Innovation et investissement, Finances et Moyens généraux

COMPOSITION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN 2020



hauteloire.fr

Plateau du Haut-Velay granitique

MARIE-AGNÈS PETTIT
BERNARD BRIGNON

Bas-en-Basset

BLAINCINE PRORDIOL
JOSEPH CHAPUIS

Monistrol-sur-Loire

CHRISTELLE MICHEL
FRANÇOIS BERGER

Aurec-sur-Loire

FLORENCE TEYSSIER
VINCENT LAUGIER

Deux Rivières et Vallées

MARYLÈNE MANCINI
YVES BRAYE

Boutières

BRIGITTE RENALD
JEAN-PIERRE MARCON

Ysingeaux

MADELEINE DUBOIS
GEORGES PHILIBERT

Emblévez et Meygal

CÉCILE GALLIEN
RAYMOND ABRAL

Sainte-Florine

NICOLE CHASSIN
PASCAL GIBELIN

Brioude

SOPHIE COURTINE
MICHEL BERGOUGNOUX

Pays de Lafayette

ANNIE RICOUX
JEAN-PIERRE VIGIER

Saint-Paulien

MARIE-PIERRE VINCENT
JEAN-MARC BOYER

Gorges de l'Allier-Gévaudan

MARIE-THÉRÈSE ROUBAUD
MICHEL BRUN

Mezenc

NATHALIE ROUSSET
PHILIPPE DELABRE

Le Puy-en-Velay 1

CHRISTIANE MOSNIER
MARC BOLEA

Le Puy-en-Velay 2

CORINNE BRINGER
JEAN-PAUL VIGOUROUK

Velay Volcanique

MARIE-LAURE MUGNIER
MICHEL DECLIN

Le Puy-en-Velay 4

CHRISTELLE VALANTIN
PIERRE ROBERT

Le Puy-en-Velay 3

LAURE VILLARD
ANDRÉ CORNU

CALENDRIER 2020 DES TRAVAUX DES ASSEMBLEES

742 délibérations en Conseil départemental et Commission Permanente

CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN 2020:

5 SESSIONS

(93 DÉLIBÉRATIONS)

Avec pour rapports emblématiques

- ▶ **3 et 4 février** (22 délibérations) : *Vote du budget primitif*
- 22 juin** (28 délibérations) : *Rapport d'activité 2019 du Département ; Comptes administratifs 2019 ; Décision modificative n°1 de 2020*
- 26 octobre** (17 délibérations) : *rapport développement durable*
- 30 novembre** (26 délibérations) : *Dotations de fonctionnement des collèges publics ; Orientations budgétaires 2021 ; Décision modificative n°2 de 2020*

COMMISSION PERMANENTE EN 2020 :

9 REUNIONS

(649 DÉLIBÉRATIONS)

- 10 février** (68 délibérations)
- 9 mars** (50 délibérations)
- 4 mai** (115 délibérations)
- 8 juin** (26 délibérations)
- 6 juillet** (141 délibérations)
- ▶ **7 septembre** (56 délibérations)
- 5 octobre** (41 délibérations)
- 2 novembre** (75 délibérations)
- 7 décembre** (77 délibérations)

BUDGET PRIMITIF 2020

le Goût de l'Action

13 PRIORITÉS AVEC VOUS !
Feuille de route 2015-2021

Haute-Loire
LE DÉPARTEMENT

hautloire.fr

DÉPENSES INVESTISSEMENT | BUDGET PRIMITIF 2020

(en millions d'euros)

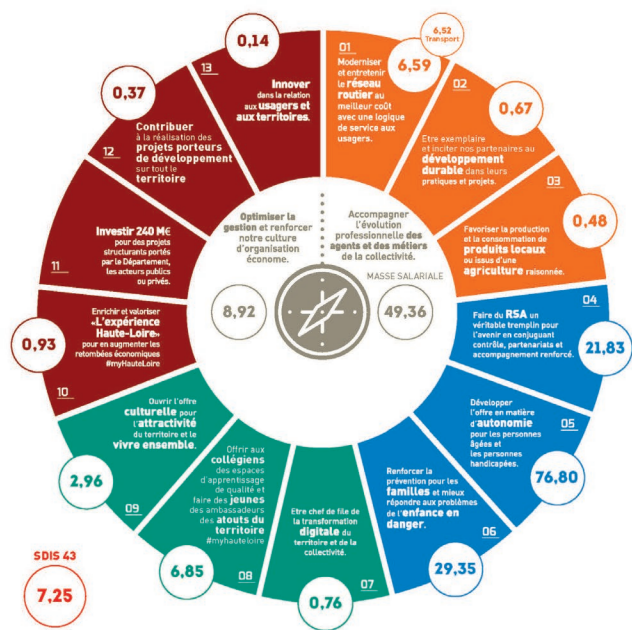
74,05



DÉPENSES FONCTIONNEMENT | BUDGET PRIMITIF 2020

(en millions d'euros)

219,78



BUDGET PRIMITIF 2020

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

BUDGET PRIMITIF 2020

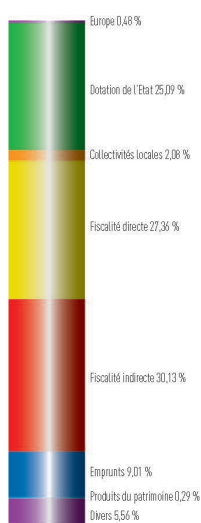
RECETTES

MONTANT TOTAL : 293,83 M€

Investissement
39,74 M€
soit 19,52 %

Fonctionnement
254,09 M€
soit 86,48 %

	En M€	En %
• EUROPE	1,42	0,48
• DOTATION DE L'ÉTAT	73,71	25,09
- DSUD (Dot. de Soutien à l'Investissement des Départements)	1,30	
- DGF (Dot. Globale de Fonctionnement)	37,98	
- DGD (Dot. Gén. de Décentralisation)	1,30	
- DDEC (Dot. Dale d'Équipement des Collèges)	0,89	
- FCTVA (Fds de Compensation TVA)	4,40	
- CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie)	14,42	
- FMDI (Fds de Mobilisation pour l'Insertion)	0,96	
- Compensations Fiscales	2,44	
- Dotations fiscales	7,05	
- Divers	2,97	
• COLLECTIVITÉS LOCALES	6,11	2,08
• FISCALITÉ DIRECTE	80,38	27,36
- Foncier Bâti	58,10	
- Cotisation sur la Valeur Ajoutée	9,15	
- Fonds National de Garantie Individuelle des ressources	6,08	
- Frais de Gestion transférée par l'Etat sur le Foncier Bâti	5,82	
- Divers	1,23	
• FISCALITÉ INDIRECTE	88,52	30,13
- Droits de mutation	20,90	
- TSCA (Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurances)	40,80	
- TPCE (Taxe Inhabituelle de Conso. sur Produits Énergétiques)	11,73	
- Taxe d'aménagement	0,75	
- Fonds de péréquation DMTD	11,84	
- Taxe sur l'électricité	2,50	
• EMPRUNTS	26,49	9,01
• PRODUITS DU PATRIMOINE	0,85	0,29
• DIVERS	16,35	5,56
(dont aides sociales particulières et caisses)		



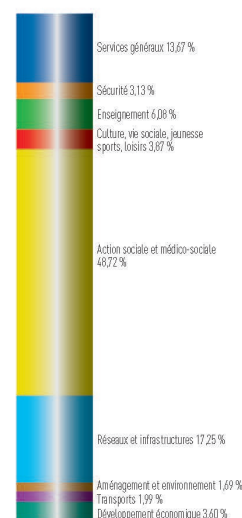
DÉPENSES

MONTANT TOTAL : 293,83 M€

Investissement
74,05 M€
soit 25,20 %

Fonctionnement
219,78 M€
soit 74,80 %

	En M€	En %
• SERVICES GÉNÉRAUX (frais de personnel compris)*	40,16	13,67
- doit annulé des emprunts	14,26	
• SÉCURITÉ	9,21	3,13
• ENSEIGNEMENT	17,85	6,08
- Enseignement du second degré	11,77	
- Autres dépenses (frais de personnel compris)*	6,08	
• CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS, LOISIRS	11,38	3,87
- Culture	4,96	
- Sports	1,49	
- Autres dépenses (frais de personnel compris)*	4,93	
• ACTION SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE	143,16	48,72
(frais de personnel compris)*		
- Famille et enfance	31,43	
- Personnes handicapées	35,22	
- Personnes âgées	14,95	
- Insertion	20,04	
- Personnes dépendantes (APA)	28,66	
- Autres interventions sociales	12,86	
• RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	50,68	17,25
- Eaux et assainissement	1,74	
- Routes et voirie	30,13	
- Trés Haut Débit	2,18	
- Autres dépenses (frais de personnel compris)*	16,63	
• AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	4,97	1,69
- Environnement	1,85	
- Autres dépenses (frais de personnel compris)*	3,12	
• TRANSPORTS	5,84	1,99
- transports scolaires	4,93	
- Autres dépenses (frais de personnel compris)*	0,91	
• DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	10,58	3,60
- Agriculture et pêche	2,40	
- Industrie, commerce, artisanat	3,32	
- Développement touristique	4,00	
- Autres dépenses (frais de personnel compris)*	0,86	
* Pour info, total des frais de personnel,	49,35	



COMPTE ADMINISTRATIF 2020



hauteloire.fr

COMPTE ADMINISTRATIF 2020



DÉPENSES INVESTISSEMENT | COMPTE ADMINISTRATIF 2020

(en millions d'euros)

71,07



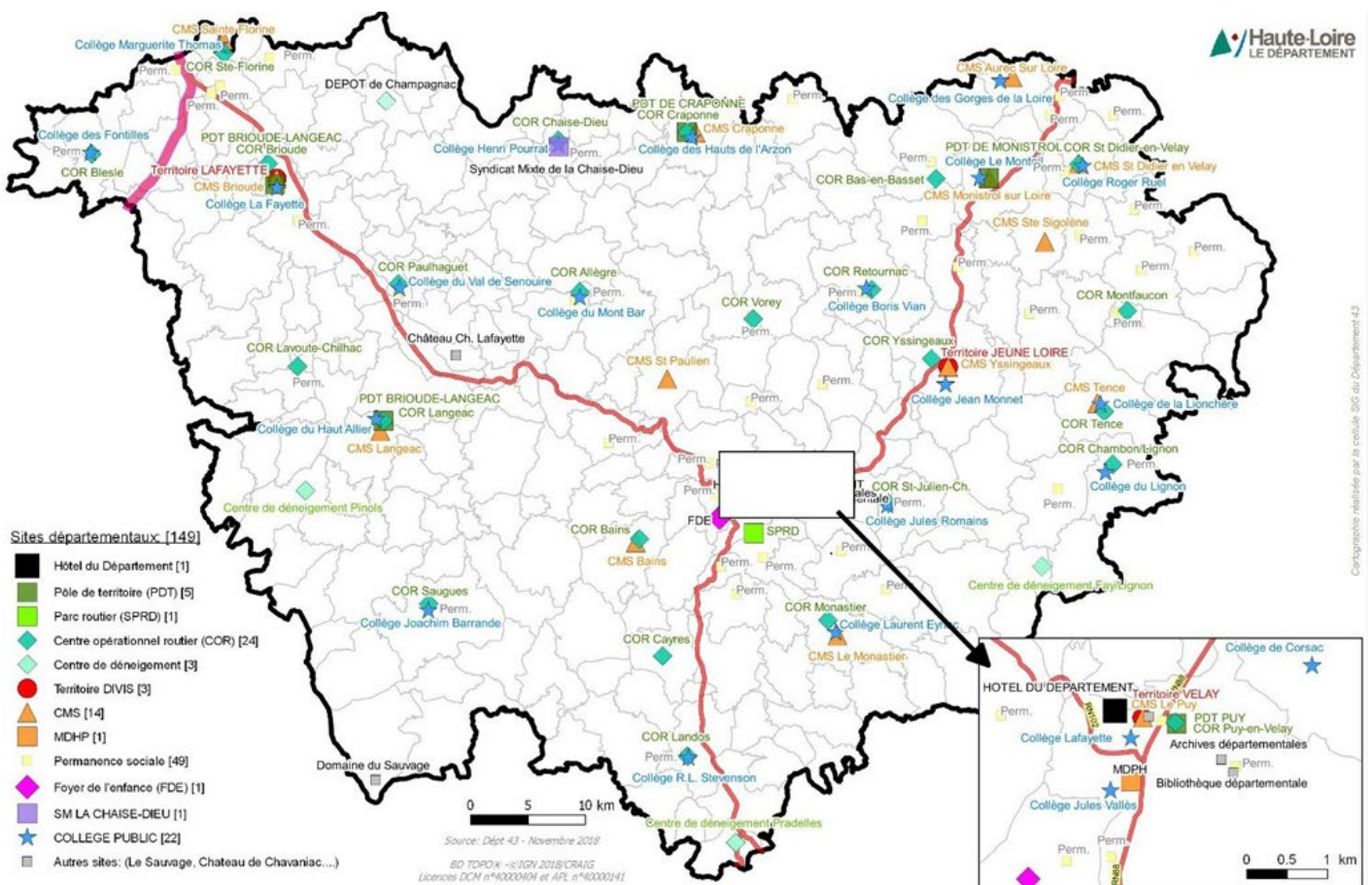
DÉPENSES FONCTIONNEMENT | COMPTE ADMINISTRATIF 2020

(en millions d'euros)

215,57

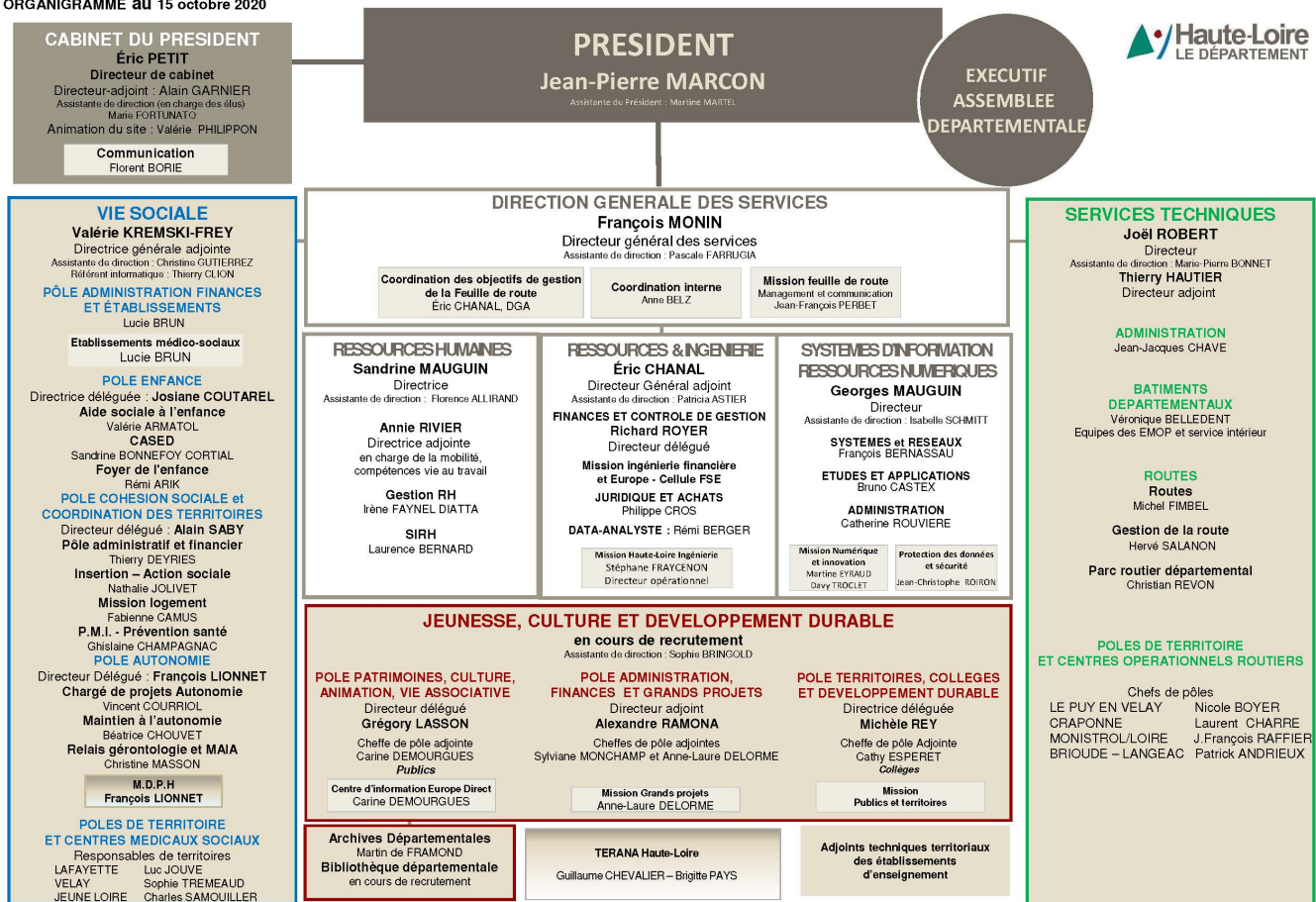


SITES ET SERVICES DE LA COLLECTIVITE DEPARTEMENTALE



ORGANIGRAMME DES SERVICES

ORGANIGRAMME au 15 octobre 2020



SOLIDARITÉS HUMAINES

Accompagner les habitants de la Haute-Loire à tous les âges de la vie

Les solidarités humaines demeurent l'un des fondements de l'action départementale, notamment en faveur de l'enfance, de la famille, des personnes âgées, des personnes handicapées et de toutes celles et ceux qui sont confrontés à des difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Le Département accompagne les usagers, tout en les rendant acteurs de leur projet de vie.

LES SOLIDARITÉS HUMAINES « EN CHIFFRES »



127 M€

consacrés aux solidarités humaines en 2020 soit 44% des dépenses totales (58% des dépenses de fonctionnement)



4 016

places en établissements pour personnes âgées (EHPAD, USLD, MARPA et petites unités de vie)

4 166

bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), à domicile ou en établissement, au 31/12/2020

1 619

bénéficiaires de la Prestation de compensation du handicap (PCH, payés en décembre 2020)



718

enfants confiés sur l'année 2020



3 300

allocataires du Revenu de solidarité active (RSA), au 31 décembre 2020



+ de 1 400

ménages soutenus au titre du Fonds de solidarité pour le logement (FSL)



14

Centres médico-sociaux

PERSONNES AGEES (PA) PERSONNES HANDICAPEES (PH)

LE BUDGET VOTÉ

Dépenses 2020 : 75 943 080 €
dont :

- 43 572 607 € pour les PA
- 32 370 473 € pour les PH

Recettes 2020 : 26 986 997 €
dont :

- 19 104 652 € pour les PA
- 7 882 345 € pour les PH

PRIORITE FEUILLE DE ROUTE N° 5

Développer l'offre en matière d'autonomie pour les personnes âgées et les personnes handicapées

L'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées est un sujet parmi les plus sensibles auxquels se confrontent nos sociétés dites modernes.

La dimension humaine qu'il recouvre, non seulement pour les personnes directement concernées mais aussi pour les aidants qui les accompagnent, impose une véritable implication et un volontarisme inébranlable qui relève de la simple humanité.

Le Département de la Haute-Loire souhaite avant tout œuvrer à retarder l'entrée dans la dépendance, et porte une forte attention aux aidants.

LES GRANDS CHIFFRES DE L'AUTONOMIE

Le Service Maintien pour l'Autonomie (SMA)

Nombre de prises en charge en cours au 31 décembre 2020 :

- Aide humaine APA DOM : 4 065
- Aide humaine PCH DOM : 1 483
- ACTP : 192
- Aides ménagères : 38
- En établissements :
 - Hébergement temporaire : 42 pour les personnes âgées et 42 pour les personnes en situation de handicap
 - Accueil de jour : 278 pour les personnes âgées et 71 pour les personnes en situation de handicap
 - En hébergement permanent 632 pour les personnes en situation de handicap et 495 pour les personnes âgées ;

Les familles d'accueil au 31 décembre 2020 :

- 55 familles d'accueil agréées pour 103 places disponibles, 74 en accueil permanent à temps complet, 29 places pour de l'accueil temporaire.
- 44 personnes accueillies en permanent à temps plein,
- 42 contrats d'accueil temporaire.

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.)

L'activité en 2020 :

Nombre de demandes déposées: 12 651

- Nombre de demandes enfants déposées : 2 374
- Nombre de demandes adultes déposées : 10 277

Délai moyen de traitement : 3.95 mois

Nombre de personnes accueillies : 4337

Nombre d'appels téléphoniques : 13 197

Le dispositif MAIA

MAIA signifie méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie. Cette méthode associe tous les acteurs engagés dans l'accompagnement des personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie et de leurs aidants grâce à une démarche novatrice : l'intégration des services d'aide et de soins. En 2020, les services du Département ont reçu 161 demandes par le relais gérontologique. 261 situations ont été accompagnées par l'équipe de la MAIA.

LA MISE EN PLACE D'UNE MAISON DEPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE (MDA)

Décidée par le département, la future MDA réunira les missions de la MDPH, du dispositif MAIA et du Service Maintien pour l'Autonomie (SMA). L'objectif global de cette création est d'apporter aux personnes une plus grande lisibilité des services, de simplifier l'accès aux droits et procédures et de mutualiser les moyens en apportant une réponse territorialisée.

Un appartement témoin dans la Maison Départementale de l'Autonomie

S'inspirant de réalisations existantes, les élus du département ont souhaité adjoindre à la future MDA un appartement témoin à destination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap afin qu'elles puissent avoir un accès et des explications sur les aménagements de logements et les aides techniques auxquelles elles peuvent prétendre.

QUELQUES ACTIONS ET PROJETS PORTEES PAR L'AUTONOMIE

LA CONFERENCE DES FINANCEURS (CDF)

La CDF a pour objectif de coordonner sur le département les actions de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus et leurs financements, dans le cadre d'une stratégie commune.

CHIFFRES-CLÉS au 31/12/2020

- **80 ans – Age moyen d'entrée dans le dispositif Allocation Personnalisée à l'Autonomie à Domicile**
- **12695 demandes déposées auprès de la MDPH de Haute-Loire.**
- **4166 droits ouverts à l'APA à domicile
1 619 droits ouverts à la PCH dont 183 en établissements
1 710 225€ de récupération des aides sociales**
- **2937 bénéficiaires rencontrés à domicile par les travailleurs sociaux du SMA**
- **1650 personnes contactées durant la période de confinement (10/03 au 11/05) par les travailleurs sociaux.
261 situations accompagnées en Gestion de Cas MAIA**

Evolution du nombre d'actions financées

Année	2016	2017	2018	2019
Nombre d'actions	29	146	453	243
Nombre de séniors touchés	2538	1703	4276	5091

Pour l'année 2020, malgré la période, 41 porteurs de projets ont réussi à mettre en place des actions.

L'HABITAT INCLUSIF

Porté par l'ARS en 2020, en lien avec la conférence des financeurs, un appel à candidature concernant l'Habitat inclusif pour des logements à destination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap a été lancé sur le département et des porteurs de projets sélectionnés. Ainsi 3 projets ont bénéficié de financements.

LE SUIVI DES ORIENTATIONS EN ETABLISSEMENTS ET SERVICES MEDICO-SOCIAUX POUR PERSONNES HANDICAPEES

Déjà mis en place depuis de nombreuses années par la MDPH de Haute-Loire pour certaines « catégories » d'établissements, le suivi des orientations a été concrétisé par la mise en place de l'outil **Via Trajectoire PH** qui est opérationnel depuis Avril 2019. En novembre 2020, **95% des Etablissements et Services Médico Sociaux de la Haute-Loire sont inscrits sur l'annuaire de Via Trajectoire (meilleur taux de la région AURA)** ce qui confirme le bon partenariat existant sur le département.

LA REPONSE ACCOMPAGNEE POUR TOUS

La gestion des situations complexes

Mise en place en juillet 2018 l'objectif global de ce dispositif porté par la MDPH est de proposer une solution alternative lors d'une indisponibilité ou inadéquation des réponses connues en lien avec la complexité de la réponse à apporter et le risque ou constat de rupture.

Cette mission implique un travail de partenariat fort et un suivi régulier des situations. Son installation ainsi que la recherche de solutions pour ces situations sur le département est favorisé par les partenariats existants. Le dispositif fonctionne et des solutions ont pu être trouvées pour toutes les situations connues

UNE MISSION DE FINANCEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ESMS

Les ESMS, établissements et services médico-sociaux, accompagnent les personnes handicapées.

Dans une logique d'efficience, le Département accompagne les partenaires dans une mise en cohérence des besoins et

de l'offre.

Il a mis en place des outils pour s'assurer de l'effectivité de la mise en cohérence (dématérialisation des factures, formations aux familles d'accueil, vérification de l'atteinte des objectifs dans les **Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens**, mise en place de **Via Trajectoire**,...).

- Personnes âgées dépendantes : 73 % des Ehpad sont contractualisés
- Personnes en situation de handicap : 27 % des organismes gestionnaires sont contractualisés

LES AIDES A L'INVESTISSEMENT DES EHPAD

Plusieurs dispositifs ont été mis en place pour accompagner les EHPAD :

Aide financière à l'immobilier

Par décision du 12 juin 2017, la Commission Permanente a décidé d'accorder une subvention à l'Unité de Soins de Longue Durée du Centre Hospitalier Emile Roux d'un montant de 475 000 € pour une dépense subventionnable estimée à 7 000 000 € TTC.

Programme « Installation rails de transfert » 2017 - 2021

Pour les années 2018-2019 et 2020 : à ce jour, 24 EHPAD ont perçu une aide pour un montant de 589 191 € (montant plafonné à 25 000 € max/EHPAD). Sur l'exercice 2021, 7 EHPAD supplémentaires percevront cette aide.

Programme « Matériels » 2019 - 2020

Pour les années 2019 et 2020 : 23 EHPAD ont bénéficié du dispositif pour un montant de 182 049 €. Sur l'exercice 2021, 8 EHPAD supplémentaires percevront cette aide (montant plafonné à 8 000 € max/EHPAD).

Programme « Climatisation » 2020- 2021

En 2020 : 26 EHPAD ont bénéficié du dispositif pour un montant de 128 778 €. Sur l'exercice 2021, 20 EHPAD supplémentaires percevront cette aide. (montant plafonné à 5000 € max/EHPAD).

FOCUS



DES MESURES IMMEDIATES POUR FAIRE FACE A LA CRISE COVID

Dans le cadre des ordonnances sanitaires n° 2020-312 du 25 mars 2020 relatives à la prolongation de droits sociaux :

- **tous les droits et prestations ont été prorogés de 6 mois** selon des modalités précises ou renouvelés suite à une évaluation.
- des mesures ont été prises afin de permettre la poursuite du traitement des situations, l'avancée des dossiers et la maîtrise des délais :

MODALITES DE FONCTIONNEMENT LORS DE LA PERIODE DE CONFINEMENT

- **Accueil** : fermeture de l'accueil au public mais maintien du Plan de Continuité du Service. Réouverture avec les mesures de protections sanitaires le 4 juin 2020.
- **Téléphone** : Renforcement de l'accueil téléphonique en élargissant les horaires d'ouverture
- Arrêt des visites à domicile. **Evaluations par téléphone** lorsque cela a été possible.
- Les travailleurs sociaux sur les territoires ont **pris contact** – dans le cadre du suivi des situations connues – **avec toutes les personnes susceptibles de se retrouver en position d'isolement ou de fragilité**
- Poursuite du traitement des dossiers (enregistrement, instruction, évaluation) soit en présentiel (service minimum imposé) soit en télétravail. Mise en place de procédures simplifiées.
- **Maintien d'une équipe présente afin de traiter les situations nécessitant une réponse rapide.**
- Mise en place d'une cellule de traitement des situations de personnes à domicile ou en établissement en lien avec l'Agence régionale de santé (ARS), l'Aide sociale à l'enfance (ASE), le Département de la Haute-Loire et les Etablissements médico-sociaux (ESMS).
- La CNSA au cours de la période a sollicité chaque département de manière hebdomadaire afin de faire remonter le nombre de rupture de droits et/ou d'accompagnement de personnes handicapées et des personnes âgées. **En Haute-Loire, durant toute la période de crise sanitaire ; nous n'avons relevé grâce au travail des équipes et des partenaires aucune situation rentrant dans ces catégories-là.**

RECRUTEMENT DANS LES ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX

500 000 € ont été dégagés par l'Assemblée délibérante à destination des EHPAD et MECS pour pouvoir recruter du personnel

- pour assurer les repas en chambre et les visites
- 2 contrats par établissement (x57) soit un maximum de 104 personnes mobilisées pour 3 mois

EQUIPEMENT INFORMATIQUE POUR AIDER LES RESIDENTS A GARDER LE CONTACT AVEC LEUR FAMILLE

En lien avec l'ARS et en accord avec les préconisations de la CNSA et la Conférence des Financeurs. Un travail transversal entre les équipes de la DSIRN et la DIVIS a été mené pour une mise en place rapide des équipements.

1° - Réseau

Equipement des EHPAD en bornes WIFI ou renforcement de la 4G :

- 9 EHPAD (St Julien Chateuil / le Puy en Velay CH Ste Marie / Solignac sur Loire / Brives-Charensac / Retournac / Cayres / Ste Florine / Monistrol sur Loire / Lantriac)

2°- Equipements : 27 EHPAD dotés pour 86 500€ (dont conférence des financeurs à hauteur de 57 000 €)

- Ordinateurs, écrans, enceintes, Webcam : 31
- Ecrans connectés : 23
- Tablettes : 4 et tablette Ardoiz : 29
- Coussins connectés : 20

ENFANCE & FAMILLE

LE BUDGET

Dépenses 2020 : 29,23 M€,
soit 23.25 %
des dépenses totales

PRIORITE FEUILLE DE ROUTE N°6

Intervenir le plus en amont possible afin d'éviter une rupture brutale avec le milieu familial

Ce sont bien la prévention en matière de santé (femmes enceintes, jeunes enfants), la prévention en matière de rupture avec le système (déscolarisation, délinquance, difficultés d'insertion sociale et professionnelle des mineurs) et le soutien aux familles qui sont au cœur des préoccupations du Département.

Le Département a réorganisé sur cette mandature ses dispositifs

- de prévention,
- de protection de l'enfance

afin d'adapter ses réponses aux besoins des familles et des enfants en difficultés.

EVITER LES SEPARATIONS PARENTS/ENFANTS ET REDUIRE LA DUREE DES PLACEMENTS

Fort de cette ambition, le Département a développé les compétences de ses agents (Protection Maternelle et Infantile, Aide Sociale à l'Enfance, Action sociale et Assistants familiaux) en matière de protection de l'enfance en mettant en place des formations pour favoriser un accompagnement spécifique au soutien à la parentalité. Des formations au référentiel d'évaluation CREA-URA ont été dispensées ciblant l'évaluation participative et la posture à tenir avec les familles pour évaluer leurs compétences. L'ensemble des travailleurs sociaux et médico-sociaux a été formé. Des référentiels ont été élaborés pour guider les agents dans leurs interventions.

LE REPERAGE ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS A RISQUE

Tous les enfants de moins de 4 ans doivent avoir eu un contact avec le service prévention santé/PMI.

Le Département, notamment le service

Prévention Santé/PMI, effectue des bilans de santé (arrêté en 2014) dans les écoles maternelles et a requalifié les consultations des puéricultrices et des médecins de la PMI dans les permanences des Centres Médico Sociaux.

L'ACCENT MIS SUR LA PREVENTION ET LE REPOSITIONNEMENT DES EQUIPES DE L'ASE SUR LE SUIVI DES ENFANTS

En juin 2019, après l'important travail mené dans le cadre d'une recherche action et la mise en place d'un plan d'action conséquent, **l'Assemblée Départementale a adopté la création de 8 postes supplémentaires à l'ASE pour renforcer l'organisation en protection de l'enfance, des besoins au traitement, en passant par des logiques de prévenance.**

Depuis l'été 2020, chaque Territoire de la Direction de la Vie Sociale bénéficie d'un **référént prévention/famille** chargé d'un objectif de prévention précoce, en amont de la protection de l'enfance, en lien avec le travail de la polyvalence de secteur.

Par exemple, des parents rencontrant des difficultés éducatives peuvent faire appel au référént prévention/famille. Cet éducateur

intervient rapidement de façon non contractualisée à la demande.

De plus, chaque enfant confié au Département peut dorénavant bénéficier d'un accompagnement régulier grâce à la mise en place d'un référent éducatif par enfant depuis janvier 2021 conjugué à la mise en place du **Projet Personnalisé de l'Enfant**.

IDENTIFIER LE PARCOURS ET LE STATUT DES ENFANTS PLACÉS

La Cellule d'Etude des Situations Sociales des Enfants Confiés en charge d'analyser le parcours des enfants et d'adapter leur statut a été mise en place en 2021. Cette cellule permettra d'avoir un regard sur les parcours « empruntés » par les enfants en difficultés afin d'adapter leur statut juridique à leur projet de vie, dans une prise en compte de leurs besoins fondamentaux.

CHIFFRES-CLÉS au 31/12/2020

- 1 200 enfants accompagnés
- 469 enfants accueillis
- 116 Mineurs non accompagnés (MNA)



FOCUS

La crise sanitaire a eu pour effet de retarder la mise en œuvre de certaines actions initialement prévues dans la démarche de réorganisation de l'ASE.

Le Département a adapté son accompagnement des familles et des enfants sous sa responsabilité pendant la crise sanitaire.

Mineurs Non Accompagnés

L'ordonnance sanitaire n° 2020-312 du 25 mars 2020 relative à la **prolongation de droits sociaux** a interdit de sortie des dispositifs de l'Aide sociale à l'enfance tout MNA atteignant sa majorité durant la période de crise du Covid-19.

Organisation des services pendant les périodes de confinement

- **Accueil** : fermeture de l'accueil au public mais maintien du Plan de Continuité du Service. Réouverture avec des mesures de protections sanitaires pendant les périodes hors confinement.
- **Téléphone** : maintien de l'accueil téléphonique et liens réguliers des référents avec les familles d'accueil et avec les parents. Des contacts téléphoniques et vidéos parents enfants ont été mis en place pour les enfants placés.
- Arrêt des visites à domicile. Les **évaluations ont été faites par téléphone** et en présentiel pour les situations le nécessitant.
- Les travailleurs sociaux sur les territoires ont **pris contact** – dans le cadre du suivi des situations connues – **avec toutes les personnes (les enfants, les parents et les assistants familiaux) susceptibles de se retrouver en position d'isolement ou de fragilité**.
- Poursuite du traitement des dossiers (enregistrement, instruction, évaluation) soit en présentiel (service minimum imposé) soit en télétravail. Mise en place de procédures simplifiées.
- **Maintien quotidien d'une équipe en présentiel afin de traiter les situations nécessitant une réponse rapide.**

Situations des enfants avec troubles du comportement

- Maintien d'un lien continu avec les établissements d'accueil et lieux de vie (par mail) pour une diffusion des informations (protocoles) et pour échanger sur toutes les difficultés rencontrées.
- **Mise en place avec la MDPH, l'ARS, le Département et un ITEP d'une structure éphémère pour les situations des enfants avec troubles du comportement** qui se dégradent sur leur lieu d'accueil habituel.

ACTION SOCIALE INSERTION

LE BUDGET

Dépenses 2020 : 21,7 M€
dont 19,7 M€ pour le paiement de
l'allocation RSA et 2M€ en dépenses de
prestations d'Insertion et d'Action Sociale.

PRIORITE FEUILLE DE ROUTE N°4

La priorité N°4 a permis d'améliorer et d'intensifier la prise en charge des bénéficiaires du RSA.

L'ambition du Département est d'avoir une attention particulière pour les nouveaux entrants dans le dispositif RSA et de réduire le délai de prise en charge de ces nouveaux entrants.

Le Département s'est donc doté d'une équipe de conseillers en insertion professionnelle et la création du comité pour l'insertion professionnelle en Haute-Loire en mars 2018 est venue renforcer l'action du département par le lien qu'il fait entre le monde de l'entreprise et celui de l'insertion.

UN ACCOMPAGNEMENT SOCIO PROFESSIONNEL INTENSIF

L'objectif est de mettre en place un accompagnement intensif des nouveaux entrants les 6 premiers mois pour les faire retourner dans le monde professionnel.

Le Département a donc créé une équipe spécialisée (7 agents) insertion sur les 3 territoires de la DIVIS.

A ce jour l'équipe accompagne environ 12% des bénéficiaires avec **un taux de sortie dynamique de 62 %** des bénéficiaires accompagnés vers un emploi ou une formation.

Leurs missions sont de :

- Réaliser un diagnostic
- Réaliser un bilan
- D'accompagner (coaching si nécessaire)

Depuis 1^{er} janvier 2019 : 155 prescriptions aux opérateurs qui ont donné lieu à 109 diagnostics et 68 coaching. En 2020, le Département a envoyé 69 prescriptions auprès du CIPRO ; 52 diagnostics et 26 coachings ont été faits. Sur les 69 prescriptions, 57 ont été orientées. Une fois ces opérations réalisées par les opérateurs, les Brsa sont pris en charge par les équipes insertion des territoires.

UN ACCOMPAGNEMENT SPECIFIQUE DES TRAVAILLEURS INDEPENDANTS PAR LE CIPRO ET LA CMA

L'objectif de cet accompagnement est de mesurer la viabilité de l'activité des travailleurs indépendants et la renforcer au besoin.

Un travail partenarial avec le Comité pour l'Insertion Professionnelle de Haute-Loire et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat a été mis en place.

LE CONTROLE DES SITUATIONS IRREGULIERES

Les bénéficiaires du RSA ont des droits et des devoirs. C'est pourquoi, au titre des devoirs, le Département a souhaité contrôler certaines situations afin de s'assurer que les bénéficiaires perçoivent bien le « juste droit ». Le rythme moyen des contrôles du Département est de 25 à 30 par mois suite au contrôle partagé avec la CAF et à la qualité du « sourcing » fait en amont.

47 % des contrôles terminés sont non conformes.

LA REDUCTION DU DELAI DE PRISE EN CHARGE DES NOUVEAUX ENTRANTS

L'objectif du Département est que 100 % des nouveaux entrants soient rencontrés. Dans le cadre de la Convention de lutte contre la Pauvreté, 3 agents réalisent les premiers entretiens « diagnostics » dans les 15 jours qui suivent l'entrée dans le dispositif RSA.

100 % des nouveaux entrants sont convoqués, ceux qui ne viennent pas sont sanctionnés.

UN CONTRAT ENGAGEMENT RECIPROQUE (CER)

Le CER est un contrat entre le Département et le bénéficiaire où chaque partie s'engage.

Le bénéficiaire du RSA doit être acteur de sa démarche d'insertion. Si ce dernier refuse de s'engager ou si les objectifs fixés au sein du CER ne sont pas travaillés, une sanction sera émise à l'encontre de ce dernier.

UNE ANALYSE DES PARCOURS DES BENEFICIAIRES

Un premier travail de remontée des indicateurs a permis d'observer les parcours des bénéficiaires du RSA. L'étape suivante à venir consiste à analyser les données pour arrêter une cartographie des parcours à succès.

L'objectif est d'alimenter le Plan Départemental d'Insertion en actions nouvelles et adaptées.

ACTION SOCIALE

- Lutte contre les violences intrafamiliales : l'Etat a souhaité la mise en place d'un intervenant social en commissariat et gendarmerie. Ce poste, porté par l'ASEA 43 et financé à 20% par le CD, permet une intervention rapide et un lien de qualité avec le service social dès qu'une situation apparaît.
- Informatisation de l'Accueil social en cours de déploiement.
- Co-pilotage CD/Etat en vue du déploiement des Maisons France Service.
- Poursuite des engagements du Département au titre du « Plan Pauvreté

CHIFFRES-CLÉS au 31/12/2020

- **3300 bénéficiaires du RSA**
- **62 % : taux de sortie dynamique du dispositif RSA** suite à un accompagnement par les équipes spécialisées insertion
- **69 prescriptions auprès du CIPRO**
- **47 % des contrôles sont non conformes** (après « sourcing »)



FOCUS

Le Département a dû adapter son accompagnement des bénéficiaires du RSA pendant la crise sanitaire.

Prolongation des droits sociaux

L'ordonnance sanitaire n° 2020-312 du 25 mars 2020 relative à la **prolongation de droits sociaux** a mentionné que **tous les droits et prestations** faisant l'objet d'un droits RSA **ont été prorogés de 6 mois**.

Les équipes administratives ont pris aussi de nombreuses mesures afin de permettre la **poursuite du traitement des situations**, l'avancée des dossiers et la maîtrise des délais.

Modification des régies d'avances en place dans les territoires de l'action sociale

L'objectif a été de pouvoir « dépanner » en urgence les usagers qui ne pouvaient plus retirer d'argent liquide.

HABITAT & LOGEMENT

LE BUDGET Dépenses 2020 :

- Dépenses logement : 705 000€
(dont 500 000€ contribution au FSL)
- Dépenses FSL : 864 000€

EFFECTIFS : 10

PRIORITE FEUILLE DE ROUTE N° 4

Depuis 2016, le Département s'est engagé dans la définition et la mise en œuvre d'une politique de l'habitat ambitieuse. Celle-ci s'est d'abord concrétisée par l'adoption en octobre 2018 d'un Plan Départemental de l'Habitat (PDH) outil de coordination stratégique, d'observation et d'analyse et préalable indispensable à la prise de délégation des aides à la pierre.

En 2020, le Département a franchi une marche supplémentaire :

- en internalisant la gestion du FSL ;
- en précisant sa feuille de route opérationnelle et en la dotant de nouveaux moyens financiers ;
- en structurant un service habitat-logement en charge de la mise en œuvre, du suivi et de l'animation de cette politique départementale ;
- en sollicitant la délégation des aides à la pierre jusqu'à présent pilotées par les services de l'État ;
- en créant une ADIL interdépartementale dans le cadre de la Convention d'Entente avec la Loire et en se positionnant comme porteur du futur service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH).

INTERNALISATION DU DISPOSITIF FSL

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le dispositif du « Fonds de Solidarité Logement » autrefois géré par la Caisse d'Allocations Familiales pour le compte du Département est désormais pris en charge par un service nouvellement créé au Conseil Départemental.

ADIL INTERDEPARTEMENTALE

Le Département de la Haute-Loire s'interrogeait depuis plusieurs années sur l'opportunité de création d'une ADIL (Agence

Départementale d'Information sur le Logement). L'élaboration du PDH a permis de relancer les réflexions. Afin de s'appuyer sur les ressources existantes et de bénéficier de l'expérience de son voisin, le Département s'est orienté vers la création d'une ADIL interdépartementale avec la Loire. Ce projet a été inscrit dans la Convention d'Entente approuvée en octobre 2019.

Association loi 1901, l'ADIL a pour rôle d'assurer une information gratuite et neutre sur le logement dans tous ses aspects (juridiques, fiscaux et financiers). L'ADIL met également ses capacités d'analyse, de veille et d'expertise au service de ses membres.

Le financement de l'ADIL est assuré par des crédits du niveau national (Etat, Action logement, Caisse de garantie du logement locatif social) qui doivent être complétés par au moins 40 % de financements locaux. Concernant les collectivités, le financement du Département et d'au moins un EPCI du territoire est nécessaire pour obtenir l'agrément et démarrer l'activité. Pour faciliter le démarrage du projet la subvention du Département a été majorée pour la 1^{ère} année de fonctionnement et pourra atteindre jusqu'à 50 000€ en fonction des autres recettes obtenues.

L'ADIL sera officiellement installée début avril 2021 dans les locaux de la « Maison de l'Habitat » HLM La Bouteyre à Chadrac avec la présence sur place de 2 juristes.

DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE

Le pilotage de ces aides va permettre au Département de bénéficier d'un outil supplémentaire en maîtrisant la programmation et l'octroi des aides publiques de l'État en faveur du logement social et de l'amélioration du parc privé (ANAH).

La délégation se concrétise par la signature de deux conventions liant l'État et le Département (une convention générale et une convention spécifique sur le volet ANAH) pour une durée initiale de 6 ans renouvelables. Les conventions fixent les objectifs liés à chaque domaine d'intervention (production d'offre nouvelle, réhabilitation et démolition de logements sociaux, amélioration du parc privé, etc.). Elles indiquent le montant prévisionnel des crédits que l'État mettra à la disposition de la collectivité. Elles précisent également les aides propres du Département.

Les conventions ont été signées le 15 décembre 2020 et la délégation sera effective à compter du 1er janvier 2021. Pour exercer cette mission, le Département s'est doté de moyens humains supplémentaires correspondant à 7 ETP dont une partie a pris ses fonctions en décembre 2020.

DEPLOIEMENT DE LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE DE L'HABITAT

Le premier bilan du PDH a permis de témoigner de l'engagement du Département mais la stratégie adoptée est ambitieuse et elle suscite des attentes fortes de la part des partenaires.

Afin de concrétiser les projets en cours (délégation des aides à la pierre, création de l'ADIL interdépartementale, préfiguration d'un observatoire de l'habitat, etc), mais également de porter les nouveaux chantiers (structuration du service public de la rénovation énergétique, animation des partenariats et de la programmation, suivi et évaluation des plans et schémas etc...) le Département a dû structurer un véritable service Habitat organisé autour de 4 cellules :

- Une cellule « observation, animation et stratégie » en charge de la définition, de

CHIFFRES-CLÉS au 31/12/2020

Fonds solidarité logement : un peu plus de 1 400 aides aux impayés (472 000€) et financement de mesures d'accompagnement social lié au logement (238 500€)

MOUS « jeunes » : une aide à l'accès au logement pour les jeunes en insertion professionnelle (20 000€)

Politique de la ville : subventions aux associations œuvrant au Puy-en-Velay, dans les quartiers prioritaires de Guitard et du Val Vert (20 000€°)

Soutien au parc social public : 39 logements PLAI financés (120 000€ engagés)

Amélioration du parc privé : subvention à l'association Soliha (48 000€)

Gens du voyage : aide °à la réhabilitation de l'aire d'accueil de Brioude (57 500€)

l'animation, du suivi et de l'évaluation de la stratégie départementale.

- Une cellule « délégation des aides à la pierre », en charge de la programmation et de l'instruction des aides en faveur du logement social et du parc privé.
- Une cellule en charge des dispositifs d'accompagnement social lié au logement (gestion du FSL, prévention des expulsions, lutte contre l'habitat indigne, insertion par le logement des publics fragiles etc... (publics cibles du PDALHPD.
- Une cellule information du public comprenant au sein de la Maison départementale de l'habitat une plateforme d'accueil et d'information ainsi que les techniciens de l'EIE intégrés au 1^{er} janvier 2021 par le Département.

CADRE DE VIE, CITOYENNETE ET ATTRACTIVITE

Contribuer à l'épanouissement des compétences individuelles et collectives afin de favoriser la cohésion sociale

À travers Collèges 2026, le Département s'engage à offrir les meilleures conditions d'éducation possibles pour les collégiennes et collégiens de la Haute-Loire, en favorisant la réussite pour toutes et tous.

La collectivité apporte également un accompagnement soutenu en faveur de la culture (Action culturelle, Lecture, Archives départementales et patrimoines culturels départementaux), du sport et de l'éducation populaire, dans la mesure où ces politiques conditionnent en partie l'attractivité du territoire et sa notoriété et participent à l'épanouissement des habitants.

LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN « EN CHIFFRES »



22 collèges publics

et **18** collèges privés,
11 200 collégiens

+ de 26000

visiteurs à la Pinatelle du Zouave



près de **10 000** visiteurs
au Château de Chavaniac Lafayette

5,3 millions de pages
vues sur le site
internet des
Archives
départementales

23 sites Natura 2000

et **46** sites Espaces naturels sensibles



182
bibliothèques
partenaires

5 Communautés de communes
partenaires en matière
d'Education Artistique et
Culturelle

300 personnes éloignées de la
culture ayant participé à un
projet culturel

32 comités départementaux

et **98** éducateurs sportifs
soutenus



191 jeunes soutenus
dans le financement de leur
BAFA

19M€ €

consacrés au
développement
humain en 2020
soit 7 %
des dépenses
totales

COLLEGES

LE BUDGET
Dépenses 2020
9 896 000 M€

PRIORITE FEUILLE DE ROUTE N° 8 ET 3

OFFRIR AUX COLLEGIENS DES ESPACES D'APPRENTISSAGE DE QUALITE ET FAVORISER LA CONSOMMATION DE PRODUITS LOCAUX ET BIO DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE

Le Département assure la construction, la rénovation, l'entretien, l'équipement et la sécurisation des collèges ainsi que l'accueil et la restauration des élèves. Au-delà des compétences obligatoires, diverses politiques volontaristes sont conduites en faveur de la réussite éducative, du développement personnel et de l'égalité des chances des collégiens.

Notre collectivité œuvre pour utiliser tous les champs d'intervention possible en matière d'éducation. Dans ce cadre, elle a souhaité construire sa politique en faveur des collèges autour d'un message d'avenir « Offrir aux collégiens des espaces d'apprentissage de qualité et faire des jeunes des ambassadeurs du territoire ».

L'OPTIMISATION DES MOYENS

Améliorer la qualité de vie au travail des agents des collèges

Le dernier trimestre 2020 a été marqué par l'attribution massive de matériel de nettoyage (méthode de pré-imprégnation) et de la formation de 132 agents. Ce ne sont pas moins de 104 chariots entièrement équipés et plus de 100 centrales de dilution qui ont été livrés dans les collèges pour le lancement de cette nouvelle méthode.

Les objectifs de cette démarche sont de :

- valoriser le métier d'agents d'entretien des locaux ;
- améliorer la qualité de vie au travail des agents des collèges ;
- définir un niveau de qualité de service en matière d'hygiène et de propreté dans les collèges ;
- harmoniser les pratiques en déployant une seule méthode de nettoyage ;
- impulser une gestion plus durable.

LA REMISE A NIVEAU DES BATIMENTS

Câblage informatique

Fin 2020, l'ensemble des collèges publics ont vu leur câblage informatique remis à niveau

(hors collège Le Monteil de Monistrol-sur-Loire prévu lors de la restructuration et le collège Lafayette de Brioude qui est de la compétence Région car en cité mixte collège/lycée).

Travaux d'isolation et d'économie d'énergie

Les collèges du Mont Bar à Allègre et Les Hauts de L'Arzon à Craponne-sur-Arzon ont fait l'objet de travaux d'isolation.

Travaux de restructuration

Des travaux de rénovation de la demi-pension du collège Robert-Louis Stevenson à Landos sont en cours.

LA GESTION DES MATERIELS INFORMATIQUE

Le parc informatique est composé de 2300 équipements, que le Département renouvelle en temps normal, à hauteur de 1/6 du parc chaque année. Suite aux conditions sanitaires délicates, seulement 200 postes ont pu être changés.

Par ailleurs, pour permettre une continuité pédagogique et contenir la fracture numérique au sein des établissements, le Département a su mobiliser une centaine d'ordinateurs et tablettes pour les élèves n'en disposant pas.

Malgré le contexte particulier, les opérations engagées depuis 3 ans, de remise à niveau et de sécurisation de l'infrastructure réseau ont pu être terminées.

Enfin, fin 2020, la moitié des collèges publics sont connectés à la fibre.

LA LUTTE CONTRE LES GASPILLAGES ENERGETIQUES ET ALIMENTAIRES

- Réduction des consommations énergétiques des collèges et sensibilisation des collégiens dans le cadre du dispositif CUBE.s (Challenge Climat Usage Bâtiment d'Enseignement Scolaire). Sur l'année scolaire 2020 / 2021, 4 collèges publics et 5 collèges privés ont participé à la démarche (Anne Franck à Brives- Charensac, Le Lignon au Chambon/Lignon, Roger Ruel à St Didier en Velay, Joaquim Barrande à Saugues, Saint Régis Saint Michel au Puy en Velay, Notre Dame de la Faye à Aurec sur Loire, Sacré Cœur à Dunières, Saint Martin à Tence et Jeanne d'Arc à Saint Didier en Velay) ;
- Labellisation des établissements « manger local et bio au collège » selon 3 niveaux, fonction de leur engagement dans la démarche sur la thématique de l'alimentation de qualité et durable (gaspillage alimentaire, introduction de produits locaux et bio, tri et valorisation des déchets alimentaires, sensibilisation des collégiens). Sur l'année scolaire 2020 / 2021, 12 collèges publics et 5 collèges privés ont candidaté.

UNE ETUDE PROSPECTIVE POUR MODELISER UNE NOUVELLE SECTORISATION

Le Département de la Haute-Loire connaît aujourd'hui de fortes transformations démographiques impactant progressivement les effectifs de ses collèges.

Ce constat a amené le Département, suite à la délibération de l'Assemblée départementale du 3 février 2020 à engager la réalisation d'un projet de schéma prévisionnel d'effectifs des collèges du département à l'horizon 10 ans,

CHIFFRES-CLÉS 2020

- **Dotation Globale de Fonctionnement (collèges publics) : 2 079 433 €**
- **Forfait Externat (collèges privés) : 2 904 611 €**
- **Investissement dans les collèges publics : 3 772 592 €**
- **Investissement dans les collèges privés : 515 689 €**
- **157 agents répartis sur 21 collèges publics**
- **2586 collégiens sensibilisés aux économies d'énergie**
- **17 collèges engagés dans la démarche « Manger local et bio au collège »**
- **Espace Numérique de Travail : 2,2 millions de visites**
- **Visioconférence : 2 700 classes virtuelles**

pour lui permettre de définir une nouvelle sectorisation des collèges du département.

Pour ce faire, le Département a missionné un cabinet de conseil. L'étude a débuté mi-mai et les travaux ont été rendus en décembre 2020.

L'ACCOMPAGNEMENT DE PROJET PEDAGOGIQUE

Le Département a établi conjointement avec l'Education Nationale et les partenaires du territoire (Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay, le festival et le syndicat mixte de la Chaise Dieu) un projet pédagogique d'envergure basé sur les atouts du territoire.

A la rentrée 2020, un internat du XXI^{ème} siècle a été ouvert au collège Henri Pourrat de La Chaise Dieu sur le thème de la musique. 12 élèves dont 7 internes ont intégré le groupe de la classe « musique », trois instruments à cordes (violon, alto et violoncelle) étant proposés.



FOCUS

L'organisation des services s'est adaptée pendant la crise sanitaire Covid-19

INFORMATIQUE

- Les familles ne disposant pas de matériel informatique ont bénéficié d'équipements numériques prêtés par 8 collèges : 66 ordinateurs et 30 tablettes.
- Le Département a organisé le don de 20 tablettes de la société Nergeco de Dunières à l'Union Départementale des Associations Familiales de Haute-Loire (UDAF43).

PERSONNEL : agents techniques territoriaux des établissements d'enseignements

- Le Département a mobilisé ses équipes durant le confinement, afin d'assurer l'entretien et la désinfection des locaux au sein des collèges concernés par l'accueil d'élèves dont les parents sont personnels soignants.
- Une distribution de kits de protection a été faite aux agents départementaux des collèges (masques, surblouses, charlottes, gants, visières...), 4 dotations / collèges fournies et continuent à ce jour.
- En période de post-confinement : le Département a adapté la gestion des besoins en personnel et recalibré les équipes en fonction.

TRAVAUX BATIMENTAIRES

- Le Département a souhaité maintenir son niveau d'investissement dans les collèges. Les chantiers ont donc été poursuivis, dans le respect des règles sanitaires.

EDUCATION ARTISTIQUE, CULTURELLE, SCIENTIFIQUE ET SPORTIVE

- En dépit des nombreuses annulations liées au contexte sanitaire, le Département a maintenu son accompagnement en faveur des projets pédagogiques d'éducation artistique, culturelle, scientifique et sportive, notamment en rémunérant les intervenants pour les ateliers prévus.

CULTURE

PRIORITE FEUILLE DE ROUTE N° 9

OUVRIR L'OFFRE CULTURELLE POUR L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET LE VIVRE ENSEMBLE

Une nouvelle politique culturelle a été validée par l'Assemblée délibérante en juin 2017. Au-delà des compétences obligatoires, le Département souhaite inscrire son action culturelle comme un outil de lien social, du vivre ensemble et d'attractivité du territoire, en favorisant la créativité et l'innovation.

UN PARTENARIAT AVEC LES TERRITOIRES

Le partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles et l'Education Nationale vient enrichir la démarche par une **convention Education Artistique et Culturelle cadre qui est notre support** et qui permet d'avoir un travail spécifique par communauté de communes. Par exemple :

- Projet autour des patrimoines des mots et des plantes en lien avec le Conservatoire Botanique du Massif Central sur la Communauté de Communes des Rives du Haut- Allier et le Château de Chavaniac Lafayette ;
- création artistique et médiation autour d'une œuvre théâtrale avec la comédie de St Etienne ;
- éducation artistique et culturelle en milieu scolaire avec les Jeunesses musicales de France ;
- Projet photo autour de l'architecture et l'urbanisme dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes du Pays de Cayres-Pradelles ;
- projet autour du journalisme au sein de la Communauté de communes des Sucs ;

- projet de territoire pluridisciplinaire sur les patrimoines avec l'Ecole de l'oralité sur la Communauté de communes Loire-Semène ;
- projet théâtre avec la compagnie Nofsératu.

Les termes de la convention ont été validés en décembre 2020 avec la Communauté de Communes Mézenc-Loire Meygal.

MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE

La Médiathèque Départementale a pour mission l'accompagnement des collectivités pour la mise en œuvre d'un maillage territorial permettant un accès équitable à la culture, à la formation et à l'information via les services proposés par les bibliothèques.

Le Plan Départemental de la Lecture Publique 2017-2021 structure ces activités.

Contrat départemental lecture itinérance

Ce contrat signé en juin 2020 pour la période 2020-22 avec l'Etat fixe comme objectifs de :

- faire de l'animation un levier pour la structuration du territoire
- accompagner le développement des compétences des bibliothécaires du réseau
- valoriser le rôle des bibliothèques auprès des élus
- accompagner le développement de services adaptés à la Médiathèque Départementale
-

CHIFFRES-CLÉS au 31/12/2020

5 communautés de communes engagées dans une convention de partenariat

8 projets culturels majeurs - 7040 €

2 agents

CHIFFRES-CLÉS au 31/12/2020

- 168 communes et 2 Communautés de Communes partenaires offrant aux altiligériens un accès à 182 bibliothèques,
- 271 000 documents (livres, musique, livres lus) empruntables,
- plus de 300 outils d'animations (expositions, kamishibais, tapis de lectures, valises thématiques, jeux). 7 valises de consoles de jeux vidéo et 160 jeux.
- Dépenses 2020 : 458 806 €
- Effectifs 22 agents

Projet @ltibox

Depuis sa mise en service en 2017 le projet @ltibox a connu une progression continue. Ainsi, fin 2020, le service s'est déployé dans **64 bibliothèques** permettant un accès à 49% de la population départementale. Le Département mise aussi sur l'usage du numérique via les bibliothèques. La Médiathèque Départementale propose pour cela des formations et des rencontres aux bibliothécaires de son réseau, autour des enjeux du numérique ainsi que des ateliers dans les bibliothèques pour accompagner les publics sur les pratiques

Ingénierie

La Médiathèque Départementale a proposé des prestations d'ingénierie de projets à plus de 40 bibliothèques en 2020 sur des thématiques aussi variées que la création ou la réorganisation de bibliothèques, la gestion des collections, la mise en place d'animations, le numérique, la normalisation des procédures administratives (rapports d'activités, statistiques demandées par le Ministère de la Culture...).

En lien avec les projets d'ingénierie, 102 869 € d'aides aux structures ont été versées en 2020 dans le cadre du dispositif Plan Départemental de la Lecture Publique.

ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Visiteurs en salle

Les activités culturelles et scolaires interrompues, comme l'exposition « L'Après-guerre, 1919-1926 » reportée à l'après confinement, la salle a cependant pu rouvrir dès le 11 mai dans des conditions adaptées pour les recherches de type administratif sur les fonds non-dématérialisés (soit environ 90% des fonds).

Visiteurs internautes

De plus en plus, le site internet rend visible aux yeux du public le résultat toutes les tâches (contrôle, collecte et conservation) réalisées en amont de la mise en ligne des documents archivés.

Les réponses aux demandes de recherches à distance et les médiations ont fortement augmenté pendant la période.

L'indexation collaborative (relevé nominatif de sources généalogiques) par le public s'est poursuivie de plus belle, en même temps qu'elle permettait le télétravail, dans le service et en collaboration avec les Archives de la Loire. Ainsi le site a très fortement limité l'impact de la crise sur le service et pour le public.

Dématérialisation

La poursuite des chantiers de dématérialisation sur les collections enrichit l'offre internet, mais le service a surtout participé aux travaux pour

CHIFFRES-CLÉS au 31/12/2020

- En salle → nombre de documents communiqués dans l'année : 6838, nombre de lecteurs : 594.
- Internautes → nombre de pages vues en 2020 : 5 285 339, nombre de sessions : 507 945, nombre de visiteurs : 129 845.
- acquisitions pendant la période → entrées communes et comcom : 6.15 ml, Département : 38 ml

la dématérialisation de procédures dans les bureaux du Département, avec la perspective de mutualisations avec les collectivités.

LE CENTRE D'INFORMATION EUROPE DIRECT

Le CIED s'est adapté et des actions grand public ont été retravaillées sur des formats « en

ligne », sur des sujets tels que « mobilités » et « UE : comment faire face à la crise ? ».

Malgré ces diverses difficultés, le CIED a renforcé sa mission d'information européenne dans la presse écrite et radio, sur Internet et les réseaux sociaux.

Les projets d'échanges des collèges avec les établissements étrangers ont été annulés.

FOCUS



Le maintien des aides aux acteurs culturels

Le 4 mai 2020, les élus ont validé le maintien de l'ensemble des dispositifs d'aides auprès :

- Des associations et des partenaires départementaux : un versement immédiat d'un acompte initial de 80 % a été fait en mai pour les structures employeuses ;
- Des saisons culturelles : le Département a maintenu le versement de la subvention, même si le spectacle a été annulé, sous réserve que la saison culturelle assume le paiement de l'intégralité du cachet artistique et des frais techniques éventuellement engagés ;
- Des Déboulés et Danse à l'école : le Département a maintenu le paiement des interventions artistiques prévues en milieu scolaire ;
- Des projets européens des collèges : le Département a payé l'aide au prorata des dépenses engagées lorsque les séjours ont été annulés.

→ Budget 2020 : 497 220 €

Le maître d'ouvrage d'une saison culturelle estivale

Le Département s'est positionné comme **maître d'ouvrage d'une saison culturelle estivale** dans le jardin de la Visitation et à La Pinatelle du Zouave dans le cadre des Rendez-vous du Département, avec de multiples objectifs : venir en aide aux acteurs culturels du territoire par la commande publique, proposer des temps de lien social aux habitants, maintenir la dynamique de visibilité des festivals soutenus par le Département malgré les annulations. Ce partenariat a été possible grâce à la collaboration avec COOP'ART.

Médiathèque : adaptation du service face aux contraintes liées à la Pandémie

- Multiplication des possibilités de prêt des documents : bibliobus et/ou prêt sur place et/ou proposition de sélections pour les bibliothèques,
- Création d'une page facebook pour des échanges entre les bibliothécaires professionnels et bénévoles du réseau départemental,
- Report en 2021 des animations annulées,
- Proposition de formations en visio-conférence pour les bibliothécaires du réseau de la Médiathèque Départementale,
- Accès gratuit au service numérique @ltithèque du Département (cinéma en streaming, musique, presse, autoformation) pendant le 1^{er} confinement.

@ltithèque : explosion des consultations

En Haute-Loire le taux de pénétration est de 8,43% des usagers des bibliothèques contre 3% en moyenne dans les autres départements proposant des services numériques identiques.

Accès élargi à la plateforme @ltithèque pendant la durée du confinement (nombre d'inscrits : de 1 975 à 2 772 usagers en 1 mois).

Archives départementales

Depuis 2011 il y a deux salles de lecture aux Archives : la réelle, et la virtuelle qui est le site internet archives43. Leur fréquentation n'est pas identique. Les généalogistes passeront plutôt par le virtuel, les chercheurs sur des droits administratifs plutôt par le réel. La crise covid a mis en valeur l'accès virtuel, sans supprimer le réel, au service des bureaux, des collectivités, d'associations et du grand public, départemental et extérieur.

SPORTS et SPORTS DE NATURE

LE BUDGET

Dépenses 2020 : 2,9 M€

810 183 € (fonctionnement)

2 094 110 € (investissement)

DES ACTIONS TRANSVERSALES AU SERVICE DES PUBLICS ET DES TERRITOIRES

Priorités de la Feuille de route

- N° 2 Etre exemplaire et inciter nos partenaires au développement durable dans leurs pratiques et projets
- N°8 Offrir aux collégiens des espaces d'apprentissage de qualité et faire des jeunes des ambassadeurs des atouts du territoire
- N°9 Ouvrir l'offre culturelle pour l'attractivité du territoire et le vivre ensemble
- N°10 Enrichir et Valoriser L'expérience Haute Loire pour augmenter les retombées économiques
- N°12 Contribuer à la réalisation des projets porteurs de développement

L'objectif est de proposer, adapter et mettre en application les politiques départementales en faveur du **développement des activités sportives et de loisirs de pleine nature** pour répondre aux attentes de la population ailligérienne, mais aussi celles des visiteurs extérieurs, en leur proposant un panel d'activités alliant pratique sportive, découverte patrimoniale et environnementale de notre territoire.

Ces politiques s'appuient sur des **compétences ...**

- **propres** aux Départements en matière de sports de nature (élaboration du PDIPR mais aussi du PDESI sur proposition de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires),
- **partagées avec d'autres collectivités** afin de favoriser la structuration des activités physiques et sportives, le « vivre ensemble », la santé des populations mais également l'aménagement et le développement durable des territoires.

Les politiques départementales soutiennent, dans un cadre d'intervention renouvelé, le fonctionnement et/ou l'investissement, de différents acteurs, qu'ils soient publics et institutionnels ou encore privés.

LA REPOSITIONNEMENT DE LA POLITIQUE SPORTIVE DU DEPARTEMENT

Afin de s'inscrire dans les priorités formalisées par la feuille de route mais aussi pour prendre en compte l'évolution des pratiques sportives, une démarche visant à **repositionner la politique sportive départementale** avait été engagée en fin d'année 2019.

Début février 2020, un diagnostic complet de cette politique départementale a été exposé à l'Assemblée départementale en précisant les moyens qui y sont affectés mais aussi les

enjeux sociaux et territoriaux. Le **Conseil départemental a ainsi voté :**

- **Une logique d'intervention renouvelée** qui positionne son action en faveur du sport et des loisirs de nature comme un **outil au service du vivre ensemble, de l'animation, de l'aménagement et de l'attractivité** des territoires dans le cadre de projets partagés.

- **Un « cadre stratégique »** qui s'articule autour de 3 axes complémentaires :

- L'accès aux pratiques sportives pour le plus grand nombre ;
- L'animation des territoires dans le cadre de nouveaux partenariats ;

- L'attractivité et le Développement Durable au travers des Sports - Sports de nature.
- **De nouveaux outils pour servir les objectifs**, à savoir :
 - o les **conventions de partenariat « sports et les loisirs de nature »** à intervenir avec les **intercommunalités** dans une logique de coopération et de complémentarité.
 - o le **plein exercice de la compétence Sports de nature** avec la mise en place d'un **PDESI** (*Plan Départemental des Espaces Sites & itinéraires*) construit en lien avec les partenaires sous la houlette de la **CDESI** (*Commission Départementale des Espaces Sites & itinéraires*) ;
 - o la définition d'une **identité visuelle** spécifique « **Haute Loire Sport Nature** » afin de valoriser l'action du Département, chef de file de l'organisation des pratiques sportives de nature ;
 - o **L'ajustement et la création de nouveaux dispositifs d'intervention** pour accompagner les partenaires.

DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES RÉNOVÉES & DES EQUIPEMENTS DISTRACTIFS RENOUVELÉS

Pour encourager les pratiques sportives et de loisirs nature, le Département accompagne financièrement les équipements sportifs & touristico-sportifs publics portés par les territoires dans le cadre des contrats 43.11 signés avec les intercommunalités.

- **29 équipements sportifs publics** programmés au titre de notre politique contractuelle représentant **4 011 137 € de crédits**
- **13 opérations à caractère touristique et sportif** (voies vertes, passerelles, plan d'eau naturel, ...) contractualisées pour un montant total de crédits de **857 043 €**.

Au titre de l'année 2020, **1 588 553 € de crédits de paiement** mobilisés pour les équipements purement sportifs et **282 387 €** pour les aménagements touristico-sportifs.

LA PROFESSIONALISATION DES CLUBS

Objectifs : Contribuer à la qualité de l'enseignement sportif fédéral, favoriser la structuration des clubs et soutenir les bénévoles investis dans la vie associative.

Moyens : Financement d'une partie de l'emploi en contrepartie du recrutement d'un éducateur diplômé (*consacrant 50% de son temps à la formation et l'encadrement des jeunes*) et d'un cofinancement local.

Résultats : **86 structures bénéficiaires** (*clubs, groupements d'employeurs, comités*) **salariant 98 éducateurs** (*soit 62 ETP*)

Coût total : **205 392 €** mobilisés au titre de la saison 2019 / 2020 sur les 301 604 € de crédits attribués en début de saison car Covid-19

UN DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES SPORTIVES AUX CÔTÉS DES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Objectifs : Participer à la structuration du mouvement sportif départemental, favoriser la mutualisation des actions et tendre vers un développement plus équilibré des pratiques sur le territoire attiligérien.

Moyens : Participation financière aux actions portées par les comités sportifs départementaux (*sports traditionnels et sports de nature*) et parfois à l'emploi d'un conseiller de développement & d'animation sportive.

Résultats :

- **10 comités « structurés »** avec une stratégie départementale animée par des agents de développement salariés au service de **303 clubs et 25 333 licenciés** ;
- **21 comités « basiques et intermédiaires »** animés par des bénévoles mais fédérant néanmoins **364 clubs** et leurs **17 325 licenciés** autour d'actions plus localisées ;
- Un **Comité Départemental Olympique et Sportif** de la Haute Loire (CDOS) actif qui accompagne, forme les bénévoles et assure la fonction de Guichet Unique de l'Emploi sportif.

Coût total : **228 628 €**

LA PROMOTION DU TERRITOIRE PAR L'ÉVÈNEMENTIEL & LE SPORT DE HAUT NIVEAU

DES MANIFESTATIONS QUI PARTICIPENT A LA VISIBILITE DU DEPARTEMENT

Objectifs : Contribuer à l'animation, au divertissement et à l'activité économique du territoire tout en favorisant la rencontre de sportifs et/ou la découverte de disciplines peu médiatisées.

Moyens : Soutien financier différencié suivant l'envergure, le rayonnement et la saisonnalité de la manifestation sportive.

Résultats : 26 évènementiels associatifs programmés, **9 seulement ont été réalisés en raison de la crise sanitaire**, tous ont bénéficié d'un « financement par solidarité » du CD43.

Coût : **42 K€** mobilisés (60 K€ programmés)

L'EXCELLENCE SPORTIVE POUR L'EXEMPLE ET SA FONCTION « LOCOMOTIVE »

Objectifs : Contribuer à la pratique sportive fédérale de haut niveau, encourager les sportifs locaux disposant d'un palmarès sportif remarquable tout en véhiculant une image positive du Département et de son action.

Moyens : Accompagnement financier des pratiques individuelles et collectives en fonction du niveau d'évolution dans les championnats nationaux et des difficultés d'accession et/ou de progression dans lesdits championnats.

Résultats :

- **9 Espoirs sportifs individuels altiligériens** inscrits sur les listes ministérielles 2020 ;
- **Sports collectifs** : 9 équipes séniors, 1 équipe jeunes U19 et 2 équipes de sports individuels pratiqués par équipe (triathlon, sport boules) engagées en Championnat national ;

Coût : **287 K€** dont 96 % pour les sports collectifs situés principalement sur le territoire de l'Agglomération du Puy en Velay.

LA HAUTE LOIRE : AU CARREFOUR DE PLUSIEURS GRANDES ITINERANCES QUE LE DEPARTEMENT ACCOMPAGNE

Objectif : Contribuer à structurer et à promouvoir les itinéraires de grandes randonnées (pédestres, VTT, cyclo touristiques, ...) à l'échelle de la globalité de l'itinéraire avec une gouvernance participative.

La Haute-Loire est au cœur des grandes itinérances pédestres et cyclo touristiques.

Moyens : **8 grands itinéraires inter-régionaux figurent au schéma directeur du GIP Massif Central. Ce dernier contribue financièrement à leur structuration à l'échelle Massif Central** : GR65 (St Jacques), GR765 (Cluny-Lyon-Le Puy), Via Fluvia (V73), GTMC, GR70 (Stevenson), GR700 (Voie Régordanne), GR7 (Ligne de partage des eaux), Via Arverna.

Dans ce cadre, les fonds FEDER, FNADT et régionaux sont largement mobilisés. Les Départements concernés abondent de manière complémentaire pour optimiser le plan de financement des opérateurs chefs de file et animateurs de la gouvernance des itinéraires.

Hors GIP MC, poursuite du partenariat CD03 - CD63 - CD43, EPCI, SMAT, Région AuRa autour du projet **Via Allier (V70)** pour aménager et promouvoir cette **véloroute Nord / Sud** inscrite au schéma national des véloroutes - voie vertes.

Résultats les plus notables :

GTMC : Amplification de l'ouverture vers de nouvelles clientèles avec mise en place d'un tronçon produit 43-48 (**Langeac / Bagnols les bains**) et vidéo-reportage associé, lancement de l'étude concernant le transport de bagages et de la démarche d'observation.

GR 700 : Développement et mise en place d'une application mobile et d'une vidéothèque.

GR65 - Via Gebennensis: Lancement étude qualitative sur les clientèles et le portage de bagages.

Via Arverna : Renoncement à relancer cette itinéraire en tant qu'itinéraire « *jacquaire de 2nd rang* » ou sur un positionnement plus audacieux : *L'Héroïc Fantasy Arverne*.

Via Allier (V70) : Définition du schéma opérationnel de **jalonement de l'itinéraire en Haute Loire**, Portage d'une réflexion sur l'interconnexion avec la Via Fluvia (V73) et la Grande Traversée des Volcans à Vélo (V74).

Reportage photos, lancement d'un **1^{er} site Internet « Via Allier »** et de divers outils promotionnels.

Coût : environ 10 K€ mobilisés pour le soutien aux structures animatrices de ces itinérances.

LE PDIPR & SPORTS NATURE

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR)

2020, a été consacré à l'élaboration des cartographies communales. Ce travail complexe est désormais achevé pour l'ensemble des intercommunalités de Haute-Loire. Il est désormais nécessaire de faire valider cette démarche par délibération communale avec l'aide des Communauté des Communes.

Autres initiatives départementales dédiées aux Activités Physiques de Pleine Nature :

L'audit des sites naturels d'escalade confié par le Département au Comité Territorial Loire/Haute-Loire de la Fédération Française Montagne et Escalade a été finalisé en 2020. Sa présentation au SMAT du Haut Allier et aux intercommunalités est programmée début 2021. Il permettra de mettre en sécurité les sites et d'en améliorer les aménagements.

A noter également l'installation d'un parcours de Disc Golf à la Pinatelle du Zouave et la création d'un club Vellave dédié à cette discipline.



FOCUS

Par solidarité avec le mouvement associatif sportif impacté par la crise sanitaire Covid-19 :

- maintien d'un accompagnement financier des structures organisatrices de manifestations sportives historiquement accompagnées par le Département : versement de 50% à 100% de l'aide départementale votée.
- activation de l'aide « Profession Sport 43 » au titre des jours de « congés payés et jours fériés » non pris en charge dans le cadre du chômage partiel auquel ont eu recours de nombreux clubs.

PUBLICS, EDUCATION POPULAIRE ET LIEN SOCIAL

OBJECTIFS DE LA FEUILLE DE ROUTE N°8 ET 9

FAIRE DES JEUNES DES AMBASSEURS DES ATOUTS DU TERRITOIRE OUVRIR L'OFFRE CULTURELLE POUR L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET LE VIVRE ENSEMBLE

La démarche « **Publics en découverte** » a été créée en 2017. Innovante et transversale, cette nouvelle approche place la question des publics cibles du Département au cœur des actions de médiation culturelle, patrimoniale et sportive portées et/ou soutenues par la collectivité. L'objectif est de favoriser l'accès aux patrimoines du département et à des propositions culturelles, lesquelles s'appuient sur les ressources proposées par les partenaires du Département. Elle se caractérise par la mise en place de **moyens de sensibilisation, d'accessibilité, de découvertes** destinées aux populations locales et aux publics cibles.

UNE ENTREE VERS LES PUBLICS

La démarche « Publics en découverte » est constituée d'objectifs partagés avec les partenaires pour la mise en place d'actions en direction des publics cibles :

- enfants du cycle 3 : CM1, CM2 et 6^{ème}, collégiens, et enfants et jeunes des centres de loisirs ;
- les personnes âgées, en situation de handicap, de précarité, l'enfance en danger ;

CE TRAVAIL EST REALISE EN RELATION AVEC LES TERRITOIRES.

Le nombre de partenaires offrant des actions de médiation faites dans le cadre de la démarche « Publics en découverte » est de 329 (danse, musique, théâtre, musées, sports, patrimoines, environnement, citoyenneté, Europe,...).

LE LIVRET RESSOURCES

Le livret ressources s'inscrit dans la démarche « Public en découverte » pour la mise en œuvre des actions de médiation en direction des jeunes fréquentant les Accueils Collectifs Mineurs (centres de loisirs).

En 2020, 46 ACM du Département sur 75 ont effectué 186 appels à projets pour un financement total de 57 950 €. Ce financement comprend les aides aux activités et au transport.

Les projets ont une plus-value éducative pour les 5 333 enfants ayant participé aux activités.

LES ASSOCIATIONS ŒUVRANT POUR LA JEUNESSE

L'attribution de subventions (12 595€ au total) à 12 associations œuvrant pour la jeunesse a permis de monter des projets variés malgré le contexte sanitaire :

- Vacances et loisirs pour tous ;
- Jeux et fêtes du jeu ;
- Culture pour les jeunes ;
- Accompagnement et projets de jeunes.

BAFA-BAFD

Le Département aide les jeunes domiciliés en Haute-Loire et âgés de moins de 25 ans à se former au BAFA et au BAFD sans condition d'âge.

L'aide est de 42 € pour la formation générale, 42 € à nouveau pour l'approfondissement. 145 € pour le BAFD.

Sur l'année 2020, 191 jeunes en ont bénéficié pour un total d'aide de 8 022€.

LES FÉDÉRATIONS D'ÉDUCATION POPULAIRE

Les cinq associations « d'éducation populaire » considérées comme ayant une activité fédérative par nos services sont : Léo Lagrange, Familles Rurales, les Francas, UCPCV et Ville Auvergne. Elles étaient financées sur la période 2018-2020 via un appel à projets pour un total de financement de 36 000€ annuel.

Les thématiques ressorties des projets sur cette période ont été :

- À la découverte des sports originaux ;
- L'intergénérationnel comme valeur de l'éducation populaire ;
- La culture en milieu rural ;
- Les métiers d'art et les centres de loisirs (Familles Rurales 3 500€)
- L'environnement et le public en situation de handicap ;
- À la découverte des richesses du patrimoine bâti de Haute-Loire.

LA CULTURE DU LIEN SOCIAL

Elaboré en 2020, le Département propose un nouveau dispositif : **l'appel à projet « la culture du lien social »** qui vise à soutenir **des projets collaboratifs** entre des structures sociales, médico-sociales et sanitaires et un ou plusieurs acteur(s) des domaines suivants :

- La culture, l'artistique
- Le patrimoine naturel, bâti, culturel et industriel
- Le sport (pratiques « innovantes »)

Les projets proposent des **actions de médiation**, c'est-à-dire des temps de découvertes et d'appropriation d'expériences "sensibles" et sociales qui passent à la fois par :

- la connaissance (de l'histoire de la discipline, du milieu, des techniques, du matériel, etc)
- la pratique
- la rencontre (avec un artiste, un sportif, un site, une œuvre, etc).

Enveloppe mobilisée : 20 000 € / an.

CHIFFRES-CLÉS au 31/12/2020

- 329 partenaires offrant des actions de médiations faites en 2020 dans le cadre de la démarche « Publics en découverte » (danse, musique, théâtre, musées, sports, patrimoine,...).
- Aides aux Accueil Collectifs de Mineurs : 57 950 €.
- 5 333 enfants ont participé à des activités via le livret ressources
- Aide à la formation BAFA : 8 022 €
- Projet « Dis-moi » (culture et précarité) : 140 bénéficiaires - 2500 €
- Foyer de l'Enfance : 10 activités proposées par 7 partenaires, totalisant 68 participations d'enfants – 1646.25 €
- 90 séniors ont participé à des activités adaptées aux contraintes sanitaires

LA CONFÉRENCE DES FINANCEURS

Ce dispositif vise **la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées.**

Coordonné par le Département, il a notamment permis à près de 90 seniors de :

- redécouvrir les sites patrimoniaux, culturels et naturels de Haute-Loire et de participer à des ateliers artistiques,

Les activités, le transport et l'accompagnement par une auxiliaire de vie si nécessaire sont pris en charge. En 2020, le montant total des dépenses s'élève à 6 106 €.



FOCUS

Un renforcement des coopérations : la recherche-action LUCAS

Un projet a été mené par le Département et les deux Communautés de communes Loire Semène et Mézenc Loire Meygal. Il a permis de faire travailler ensemble des partenaires de différents secteurs (jeunesse, autonomie, santé, handicap, insertion, culture) et de mettre en lumière les difficultés des habitants révélés ou accentués durant le confinement : isolement des personnes, souffrance affective et psychologique, difficultés éducatives renforcées, manque d'ouverture culturelle et sociale, etc.

Les partenaires ont alors cherché ensemble des solutions et ont proposé cinq projets à mettre en oeuvre en 2021 : jardins partagés, camion culturel, médiation auprès des jeunes avec des artistes, projet culturel intergénérationnel et groupe d'entraide professionnel. Des idées au bénéfice du lien social, de l'évolution des pratiques professionnelles, et du respect de chacun.

Un partenariat avec la CAF en faveur de la jeunesse et des familles

En 2020, une première convention de partenariat d'aide aux Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) a été signée entre la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Départemental de la Haute-Loire, afin d'accompagner les ACM dans la mise en place d'une offre éducative adaptée au contexte sanitaire.

Les aides financières ont ainsi été majorées, afin d'encourager parents et enfants à fréquenter les centres de loisirs, pour renouer avec le quotidien et retisser des liens.

Ce premier partenariat s'avère être une véritable réussite tant dans les échanges suscités entre les deux institutions que pour les accueils collectifs de mineurs, les enfants et leurs familles.

PATRIMOINES

PRIORITE FEUILLE DE ROUTE N°9

OUVRIR L'OFFRE CULTURELLE POUR L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET LE VIVRE ENSEMBLE

Le Département est engagé dans une démarche de **préservation**, de **valorisation** et de **médiation** autour de ses patrimoines culturels (bâti, mobilier, ...) et naturels. L'objectif est de les faire connaître, les rendre accessibles, de sensibiliser les différents publics d'aujourd'hui, et de travailler à leur transmission pour les générations futures.

GRANDS PROJETS

Chapelle numérique Saint-Alexis

Le projet d'aménagement de la chapelle Saint-Alexis en vitrine numérique du territoire de la Haute-Loire et de ses richesses patrimoniales a été initié en 2017.

La première phase de travaux a débuté en juin 2020 par l'enfouissement des réseaux de la rue Grasmanent. Une visite du chantier a été proposée aux agents du Département en décembre 2020.

Les noms de cette nouvelle structure ont été arrêtés en 2020. Le lieu porte le nom de « *CHAPELLE NUMERIQUE SAINT ALEXIS* » le spectacle s'appelle « *TERRE DE GEANTS* » avec comme « base line » : « *HAUTE-LOIRE ODYSSEE* ».

Dans l'optique de l'ouverture au public prévue pour l'été 2021, une concession de service public a été attribuée, après consultation, à la SEM CAP TOURISME 43 le 22 avril 2020 pour la gestion de la structure, pour une durée de 8 ans.

Domaine de Chavaniac-Lafayette : Projet Lafayette 2026

Propriétaire du Château et du parc depuis 2009, le Département a fait réaliser une étude de faisabilité du développement culturel, touristique et économique en 2019-2020 dont le rapport a été présenté en juillet 2020 aux différents partenaires du projet.

Cette étude propose, au-delà de la restauration de l'ensemble des bâtiments, de diffuser les valeurs humanistes portées par les illustres propriétaires des lieux et de participer à la promotion de l'amitié franco-américaine, si prégnante à Chavaniac-Lafayette. Le projet proposé s'articule notamment autour :

- d'un parcours muséographique en deux temps (un centre d'interprétation, dans les actuelles salles d'exposition temporaires et une visite immersive dans le château),
- d'espaces aménagés à des fins d'animation culturelle et pédagogique (ancien solarium, ancienne bergerie...),
- d'un point restauration ouvert à la fois sur le château et sur le village.

Parallèlement à la mise en œuvre du projet « Lafayette 2026 », une mission de maîtrise d'œuvre relative à la restauration du parc a été confiée en juin dernier au groupement « M + C architecture ».

Celle-ci a pour objectif de décliner et de mettre en œuvre les grandes orientations du plan de gestion du parc (inscrit au titre des Monuments historiques) réalisé en 2013-2014, à la demande de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Un diagnostic du parc et un avant-projet sommaire ont été livrés en novembre 2020. Ces documents permettent d'esquisser les premières propositions de restaurations du réseau hydraulique et des éléments structurants du parc et du potager : restauration des réseaux et ouvrages hydrauliques, replantation et réaménagement des Jardins Moffat et restauration de la cour des communs.

Enfin, des travaux de restauration ont été réalisés en fonction des urgences sanitaires : restauration de la toiture de la maison du gardien ainsi que de la pergola, du faux pan de bois et de la balustrade du jardin anglais.

Ancien couvent de la Visitation

Acheté en 2017, par le Département, le site a fait l'objet d'une étude de pré-programmation qui proposait un projet s'articulant autour de trois axes:

- Axe 1 : création d'une activité hôtellerie-restauration de haut standing,
- Axe 2 : création de locaux pouvant être pensés comme un tiers-lieu,
- Axe 3 : développement d'espaces à vocations touristique et culturelle, avec l'organisation d'événements.

L'année 2020 a permis d'approfondir les propositions de programme,

Un **diagnostic patrimonial** a été réalisé par le cabinet RL & Associés (Lyon) permettant de poser un cadre à tout futur projet d'aménagement.

Le Département a organisé en juillet et août **des manifestations dans les jardins de la Visitation**, en partenariat avec les festivals et intermittents du spectacle de la Haute-Loire, particulièrement sinistrés par la crise du COVID-19. Cette opération a permis d'accueillir 1 751 visiteurs lors de 22 manifestations.

L'accompagnement par le dispositif d'expérimentation « **Réinventer le patrimoine** », porté par la Banque des Territoires et Atout France, suite à la sélection du projet de la Visitation fin 2019 dans le cadre d'un appel à projet national, a été lancé en juillet. Une feuille de route a été formalisée pour les premiers mois d'accompagnement.

Enfin, suite à l'identification de nombreux freins topographiques, réglementaires et financiers, **le projet d'aménagement d'un hôtel-restaurant** haut-de-gamme a été abandonné par **l'Assemblée départementale lors de sa réunion du 30 novembre dernier. Le projet sera donc réorienté.**

Domaine du Sauvage

En 2020, le Département a initié le projet de développement d'une nouvelle forme d'hébergements – chambre une ou deux personnes – avec un niveau de prestations plus élevé que celui existant actuellement pour les gîtes d'étapes.

Ceci permettrait de répondre, d'une part, à des attentes d'un niveau de confort plus important pour des randonneurs et, d'autre part, d'accueillir de nouvelles cibles de clientèles pour des séjours de quelques nuits.

Afin d'étudier la faisabilité d'un tel projet, un certain nombre de diagnostics préalables ont été réalisés avec l'assistance d'Ingé 43 :

- Un diagnostic structurel et un audit énergétique,
- Une analyse menée sur les capacités de la chaufferie bois,
- Une consultation a été lancée afin de faire réaliser un diagnostic patrimonial des bâtiments et de leurs abords (à la fois architectural, paysager et environnemental),
- Une analyse des capacités du site en matière d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées a été réalisée par le service eau et assainissement (SEA),
- Les études de pré-faisabilité ont également permis de vérifier, grâce à l'expertise de la Mission Départementale de Développement Touristique, l'opportunité du projet tout en apportant un avis sur sa viabilité économique.

L'ensemble de ces diagnostics a permis d'acter la faisabilité du projet et sa possible réalisation à l'horizon 2023-2024.

ESPACES NATURELS SENSIBLES ET NATURA 2000

Le Département a poursuivi l'animation de six sites Natura 2000. A ce titre, il porte l'élaboration d'un document unique de gestion sur le Mézenc, permettant la complémentarité entre les outils Natura 2000 et ceux liés à la politique espaces naturels sensibles. Ce document devrait aboutir fin 2021. Il s'articulera avec de nombreux projets sur le Mézenc dont celui de l'Opération Grand Site.

Pinatelle du Zouave

Le Département a saisi en 2020 l'opportunité de conforter la propriété départementale de la Pinatelle du Zouave : acquisition de 2 352 m² pour un montant de 1 341 €.

Zones humides

Le Département a poursuivi son implication dans la gestion d'une quinzaine de zones humides sur le plateau du Devès, des Narces de la Sauvetat, des étangs de Moissac-Bas et Berbezit dans le Livradois, de la Vallée de Magnore.

Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles

Dans ce cadre, l'année 2020 a été mise à profit pour, d'une part, entretenir le lien avec les partenaires agissant pour la préservation de la biodiversité et d'autre part, travailler à la préparation du prochain comité de suivi avec les élus impliqués, à l'horizon 2021.

Lac volcanique du Bouchet

Le site a connu une très forte hausse de sa fréquentation au cours de l'été 2020, liée au besoin d'espace vert et frais après le confinement. Des phénomènes inhabituels de turbidité estivale ont été observés. C'est un site particulièrement sensible. Avec les partenaires de la gestion de ce site (Communauté de Communes du Pays de Cayres-Pradelles, ONF, Fédération de Pêche, Etat...) il a été reconnu la nécessité d'élaborer un plan de gestion pour avoir un diagnostic poussé sur la qualité de l'eau et la compréhension des phénomènes pouvant l'altérer.

Sensibilisation

Le Département a apporté son soutien

CHIFFRES-CLÉS au 31/12/2020

Espaces Naturels Sensibles :

- *Dépenses* : 340 508,22 €
- *Recettes* :
 - Taxe d'aménagement * : 933 397,39 €
 - Subventions Natura 2000 : 138 677,62 €
 - Redevances : 4 002,00 €

** La taxe d'aménagement permet de financer la politique ENS, le CAUE et la politique en faveur des espaces, sites et itinéraires.*

Patrimoine culturel : 994 680 €

technique et financier aux opérateurs associatifs ou aux collectivités engagés dans des opérations de préservation, de restauration et de valorisation d'espaces naturels sensibles.

En 2020 la 5^{ème} programmation départementale des « Sorties nature » a été proposée au grand public, avec une trentaine de sorties accompagnées sur les sites naturels de Haute-Loire. La fréquentation de ces sorties est estimée à 700 personnes.

PATRIMOINE CULTUREL

Le département de la Haute-Loire présente un héritage historique d'une grande diversité. C'est pourquoi notre collectivité soutient depuis de nombreuses années la recherche archéologique et sa documentation réalisée par des associations extrêmement dynamiques sur le terrain.
Total des aides pour l'archéologie en 2020 : 16 500 €

Pour mettre en valeur ce patrimoine, des collectivités et des associations ont développé et animent des lieux d'exposition, des centres d'interprétation, des activités

pour les centres de loisirs et pour les seniors, et des visites guidées in situ. Le Département, conscient que les musées jouent un rôle fondamental en termes d'aménagement du territoire, d'attractivité touristique et d'éducation culturelle, leur apporte ainsi depuis 1996 une aide financière dans le cadre de son schéma départemental des musées.

Le Département s'efforce d'accompagner ces projets permettant aux habitants d'accéder à une offre culturelle la plus diversifiée possible. A ce titre en 2020, le Département a accompagné :

- La programmation culturelle de lieux emblématiques tels que le Lieu de Mémoire et l'Espace d'Art Contemporain des Roches au Chambon-sur-Lignon, le Centre d'Enseignement de la Dentelle au Fuseau, l'Atelier Conservatoire National de la Dentelle
- Des expositions : « Les Justes et le sauvetage des Juifs en Europe » présentée au Lieu de Mémoire, « L'art contemporain s'invite au musée » présentée au Musée Crozatier, Nicolas de Staël « Tradition et Rupture » au Doyenné de Brioude

Total des aides aux structures muséales et expositions en 2020 : 74 280 €

L'action du Département permet, en partenariat avec les collectivités et l'Etat, et

en lien avec la Fondation du Patrimoine, de préserver et de valoriser le patrimoine mobilier et immobilier protégé de Haute-Loire :

- 21 projets ont été soutenus au titre des Monuments Historiques ;
- 1 ont été soutenus au titre du Patrimoine Rural Non Protégé ;
- 12 au titre de la restauration des toitures typiques ;
- 5 au titre des édifices culturels non protégés ;
- 3 au titre de la restauration des objets mobiliers.

Total des aides MH, PNRP, toitures, édifices culturels et objets mobiliers en 2020 : 870 300 €

Le Département accompagne également le développement des métiers d'art par le soutien à différents projets, dont la 14^{ème} Biennale de l'Art céramique au Pays de La Chaise-Dieu en 2020.

Le Département a organisé une exposition dans le cadre des Journées européennes des Métiers d'Art : « Materia : l'essence des métiers d'art », au Château de Chavaniac Lafayette, propriété départementale. Les artisans de Haute-Loire et de la Région AuRA sont ainsi mis à l'honneur à travers l'exposition de pièces d'exception.

Total des aides en faveur des métiers d'art en 2020 : 33 600 €

FOCUS

Le maintien des aides aux acteurs des patrimoines

ENS & NATURA 2000

- Maintien des prestations sous maîtrise d'ouvrage : suivis amphibiens
- Adaptation du calendrier des sorties nature avec report dans la mesure du possible des sorties
- Maintien de la programmation du weekend Natura 2000 à Vorey-sur-Arzon
- Evènementiel des rencontres naturalistes : adaptation de la subvention 2020 malgré l'annulation de la manifestation et son report à 2021



TOURISME

LE BUDGET

Dépenses 2020 :

1,100 M€ en investissement

1,088 M€ en fonctionnement

OBJECTIF DE LA FEUILLE DE ROUTE N°10

ENRICHIR ET VALORISER « L'EXPERIENCE HAUTE-LOIRE »

Le Département a une conviction forte : **le tourisme est un volet à part entière de l'économie du département.**

Il convient de capitaliser sur des atouts reconnus comme la ville du Puy-en-Velay, la Chaise Dieu, son site abbatiale, les collections qu'il abrite et son festival de musique sacrée, le château de Chavaniac-Lafayette, mais aussi ses territoires comme le massif du Mézenc Meygal, les Gorges de l'Allier,....la future Chapelle numérique Saint Alexis est le symbole pour qualifier la modernité du département.

L'offre touristique est déjà diversifiée (pleine nature, patrimoine culturel et naturel...) et le schéma touristique rédigé a pour objectif de **renforcer l'attractivité de l'ensemble du territoire, et élargir l'offre touristique** pour augmenter la durée des séjours, et conjuguer culture, patrimoine et économie.

LA STRUCTURATION ET LA QUALIFICATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE

Le schéma départemental de développement touristique a été approuvé par l'Assemblée Départementale le 25 juin 2018. La stratégie de développement touristique continue à se déployer autour des objectifs définis :

- Gouvernance partagée avec les territoires,
- Conquérir et fidéliser de nouvelles clientèles,
- Structurer et qualifier l'offre touristique à travers les filières prioritaires.

Les **8 filières** prioritaires sont :

- Activités de pleine nature,
- Culture et patrimoine,
- Espaces naturels remarquables,
- Mobilité touristique,
- Accessibilité (aux publics empêchés),
- Gastronomie et agritourisme,
- Artisanat d'arts et savoir-faire,
- Grands projets départementaux.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire. Le Département a permis à la MDDT de déployer un plan de communication exceptionnel permettant de relancer la fréquentation touristique estivale dans le

département.

En fin d'année 2020, le collectif Auvergne Destinations a vu le jour. A compter de 2021, les quatre départements (Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme) souhaitent s'appuyer sur la notoriété de l'Auvergne pour déployer des actions de promotion touristique communes au bénéfice de leurs territoires.

CHATEAU DE CHAVANIAC-LAFAYETTE

En raison du contexte sanitaire, le château n'a pas ouvert au public le 1^{er} avril comme les autres années, mais le 20 juin et a dû fermer ses portes le 29 octobre au lieu du 15 novembre. **9 856 visiteurs ont été accueillis**, en provenance essentiellement des régions Auvergne Rhône-Alpes, parisienne et du Sud. Le public étranger est venu essentiellement des pays limitrophes (Belgique, Suisse).

La fréquentation en juillet et août 2020 est en hausse avec 1 560 visiteurs supplémentaires par rapport à 2019 (+ 25 %). Le chiffre d'affaire global d'exploitation du site s'élève à 73 180,65 €, dont 56 906,00 € pour les entrées et

16 274,65 € pour la boutique (soit un panier moyen de 1,65 € par visiteur.)

En raison de la situation sanitaire, beaucoup d'animations culturelles ont dû être annulées (Fête des Plantes, exposition temporaire estivale, ciné plein-air...). Toutefois, ont pu être maintenus les visites théâtralisées, l'exposition temporaire extérieure *Végétal* initiée par l'association « Jardins Fruités », et deux concerts, l'un en août en partenariat avec le Club Lafayette, l'autre en septembre dans le cadre du festival « Jazz en Velay ».

Enfin, l'Exposition d'objets d'art **MATERIA**, initialement prévue pour les Journées européennes des Métiers d'Art en avril, annulée en raison de la COVID, a été inaugurée à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, qui ont accueilli 710 visiteurs.

BASE NAUTIQUE ET DE LOISIRS SPORTIFS DE LAVALETTE

Ce plan d'eau artificiel de 220 ha unique en Haute Loire permet la pratique d'activités nautiques telles que la voile, l'aviron, le canoë - kayak, mais aussi d'autres activités ludiques comme le pédal'eau, le paddle ou encore la pêche en barque, sans oublier la randonnée pédestre, cyclotouristique (VTT) et la course d'orientation.

Le Département et la communauté de communes des Sucs, membres du Syndicat Mixte de Lavalette (SML), participent aux investissements (matériel nautique, aménagements et infrastructures) et au fonctionnement, respectivement à hauteur de 70 % et 30 %.

Principales actions conduites en 2020 :

- Coordination des travaux de nettoyage, de **remise en état des locaux** et du matériel détruits lors de l'**incendie des bâtiments techniques** à l'hiver 2019 ;
- **Organisation et mise en place de mesures sanitaires ad hoc pour permettre une ouverture sécurisée du site au public** (installation de sanitaires complémentaires, distributeur de gel hydro alcoolique, panneautage et sensibilisation des visiteurs, du personnel et des

CHIFFRES-CLÉS au 31/12/2020

- **95 000 € dans un plan spécifique de communication de relance avant l'été**
- **2 449 622 nuitées touristiques entre mai et août 2020 (-9,6% / 2019)**
 - 11% des nuitées sont étrangères
- **4 131 833 excursionnistes (personnes présentes en journée) entre mai et août 2020 (+ 4% / 2019)**
- **67 200 visiteurs sur la base de Lavalette (juin à septembre 2020)**

exploitants aux gestes barrières) ;

- **Révision du profil de baignade** pour une protection et une surveillance renforcée de la qualité sanitaire des eaux du lac ;
- **Moratoire sur 2 projets** : signalétique du site, reprise complète du parcours de course d'orientation ;
- **Différé d'une année du lancement des travaux & équipements / « Tranche 5 ».**

Budget prévisionnel = **456 193 € HT**

71.50 % de subvention (FEADER, Région)

Fréquentation estivale 2020 :

67 198 visiteurs de juin à septembre (en retrait de 16 % par rapport à 2019) mais plus de dépenses effectuées auprès des exploitants (bar-restaurant et activités nautiques).

Fréquentation année 2020 : **90 153 visiteurs** soit environ 10% de moins qu'en 2019.

Participations statutaires 2020 du CD43 :

Fonctionnement : 37 346,48 €

Investissement : 173 201,47 € (dont Tranche 5)

DOMAINE DEPARTEMENTAL DU SAUVAGE

Le Domaine du Sauvage, propriété départementale depuis 1971, se situe sur la commune de Chanaleilles à une altitude allant de 1214 à 1433 mètres, sur une superficie de 750 hectares. La vocation du site s'est toujours articulée entre exploitation agricole, sylvicole et accueil touristique. Il est situé sur le chemin de Saint Jacques (GR65).

La gestion de l'auberge et des deux gîtes du domaine est confiée à la SARL Auberge du Sauvage en Gévaudan, dans le cadre d'un contrat d'affermage de six ans (2017-2023). En raison de la COVID-19, l'auberge et les deux gîtes n'ont pu ouvrir que du 8 juin au 29 octobre, et uniquement avec de grandes restrictions dans les conditions d'accueil pour respecter les consignes de sécurité sanitaire.

En 2020, une mise aux normes des équipements numériques a été effectuée avec notamment la mise en place de 3 bornes wifi43 permettant de couvrir les gîtes, l'auberge et l'espace extérieur autour des bâtiments.

Un pylône de téléphonie mobile est en service depuis décembre, permettant un accès 4G sur le chemin de Saint Jacques qui traverse le Domaine ainsi qu'à l'auberge et aux gîtes.

LE VILLAGE VACANCES DES ESTABLES

Le VVF Villages gère le village vacances « Les Sources de la Loire » aux Estables, propriété du Département, dans le cadre d'un contrat d'affermage de douze ans (2013-2025).

Le village vacances comprend 59 logements et 21 chambres.

En raison de la COVID-19, le VV des Estables n'a ouvert qu'en juillet et août, sans service de restauration. Le nombre de nuitées est ainsi passé de 39 000 en 2019 à 23 000 en 2020.

En 2020, le Département a décidé de réaliser des travaux de rénovation des chambres et logements mais également d'agrandissement

du village vacances (14 nouveaux logements collectifs et 5 logements pour les personnels), d'ici à 2026, pour un montant prévisionnel de dépenses de 6 M d'€.

DEMARCHE VERS UNE LABELISATION GRAND SITE DE FRANCE GERBIER - MEZENC

Les départements de l'Ardèche et de Haute-Loire ont transmis un courrier d'intention commun au Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire. Une première phase de concertation et de diagnostic a été engagée mais la crise sanitaire n'a pas permis de respecter le calendrier initialement prévu. Les échanges avec les partenaires techniques de la démarche sont en cours.

Néanmoins, en 2020, les Présidents des Départements d'Ardèche et de Haute Loire ont adhéré conjointement au Réseau des Grands Sites de France (RGSF) dans le cadre de la préparation de la candidature du territoire Gerbier Mézenc à une démarche Grand Site.

MAISON DE LA HAUTE-LOIRE DE L'AIRE LAFAYETTE A LORLANGES

La SARL Comptoirs de la Haute-Loire gère la Maison de la Haute-Loire sur l'aire Lafayette depuis juin 2015.

L'exploitation de la Maison de la Haute-Loire demeure en dessous des prévisions initiales, phénomène renforcé par la fermeture de l'aire pendant deux mois entre mars et mai 2020 pour cause de covid.

En 2020, le Département a initié une rencontre de tous les acteurs de l'aire afin de redéfinir les obligations de chacun et d'acter un principe d'échanges réguliers pour évoquer les problèmes et leur trouver des solutions collectives.



FOCUS

La crise sanitaire a eu pour effet d'annuler plusieurs opérations initialement prévues.

La Maison Départementale Du Tourisme a adapté son accompagnement des prestataires touristiques (assistance, veille juridique sur les dispositifs d'aides et les protocoles sanitaires, organisation de webinaires et construction d'un plan d'actions pour les prestataires d'activité et les sites culturels).

Un plan de communication de relance

Un plan de communication de relance a été déployé par la MDDT et financé à hauteur de 95 000 € par le Département vers 3 cibles :

- Les altiligériens



- Les bassins de population de proximité (Lyon, Clermont-Ferrand, Nîmes, Montpellier, ...)
- Opération de solidarité « Le repos des Héros » permettant d'offrir au personnel des AHP des bons vacances (valeur = 200 €), via son comité d'entreprise.

L'Assemblée Départementale du 22 juin 2020 a validé un plan de relance économique global dont les professionnels du tourisme ont pu bénéficier.

DYNAMIQUE TERRITORIALE

Garantir les solidarités territoriales dans un contexte de bouleversement de l'organisation des territoires

Le Département s'affirme comme le partenaire privilégié des communes et intercommunalités et contribue par son action à rendre les territoires de la Haute-Loire toujours plus accessibles et connectés.

LA DYNAMIQUE TERRITORIALE « EN CHIFFRES »



70 M€

consacrés à la dynamique territoriale en 2020 soit 24,5 % des dépenses totales



3 400 km de routes départementales



Environ **63 680** logements raccordables à la fibre sur 108 448 logements en zone d'initiative publique

58.5 M€ d'aides aux communes et intercommunalités projets générant



407 M€ d'investissements



15 projets de développement durable mis en œuvre par la collectivité

44 projets aidés pour l'alimentation en eau potable et assainissement



524 000 € en soutien

à près de **100** projets agricoles

PARTENARIAT ET COOPERATION – ECONOMIE

LE BUDGET

Dépenses 2020 :

0,438 M€ en fonctionnement

11,542 M€ en investissement

Effectifs : 6

OBJECTIF DE LA FEUILLE DE ROUTE N°12

CONTRIBUER A LA REALISATION DE PROJETS PORTEURS DE DEVELOPPEMENT SUR TOUT LE TERRITOIRE

OBJECTIF

*Cette priorité de la feuille de route départementale signe un engagement fort du Département pour l'avenir de la Haute-Loire, son développement et son attractivité, à travers un **plan pluriannuel d'investissement (PPI) de 264 millions d'euros pour la période 2015-2021.***

Ce plan d'investissement a été conçu à l'attention de l'ensemble des acteurs du territoire et se décompose en 2 axes :

- **une nouvelle politique contractuelle** pour l'accompagnement qu'il apporte aux projets structurants portés par les communes et les intercommunalités
- **à rajouter aux millions investis dans les projets départementaux.**

UNE NOUVELLE POLITIQUE CONTRACTUELLE EN FAVEUR DES PROJETS STRUCTURANTS PORTES PAR LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITES

La loi NOTRe a conforté les Départements dans leur rôle de garant de la solidarité sociale et territoriale, devenant ainsi **le partenaire privilégié et de proximité des collectivités locales et des habitants.**

Au titre de la solidarité territoriale, le Département de la Haute-Loire accompagne les territoires dans la réalisation des équipements nécessaires à la population, à travers **une nouvelle politique de contractualisation**, dont l'objectif stratégique est de favoriser les partenariats selon une logique de projets :

- de territoires par voie de contractualisation avec les EPCI (contrats 43.11 / volet solidarité) pour favoriser et accompagner l'émergence de projets structurants ;

- de développement portés par les acteurs locaux, notamment les entreprises (dispositif « immobilier d'entreprises ») ;
- de proximité portés par les communes de moins de 1000 habitants (appel à projet Fonds 199) pour maintenir la vitalité des investissements locaux.

LES CONTRATS 43.11

Le **dispositif 43.11** est une nouvelle politique de contractualisation avec les territoires altiligériens, adoptée lors de l'assemblée départementale du 13 février 2017, qui a pris la relève des contrats globaux de développement durable (CG2D).

La contractualisation 43.11 a pour ambition de **garantir un soutien technique et financier à l'ensemble des projets structurants portés par les intercommunalités et les communes**, tout en organisant, dans une volonté de cohérence et de lisibilité, l'action du Département autour de ses champs d'intervention privilégiés (immobilier d'entreprises tourisme, culture et patrimoines, sports, action sociale et insertion, numérique,

ingénierie, voirie, collèges...) et **en créant de nouveaux partenariats avec les collectivités locales.**

Le Département a signé un contrat 43.11 avec chacune des 11 intercommunalités de Haute-Loire, pour la période 2017 - 2021.

Au 31/12/2020 :

- 43,4 M€ d'aides attribuées (20 M€ en solidarité, 23,4 M€ en développement) ;
- 636 projets ont été financés (423 dossiers sur le volet développement et 213 dossiers sur le volet solidarité) ;
- montant des investissements générés est de 284 M€.

A l'automne 2020, une rencontre avec les membres du bureau et les maires des communes de chaque intercommunalité a permis de procéder à un point d'étape de la réalisation du volet «investissements structurants» des contrats 43.11. Ces temps d'échanges ont été l'occasion d'identifier les opérations abandonnées ou reportées et de prévoir certains ajustements.

La démarche de mise en place de partenariats entre le Département et les territoires, prévus dans les contrats 43.11, s'est poursuivie en 2020, notamment autour des thématiques de la culture et des patrimoines (rédactions de projets d'éducation artistique et culturelle) ou de l'action sociale (analyses des besoins sociaux, construction de conventions territoriales globales avec la CAF).

LA CULTURE DE LA COOPERATION

Le Département s'est engagé dans un projet de recherche-action intitulé LUCAS (**Laboratoire Usages Culture Arts Société**) aux côtés des deux Communautés de communes Loire Semène et Mézenc Loire Meygal.

Accompagné par la Fédération nationale Arts vivants et Départements (FAVD), l'Assemblée des Départements de France, l'Assemblée des Communautés de France et le Ministère de la Culture, ce dernier a permis notamment d'approfondir le partenariat Département – Communautés de communes, et le travail collaboratif entre acteurs variés. Durant l'année 2020, plusieurs partenaires de différents

secteurs (jeunesse, autonomie, santé, handicap, insertion, culture) publics et privés ont travaillé ensemble pour mettre en lumière les difficultés des habitants révélés ou accentués durant le confinement et pour proposer des solutions concrètes. De ce travail collaboratif, sont nés cinq projets qui seront mis en œuvre en 2021. La recherche-action s'est clôturée par un colloque national accueilli virtuellement par le Département de la Haute-Loire mi-décembre et intitulé "De la coopération culturelle à la culture de la coopération"...

CHIFFRES-CLÉS

au 31/12/2020

- **58.5 M€ mobilisés, au titre des contrats 43.11, des fonds 199 et des aides à l'immobilier d'entreprise, qui devraient générer 407 M€ de dépenses prévisionnelles**
- **Plus de 200 missions confiés à InGé 43 depuis sa création en 2017.**

LE FONDS 199

Le fonds 199 accompagne les investissements de proximité. Il s'adresse aux communes de moins de 1000 habitants. Il est destiné à financer les opérations de proximité réalisées dans les 24 mois après le lancement de l'appel à projets. L'aide est plafonnée à 20 000 €/projet. 2 appels à projets ont été votés en 2016 et en 2018.

Un troisième appel à projets a été lancé en septembre 2020 de manière à soutenir l'activité économique du territoire fortement impactée par les conséquences de la crise sanitaire

Le montant des crédits alloués pour ce 3^{ème} appel à projet est de 3,5 M€. 197 communes éligibles, soit 77% des communes éligibles de la Haute-Loire.

L'AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Le Département a souhaité accompagner l'investissement dans l'immobilier d'entreprise pour soutenir l'emploi local. Ce dispositif participe à la relance de l'économie.

Par délégation de l'ensemble des EPCI (100%), le Département a reçu la compétence « d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise ».

- Le montant de l'autorisation de programme a été fixé par l'Assemblée départementale à 17 530 000 €.
- 198 projets ont été financés à ce jour.
- Le Département a alloué 13,5 M€ d'aides qui devraient générer :
 - 120 M€ d'investissements (dépenses prévisionnelles) ;
 - 193 entreprises sont concernées (10 d'entre elles ont été aidées sur 2 projets et 5 projets ont concerné 2 entreprises) ;
 - 806 emplois en CDI.

LE DEVELOPPEMENT DE L'INGENIERIE COLLECTIVE AU SERVICE DES PROJETS (INGE43)

Pour arriver à la bonne réalisation de cette nouvelle politique départementale, la collectivité a décidé d'**apporter une diversité d'expertise pour répondre à l'ensemble des besoins d'assistance.**

Quelques chiffres :

- Le nombre de missions confiés à InGé43 depuis sa création en 2017 est de 235 ;
- La répartition des missions est la suivante:
 - assistance et Maitrise d'Ouvrage (45% en 2020) ;
 - appui à la conduite de projet (26% en 2020) ;
 - conseil à la formalisation des projets (29% en 2020) ;
- Les domaines d'intervention d'InGé 43 :
 - Aménagement de bourg 27 %
 - Bâtiment/équipement 21 %
 - Voirie 11 %
 - Eau/assainissement 21 %
 - Tourisme 9 %
 - Administratif/juridique 5 %
 - Informatique/numérique 2%

L'ACCOMPAGNEMENT DES PLANS LOCAUX D'URBANISME INTERCOMMUNAUX (PLUi)

La Mission Territoires a été désignée comme interlocuteur principal pour les intercommunalités et les bureaux d'études retenus pour l'élaboration des PLUi. Elle coordonne l'accompagnement des PLUi par les services départementaux, notamment la rédaction et la mise en forme de la contribution départementale. Les autres directions et services assurent un rôle de conseil aux territoires et de production d'un avis technique, dans le cadre de leur domaine d'expertise.



FOCUS

PLAN D'URGENCE ECONOMIQUE DEPARTEMENTAL

Le Département de la Haute-Loire s'est mobilisé pour apporter toutes les réponses contribuant à prévenir, ou résoudre, les difficultés auxquelles se heurte l'économie locale et de proximité.

5 M € ont été inscrits pour fournir un appui aux activités directement impactées par la crise, et ce sur 5 niveaux :

- **Contribution au Fonds National de Solidarité à hauteur de 60 000 €** versés à l'Etat afin que celui-ci procède au versement d'une aide complémentaire de 1 500 € à chacune des 40 entreprises qui ont bénéficié d'une subvention de la Région en 2020 au titre du 2^e volet de ce fonds ;
- **Participation de 460 000 € du Département, aux côtés de la Région et des EPCI, au Fonds régional d'urgence "Tourisme/Hébergement"** qui a permis d'allouer une subvention allant jusqu'à 5 000 € à 243 entreprises et associations des secteurs du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration en 2020 ;
- dans le cadre de conventions passées avec les intercommunalités, **3 M€ de subventions aux loyers immobiliers attribués à un peu plus de 400 commerces non alimentaires et entreprises de moins de 11 salariés particulièrement touchée par la crise** (hôtel, café, restaurant, tourisme, évènementiel, sport, culture...);
- **pour le maintien des services de première nécessité en milieu rural, une subvention forfaitaire de 5 000 €** versée en complément de l'aide mise en place par la commune ou pour contribuer au financement d'opérations d'investissement portées par ces collectivités ;
- **245 000 € attribués sous la forme d'une subvention forfaitaire de 5 000 € ou de 10 000 € à 36 structures employeuses relevant du secteur de l'économie sociale et solidaire.**

ROUTES

LE BUDGET

Depuis le début du Plan pluriannuel d'investissements, **110 000 000€** ont été affectés au programme Routes Investissement. **Près de 23,5 M€ pour 2020**

PRIORITE FEUILLE DE ROUTE N°1

L'ensemble des usagers du réseau routier départemental se compose de plusieurs publics (conducteurs des différents types de véhicules, les entreprises, ...). Chacun d'entre eux a des attentes spécifiques, quelquefois complémentaires, mais tous ont en commun de partager une priorité : **disposer d'un réseau sécurisé.**

Pour répondre aux attentes de chacun des publics, le Département a pour ambition :

- **Rendre le réseau disponible tous les 365 jours de l'année** ce qui veut dire être en mesure de faire face à tous les épisodes météorologiques, travaux, événements et dégradations de chaussées ou d'ouvrages d'art susceptibles d'affecter cet accès permanent au réseau routier départemental.
- **Améliorer et fiabiliser la desserte des zones économiques, industriel et touristiques** (plus particulièrement pour les entreprises mais aussi tous leurs employés, partenaires, clients et fournisseurs) en zone urbanisée mais aussi en zone rurale ou de montagne.
- **Améliorer la sécurité du réseau** en aménageant les points singuliers et en assurant un entretien régulier du patrimoine chaussée et en réparation des ouvrages d'art.

DES ITINERAIRES STRUCTURANTS

Le livre blanc a identifié trois principaux enjeux sur le département : les enjeux économiques et industriels, les enjeux touristiques et la desserte des territoires en toute sécurité.

Pour répondre à l'objectif de planification des travaux d'investissement, il a été établi une priorisation d'intervention sur les liaisons en fonction de leurs enjeux.

4 itinéraires prioritaires ont été réalisés :

- Langeac et Saugues
- Le Puy en Velay et Lavoûte sur Loire
- Le Puy en Velay et les Estables
- Yssingaux et Montfaucon en Velay

En 2020, 4 autres itinéraires prioritaires ont été bien avancés :

* en PHASE ETUDE ET ACQUISITION FONCIERE :

- **Saugues à L'A75** : travail mené sur la portion de Domaison au Rouve et du Rouve à Servillanges : avant-projet approuvé.
- **BRIOUDE ET LA CHAISE DIEU** : étude menée sur la section entre Cistrières et Charlette Basse. Dossier prêt pour les enquêtes publiques d'utilité publique.

* en PHASE TRAVAUX EN COURS:

- **Montfaucon** en Velay et Saint Just Malmont : Travaux terminés à 70%. Reste opération à mener sur les accotements entre Chambaud et le Mort et à rectifier la portion des Granges à la Garne et de la Garne au Trèves
- **Brioude et la Chaise-Dieu** : Les travaux se terminent entre Javaugues et Saint Didier sur Doulon

LA REHABILITATION DES CHAUSSEES

La route se détériore au fil du temps par les actions combinées de l'eau et des charges roulantes dues aux trafics. Elle a donc besoin d'un entretien préventif pour limiter les actions de l'eau et les contraintes de la circulation et d'un entretien régulier à échéances plus espacées pour conserver son potentiel structurel.

Les revêtements routiers doivent être engagés au bon moment avec seulement des défauts apparents de surface sinon les coûts des réparations peuvent être multipliés par 3 ou 4 si la structure est attaquée en profondeur.

De 2015 à 2020, 1 550 km (46%) de voirie sur les 3 400 km de routes départementales ont été renouvelés (enduits ou enrobés ou ECF). En 2020, 228 km de voirie départementale ont reçu une couche de surface pour améliorer l'étanchéité de la chaussée mais aussi l'adhérence des pneumatiques.

OUVRAGES D'ART

Le Département en tant que gestionnaire d'ouvrages d'art à une triple mission :

- la connaissance de son patrimoine routier bâti,
- la surveillance des ouvrages d'arts,
- l'entretien des ouvrages d'arts.

Le Département possède 2 650 ouvrages d'art (ponts, murs, ouvrage de protection de falaises et tunnels) qui sont visités systématiquement tous les 6 ans.

En 2020 : 442 ouvrages ont été visités.

Cette surveillance est organisée depuis de nombreuses années. Elle se décompose en inspections détaillées et en visites de fondations immergées faites par des entreprises spécialisées et par les agents des pôles de territoire pour les ouvrages courants.

Un recensement et un bilan pathologique ont également été réalisés sur les falaises appareillées surplombant les Routes Départementales. Ces ouvrages seront aussi surveillés tous les 6 ans au minimum.

Quelques ponts importants ont été remis en

état comme le pont suspendu de St Ilpize avec la construction d'un gué provisoire, le pont de Vaures après les pluies de juin, le pont d'Alleyras sur l'allier ou le pont de Magnore à Coubon. De nombreux ouvrages de taille plus modestes, ont été confortés pour un montant de 350 000€ réparties sur les 4 pôles de territoire.

PONTS DE BAS-EN-BASSET ET LANGEAC

Les projets de reconstruction du pont de Bas-en-Basset sur la Loire et du Pont Alexandre Bertrand sur l'Allier ont démarré en 2019. L'emplacement des tracés, les profils en travers sur les ponts et le type d'ouvrage ont été arrêtés par l'Assemblée départementale en 2020. A Langeac, le choix s'est porté sur un pont haubanné au même emplacement d'actuellement et sur Bas en Basset sur un pont en arc métallique sans appui central dans la Loire sur une section de voie nouvelle entre Gourdon et le carrefour des Granges. Ces projets sont inscrits au Pacte Région qui apporte une subvention de 3 400 000€. Objectif de mise en service en 2024/2025.

LA SECURISATION ET LA FIABILISATION DES DEPLACEMENTS DES USAGERS DANS LES ZONES RURALES

Le Département consacre des crédits importants pour répondre à cet enjeu dans le cadre de 2 dispositifs :

- **Un programme d'aménagements ponctuels et de sécurité :**
6 219 000 € en Autorisation de Programme depuis le début du mandat (PPI) :
 - Reprises d'affaissement routier sur RD37 à La Ribeyres (commune de Brives Charensac), sur la RD 535 à Arzac en Velay ou sur la RD 31 à Vals Près-le-Puy.
 - Dégagement de visibilité et purge d'un nez rocheux pour faciliter le croisement des véhicules sur RD 123 à St Vert ou sur RD 28 à St Hostien.
 - Aménagement de carrefours RD 13/211 ou RD 13/134 à Ceaux d'Allègre ou RD 34/585 à Thoras

Un programme des crédits d'intérêts locaux : 2 700 000 €

- Confection d'un accotement au Triadou, commune de St Hostien (RD28)
- Reprise affaissement Les Brus,

commune de Saint Espaly (RD589)

- Carrefour Freyenet, commune de Saint Christophe Dolaison RD31
- Reprise érosion La Leuge, commune de Sainte Florine RD17



FOCUS



Majoration de la vitesse maximale à 90km/h

Le Président a souhaité mettre en œuvre cette possibilité ouverte par la loi d'orientation des mobilités permettant le passage de la limitation de vitesse de 80 à 90 km/h sur certaines sections. La commission départementale de sécurité routière a été sollicitée les 19 juin et 16 octobre et une concertation avec les conseillers départementaux faite lors des Assemblées plénières des 22 juin et 26 octobre. Un travail argumenté (audits des 670 accidents recensés, des caractéristiques géométriques et des équipements existants) et méticuleux (montage de dossiers avec 96 courriers de

consultation des mairies, présentation en commission, rédaction de 52 arrêtés et commandes et implantation de la signalisation de police) réalisé par le Service Gestion des Routes de la Direction déléguée pôle Routes a permis d'aboutir sur 19 sections pour 335 km soit 50% du réseau structurant principal hors agglomération.

Ces 19 itinéraires dont la VMA a été majorée à 90 km/h sont :

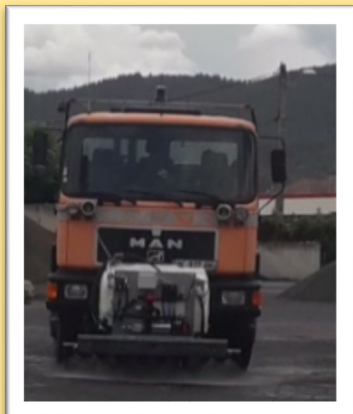
- RD33 entre la RN88 à Montagnac et l'entrée de Cayres
- RD150 entre la RN88 à Fay-la-Triouleyre et le giratoire de Noustoulet
- RD906 entre la RN88 au Fangeas et la RN102 à Coubladour
- RD906 entre la RN102 à Nolhac et l'entrée de La Chaise Dieu
- RD1 entre Bellevue la Montagne et Craponne sur Arzon
- RD588 et RD586 entre la sortie de Brioude et l'échangeur d'Espalem à l'A75
- RD56 entre la RN102 et la RD585 à Mazeyrat d'Allier et Langeac
- RD114 et RD590 entre la RN102 et l'entrée de Langeac
- RD105 entre Yssingeaux et Montfaucon
- RD46 et RD42 entre la limite avec le département de la Loire à Aurec sur-Loire et la RD9 à Retournac
- RD44 entre la RN88 à Monistrol-sur-Loire et la RD43 à Sainte Sigolène
- RD103, RD9 entre Yssingeaux et Craponne sur Arzon
- RD500, RD185 et RD103 entre Montfaucon-en-Velay et la limite avec le département de l'Ardèche (St Agrève)
- RD535 et RD631 entre Brives-Charensac (Pont de Peyrard) et la limite avec le département de l'Ardèche par Les-Estables
- RD589 entre Espaly-Saint-Marcel et Saugues
- RD590 entre Espaly-Saint-Marcel et la RD906 (giratoire de Chaspuzac)
- RD20, RD19 et RD499 entre Lamothe et La-Chaise-Dieu



FOCUS

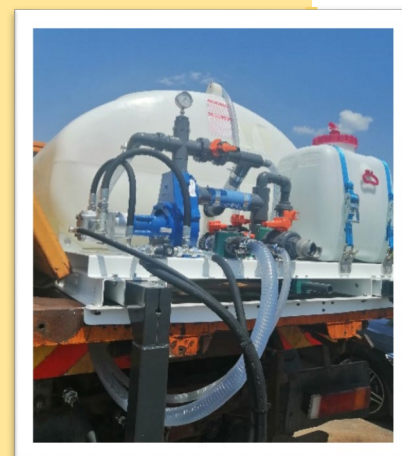


Application de lait de chaux



En 2020, les services opérationnelles de la DIST (Service des Travaux Routiers et le pôle de Brioude/Langeac) ont appliqué un traitement au lait de chaux sur les sections de routes ressuantes (apparition en période très chaude de zone brillante sur les chaussées avec du bitume en surface qui adhère aux pneus et réduit fortement l'adhérence nécessaire des véhicules). C'est une première en Haute Loire qui a été expérimenté de juin à août. Ce test a permis de voir l'efficacité du dispositif. Il est installé sur l'avant du camion et est alimenté par une cuve contenant 700l de ce produit:

Cette technique innovante en Haute Loire permet un traitement préventif, efficace sur une quinzaine de jours sur ces chaussées ressuantes localement. L'expérience, très positive, menée en collaboration avec les agents du pôle a orienté le Département à acheter des machines pour les années à venir et cette technique sera appliquée sur tout le territoire du Département.



Aménagement du giratoire de la Remise

Le carrefour entre les RD 105 et 64 à Raucoules n'était pas sécuritaire car sa perception n'était pas évidente venant d'une des 4 branches.

Dans le cadre du Livre Blanc, le Département a décidé de l'aménager car c'était la dernière zone difficile sur tout l'itinéraire entre Yssingeaux et Montfaucon en Velay.

Après une étude de trafic et en concertation avec la communauté de communes de pays de Montfaucon et les mairies les travaux ont été engagés pour la

construction d'un giratoire qui marquera l'entrée du village de Montfaucon. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Eiffage pour un montant d'opération de 730 000€. Ce carrefour est mis en service depuis septembre.





FOCUS

Réparation du pont suspendu sur l'Allier et aménagement de gué de St Ilpize

Engagé en 2019, les travaux de réparation du pont suspendu ont consisté à remplacer la partie des poutres latérales amont et aval (reconnaissable par une couleur légèrement différente) endommagées par le passage d'un véhicule en surcharge importante. L'entreprise FREYSSINET, adjudicataire du marché, a également réglé les suspentes avec une contrainte identique sur chaque élément et pesé les tensions dans les haubans inclinés. Ce pont a été réouvert à la circulation début novembre 2020.

Malheureusement, une corrosion importante a été constatée dans les assemblages non visibles et découvertes lors de ces travaux et ne permet pas de rétablir la limitation de tonnage initiale de 12 t avant la suppression complète de cette oxydation sur toutes les pièces détectées.

Une limitation à 3,5 tonnes et un gabarit à 2,50 m de hauteur ont été mis en place pour éviter le franchissement de poids lourds. Une caméra a été installée qui permettra la surveillance à distance de cet ouvrage et reconnaître le chauffeur traversant dans l'illégalité pour des poursuites judiciaires.

Cet ouvrage étant inscrit à l'inventaire des monuments historiques, une étude technique mais aussi patrimoniale avec les services de l'Etat (Service Départemental du Patrimoine et de l'Architecture et Direction Régionale des Affaires Culturelles) devra être menée avant d'engager les futurs travaux pour sa réparation définitive.

Dans l'attente, un gué provisoire a été construit en aval du pont actuel. Après une importante concertation avec les élus départementaux et communaux, le SMAT, la DDT, l'OFB et à l'appui d'une étude hydraulique spécifique établie par le CEREMA, il a pu être réalisé ce passage sur l'Allier qui permet une continuité de

l'activité économique aux artisans et agriculteurs locaux. Les travaux ont été exécutés par l'entreprise Marquet pour un montant de 350 000€. Il est à noter la récupération et l'utilisation du tablier métallique d'un autre ouvrage, le pont sur

l'Arquejols de Rauret, pour la construction de ce gué. Cet ouvrage provisoire a été mis en service en novembre 2020. L'opération complète a nécessité une autorisation de programme de 919 000€ pour les études, la réparation du pont suspendu et la construction du passage provisoire sur l'Allier.



DEVELOPPEMENT NUMERIQUE

LE BUDGET NUMERIQUE

réalisé en 2020

P N°13 : THD Inv 2041 M€ Fct 0€
P N°4 : SIAS Inv 300K€ Fct 36K€
P N°7 : COLLEGES Inv 875K€ Fct 26K€
P N°7 : AUTRES Inv 3200 M€ Fct 1003 M€

PRIORITE FEUILLE DE ROUTE N° 7

Le Département veut se doter des infrastructures les plus efficaces permettant à chaque altiligérien (habitants, entreprises, secteurs publics et associatifs) de bénéficier des avantages de cette véritable révolution que représente le numérique et la multiplicité de ses usages dans tous les secteurs de la vie quotidienne et professionnelle. Par ailleurs et pour ses propres besoins, il continue l'informatisation des différentes fonctions et la dématérialisation de ses différents processus. Enfin il prend en charge les équipements matériels et logiciels du numérique pédagogique des collègues.

L'AMELIORATION DES INFRASTRUCTURES NUMERIQUES (FIBRE OPTIQUE, SATELLITE, 4G FIXE, WIFI43)

Plan TRES HAUT DEBIT (THD)

Le plan THD couvre la Haute-Loire hors zone AMII (*Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement*). Il y a 142 110 logements en Haute-Loire dont 33 262 en zone AMII. Le programme THD ne concerne que **108 848 logements**. La desserte des zones AMII est à discrétion des opérateurs et **couverte par les opérateurs**.

Il y a eu une accélération du déploiement du THD. L'ambition initiale pour 2025 de couverture de 77 % des logements à 8 Mb/s. est passée pour 2022 à 91.4 % des logements à 30 Mb/s à coût égal ==> donc le **déploiement a été plus rapide que prévu avec plus de débit et au même coût**.

Fin 2020, 19.420 logements ont été raccordés sur 63.680 logements raccordables.

Téléphonie mobile

Les différents programmes (800-1300 sites / new deal...) ont permis en 2020 de passer en 4G les 22 **pylônes** de téléphonie mobile du Département.

En 2020, 10 pylônes ont été mis en service sur le département : Grèzes, Jax, Alleyras, le Monastier sur Gazeille, Roche en Régner (2 pylônes), Monistrol d'Allier, Chanalleilles, Auvers, Araules).

Depuis le démarrage du programme New Deal en 2018, 45 zones ont été priorisées pour une amélioration de couverture

WIFI43

91 collectivités (communes, Etablissements Publics de Coopération Intercommunal (EPCI) et structures publiques) bénéficient du dispositif WIFI43 totalisant 182 bornes sur le département.

L'OPTIMISATION DE LA DEPENSE PUBLIQUE GRACE AU « TRAVAILLER ENSEMBLE »

Le Département a fait une étude d'opportunité auprès des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire (SDIS43), du Centre Hospitalier Emile Roux pour connaître des possibilités de travailler ensemble et de mutualiser les coûts.

Sur ces bases, le Département a pu mutualiser ses achats avec d'autres structures publiques (départements, EPCI, SDIS,...).

- Téléphonie portable avec la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay et le Département de la Meuse
- Partage des fonctions de délégué à la protection des données (DPO) entre le Département, la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay et le SDIS 43
- Groupement d'achat pour la mise en place d'un système d'archivage électronique (SAE) avec la CAPEV, CCAS, ville du Puy en Velay, le CD du Cantal, le CD de la Creuse.

L'ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT LIE A LA DIGITALISATION

Le Département a pour ambition d'être chef de file de la transformation digitale du territoire et de la collectivité.

Le changement passe par la communication, les échanges, la formation...

Aussi, le Département a mené des opérations auprès de ses partenaires pour favoriser le changement notamment par la mise en place d'évènements numériques :

1 – **Ateliers numériques 43** : journées sur la dématérialisation (signature et parapheur électronique, gestion électronique de documents et archivage électronique) à l'attention des élus et des acteurs publics des collectivités et avec l'intervention du centre de gestion et de la CAPEV

2- **Présentations de nouveaux outils informatiques** aux agents déployés sur les postes et à utiliser au quotidien

- One Note (Prise de Note)
- Xmind (Carte mentale Heuristique)
- GreenShot (Copie d'écran)
- PdfXchange (Lecture et annotation des pdf)
- GanttProject (Réalisation de Gantt)
- PdfSam (Manipulation de fichier pdf)
- Notepad++ (éditeur de texte enrichi)

5 sessions réalisées sur Yssingeaux, Brioude et Le Puy-en-Velay (4, 6, 17, 20/02 et 10/03/2020) et une dernière session prévue le 17 mars 2020 annulée (crise sanitaire).

CHIFFRES-CLÉS au 31/12/2020

- 58,5% des logements sous compétence du Département ont été raccordés au Très Haut Débit
- 76 000 000 € : montant de la participation du Département au plan Très Haut Débit
- 91 structures publiques sont entrées dans le dispositif WIFI43 et 182 bornes ont été installées
- Les 22 pylônes du Département sont passés en 4G. 45 pylônes ont été priorités dans le cadre du Programme New Deal. 10 nouveaux pylônes sont en service tous programmes confondus
- 135 agents ont participé aux 5 sessions 2020 de présentations des outils informatiques

NOUVEAUX SERVICES DEMATERIALISES

En 2020, plusieurs actions de dématérialisation ont été engagées ou continuées :

- Parapheur électronique pour les délibérations, la signature des bordereaux de mandat, des marchés et des actes d'engagement des marchés, les dossiers de consultation des entreprises, les rapports d'analyse des offres, les lettres de notifications aux entreprises.
- Gestion Electronique de Documents : aide sociale et comptabilité, gestion des marchés, revue de presse du cabinet
- Télétransmission : actes et arrêtés au contrôle de légalité
- Télé services subventions : festivals et aides économique aux entreprises
- Saisine par Voie Electronique

Ainsi en 2020, 10 838 documents ont été signés électroniquement, 9 005 flux ont été transmis automatiquement au payeur départemental et 1 447 documents ont été transmis électroniquement au contrôle de la légalité.

Enfin, en 2020 la dématérialisation s'est également ouverte vers nos usagers avec la mise en place d'un portail à destination des entreprises pour l'aide aux loyers professionnels des petites entreprises.

CRISE COVID

La crise sanitaire a fortement accéléré le déploiement et l'utilisation des outils collaboratifs et du télétravail au sein de la collectivité, **600 agents** peuvent télé-travailler,

200 PC portables et 200 téléphones mobiles ont été déployés pour permettre le travail à domicile.

Plus de la moitié des PC sont désormais des **PC portables** et **25%** des téléphones mobiles sont des **smartphones**.

Par ailleurs, des applications collaboratives ont vu le jour tel qu'un outil de **visioconférence** et un outil de **partage de document** en ligne, ouvert à des tiers extérieurs.



FOCUS

Le Département a dû fortement adapter l'équipement de ses agents pendant la crise sanitaire. Il a également doté les EHPAD d'équipements permettant aux résidents de conserver un lien familial.

Collèges

- Prêt de matériel informatique aux familles qui n'en disposaient pas : 66 PC ont été fournis par 8 collèges.
- Don de 20 tablettes-pc de la société Nergeco de Dunières à l'UDAF 43

MDPH

Le Système d'information de la MDPH a été intégré à celui du Département. Les applications sont mutualisées, l'infrastructure est sécurisée et les postes de travail sont maintenus par les équipes du Département.

Bibliothèque Départementale

Un accès élargi à la plateforme @ltithèque a été ouvert pendant la durée du confinement (le nombre d'inscrits est passé de 1 975 à 2 772 usagers en 1 mois)

Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes

Les équipes du Département ont travaillé sur les réseaux des structures d'accueil et ont mis à disposition du matériel aux résidents afin de pouvoir communiquer avec leur famille.

1° - Mise à niveau des réseaux des EHPAD en bornes WIFI ou renforcement de la 4G :

Dans 9 EHPAD : St Julien Chateuil / le Puy en velay CH Ste Marie / Solignac sur Loire / Brives Charensac / Retournac / Cayres / Ste Florine / Monistrol sur Loire / Lantriac

2°- Equipements fournis à l'ensemble des EHPAD :

- Ordinateurs + écrans + enceintes + Webcam : 31
- Ecrans connectés : 23
- Tablettes Ardoiz : 29 et autres tablettes : 4
- Coussins connectés : 20

DEVELOPPEMENT DURABLE

LE BUDGET

Dépenses 2020

2 322 067 € en investissement
538 934 € en fonctionnement

PRIORITE FEUILLE DE ROUTE N°2

Pour répondre à l'ambition du Département « d'être exemplaire et inciter nos partenaires au développement durable dans leurs pratiques et projets », plusieurs axes prioritaires ont été fixés :

- Modifier nos comportements et pratiques d'achat,
- Sensibiliser les usagers et agents départementaux aux enjeux du développement durable,
- Diminuer nos émissions de gaz à effet de serre (Performance énergétique des bâtiments et Lutte contre la précarité énergétique - Mobilité)
- Encourager le développement des Energies Renouvelables (Bois-Energie – Méthanisation agricole)
- Valoriser les travaux d'économie d'énergie.

Ces démarches font application du cadre législatif issu de la Loi Grenelle II de 2012 et de la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, qui incitent fortement les collectivités à décliner à leur échelle les objectifs nationaux et les engagements internationaux d'adaptation au changement climatique, de développement des énergies renouvelables et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

LA MISE EN PLACE D'UN PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL (PCET)

Pour rappel : la loi TEPCV (loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015) impose un PCET uniquement pour les EPCI > 20 000 habitants.

Pour autant, au regard du travail conduit depuis 2012 avec le Plan Climat et des orientations de la feuille de route, le Département a maintenu et confirmé sa démarche en février 2016 qui relève d'une **approche volontariste**.

L'objectif est tout d'abord de se montrer vertueux en interne de la collectivité avant d'inciter nos partenaires à une démarche de développement durable.

15 projets ont abouti :

- Encourager au co-voiturage ;
- Achat de véhicules électriques par le Parc routier ;
- Organisation du challenge Mobilité ;

- Schéma directeur du déploiement des bornes électriques ;
- Déploiement de la visioconférence ;
- Performance énergétique des bâtiments ;
- Lutte contre la précarité énergétique des propriétaires de logements modestes pour des travaux de rénovation et la sortie d'indignité ;
- Produits locaux et bio ;
- Etude de potentiel de méthanisation ;
- Aides aux projets bois/énergie des collectivités locales ;
- Aides aux projets de méthanisation agricole privés ;
- Aides aux projets Déchets des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ;
- Soutien à l'espace Info Energie ;
- Déclinaison départementale du programme Phenoclim (réseau d'observateurs du climat) ;
- Actions de communication et de sensibilisation des agents aux économies d'énergie.

7 projets en cours :

- Déploiement des bornes électriques ;
- Développement du télétravail ;
- Dématérialisation ;
- Lancement de la procédure de révision du BEGES (Bilan d'Emissions de Gaz à Effet de Serre) du Département ;
- Réduction des consommations énergétiques des collèges et sensibilisation des collégiens avec 9 collèges engagés sur l'année scolaire 2020/ 2021 ;
- Labellisation « Manger Local et Bio » : 17 collèges inscrits en 2020/2021 ;
- Culture de l'achat durable dans les marchés publics.

LA SENSIBILISATION DES USAGERS AUX ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Département a conventionné avec les acteurs locaux engagés dans la sensibilisation des publics : la Ligue pour la Protection des Oiseaux – France Nature Environnement 43 – le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement – le Conservatoire Botanique National du Massif Central...

Ces conventions conditionnent l'aide du Département à des engagements précis sur des objectifs partagés.

LA VALORISATION DES TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE DES COLLECTIVITES DE LA HAUTE-LOIRE SUR LEUR PATRIMOINE

Le Département a été à l'initiative en 2013 d'un dispositif permettant de déposer, pour son propre compte et celui des collectivités de la Haute-Loire ayant conventionné, des **dossiers groupés de demande de certificats d'économie d'énergie (CEE)** pour les travaux d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables réalisés sur son patrimoine et celui de ces mêmes collectivités.

Cette démarche opérationnelle est menée, en Haute-Loire, par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement qui

¹ cumulés actualisés

CHIFFRES-CLÉS 2020

- 1 réseau d'Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques déployé
- 63 propriétaires occupants très modestes aidés avec le programme « Habiter Mieux »
- 18 démarches de bassin versant accompagnées pour préserver les Milieux Aquatiques
- 44 projets subventionnés pour l'Alimentation en Eau Potable et l'Assainissement

recense l'ensemble des factures dans un dossier annuel. Le dossier de regroupement fait l'objet d'une transmission au Département qui le dépose auprès du Pôle National des CEE. Après décision d'attribution, le Département valorise les CEE sur le marché au meilleur prix. Le produit de la vente est ensuite redistribué au prorata des travaux réalisés entre les différents maîtres d'ouvrages.

En 2020, un dossier a été déposé pour un volume global de 13,5GWh cumac¹ réparti entre 7 collectivités.

Depuis 2013, un volume global de 188,5GWh cumac a été valorisé pour un montant global de 693 872 € réparti entre les collectivités contributrices.

ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT : VERS UN NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL

En 2020, a eu lieu le lancement de la refonte totale du Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP). Cet outil d'aide à la décision sert également de document de référence dans le cadre de notre partenariat avec l'Agence de l'Eau Loire

Bretagne, conditionnant aussi la participation de cette dernière aux projets identifiés.

L'élaboration de ce nouveau schéma départemental d'un montant de 265 681 € TTC devrait se dérouler sur 3 années (2020/2022).

Cette étude a pour objectifs de :

- répondre aux problématiques sur le territoire départemental sur une période de 20 ans ;
- mettre en cohérence l'ensemble des actions sur le territoire départemental, prévues dans les schémas directeurs existants à l'échelle communale, intercommunale ou syndicale ;
- évaluer la valeur financière du patrimoine d'alimentation en eau potable de chaque entité gestionnaire ;
- participer à la diffusion de données synthétisées à l'échelle du Département ;
- créer un standard de Système d'Information Géographique ;
- actualiser le SDAEP par la mise en place d'indicateurs de suivi et la récupération des données de l'Etat.

Pour l'année 2020, le Département a réalisé près de 1,8 M € de crédits d'investissement en matière d'Alimentation en Eau Potable et d'assainissement.

ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS LOCAUX POUR LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

Dans le cadre de sa politique de restauration des berges et des zones humides et afin de protéger la ressource en eau, le Département a accompagné les acteurs locaux pour des chantiers de plantation d'arbres en bord de cours d'eau et de pose de clôtures autour des milieux sensibles. Ces chantiers ont également permis l'aménagement de points d'abreuvement pour le bétail pour limiter le piétinement par les animaux.



FOCUS

DEPLOIEMENT DU RESEAU D'INFRASTRUCTURE DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES

Le Département accompagne le Syndicat Départemental d'Energies dans le déploiement d'un réseau d'Infrastructures de **Recharge de Véhicules Electriques** sur l'ensemble du territoire.

Ce réseau prévoit la mise en service d'une cinquantaine de bornes d'ici 2021, soit une centaine de points de charge déployés sur 46 communes du Département.

Le maillage du réseau de bornes permet à l'utilisateur de ne jamais être à plus de 15 km d'un point de charge. Les temps de charge sont compris entre 25 min (pour les bornes rapides situées sur les axes routiers principaux) et 1h (pour les bornes situées sur les axes secondaires, les centres-bourgs et sites touristiques).

En 2020, ce sont déjà 25 bornes qui sont opérationnelles.

AMENAGEMENT RURAL ET AGRICULTURE

LE BUDGET

Dépenses 2020 :

157 242 € en fonctionnement

781 637 € en investissement

Effectifs : 4

PRIORITES FEUILLE DE ROUTE N° 2 ET 3

ETRE EXEMPLAIRE ET INCITER NOS PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LEURS PRATIQUES ET PROJETS

FAVORISER LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION DE PRODUITS LOCAUX OU ISSUS D'UNE AGRICULTURE RAISONNEE

L'aménagement foncier rural a comme objectif « d'améliorer les conditions d'exploitation des propriétés rurales agricoles ou forestières, d'assurer la mise en valeur des espaces naturels ruraux et de contribuer à l'aménagement du territoire ».

Le Département a souhaité positionner sa politique agricole autour de la consolidation et du développement des filières locales, la diversification des exploitations et le développement des circuits courts.

INTERVENTIONS AGRICOLES : INVESTISSEMENT

Les orientations départementales prennent corps au travers de l'autorisation de programme votée dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement à hauteur de 2,33 M€ de 2016 à 2021:

Dispositifs adossés au Programme de Développement Rural Auvergne

De nombreux investissements sont soutenus à travers des mesures du Programme de Développement Rural Auvergne (PDRA) : modernisation des exploitations agricoles des filières animales / soutien aux investissements pour le développement des CUMA / aide à la diversité des productions agricoles / aide aux projets de transformation à la ferme, d'ateliers collectifs et de circuits courts / soutien aux industries agro-alimentaires / coopération pour les circuits courts et locaux.

Ainsi, en 2020, les soutiens du Département pour 373 981 € ont concerné 4,71 M€ d'investissements et ont contribué à mobiliser 1,10 M€ de crédits FEADER.

Progrès Génétique Ovin

Ce soutien départemental, sous convention avec le GIE US ROM, a pour but de contribuer à l'amélioration de la qualité et des performances des cheptels ovins en aidant les schémas de sélection mis en place chez les éleveurs sélectionneurs et l'évaluation des béliers rustiques destinés à la vente aux éleveurs de notre département.

En 2020, l'intégralité de l'enveloppe allouée à ce programme, soit 50 000 €, a été consommée (2489 agnelles conservées et 203 béliers vendus).

Autres dispositifs

En réponse aux sollicitations de la profession et aux besoins des exploitants locaux, le Département a déployé deux dispositifs spécifiques en 2020 :

- Dispositif pour aider les éleveurs à prévenir l'épidémie de peste porcine,
- Dispositif de soutien à la régénération des prairies du Mézenc.

DEVELOPPEMENT AGRICOLE FONCTIONNEMENT

Organisations Professionnelles Agricoles (OPA)

Des subventions ont été allouées pour soutenir des actions en réponse aux enjeux identifiés dans le programme agricole du Département, en cohérence avec les orientations du volet agricole du SRDEII et de la convention signée en la matière avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes suite à la loi NOTRe, et des soutiens possibles aux OPA. Le Département a ainsi contribué à l'émergence de nouveaux projets proposés par les organisations agricoles pour s'adapter aux exigences sanitaires liées à l'épidémie de covid-19.

Participation des agriculteurs à des régimes de qualité (BIO et SIQO)

Dans le cadre du PDR Auvergne, le Département a soutenu 23 conversions à l'Agriculture Biologique en 2020 pour 11 421 € (prise en charge des coûts de certification durant les 3 premières années de labellisation).

CIRCUITS COURTS ET RESTAURATION COLLECTIVE

L'année 2020 a été fortement impactée par la crise sanitaire : un certain nombre d'actions n'ont pas pu se dérouler normalement. Une visite de ferme a néanmoins pu se dérouler en septembre 2020 au GAEC Vach'Mont Bio à Tence (production et transformation laitière).

La 2^e édition de la convention d'affaire a eu lieu le mardi 11 février 2020 à Lantriac. Elle a réuni 27 producteurs, 4 artisans, 28 restaurants collectifs et 2 entreprises agro-alimentaires qui ont pu se rencontrer et développer de nouveaux partenariats commerciaux.

La Direction Régionale de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF) Auvergne-Rhône-Alpes a proposé un projet pilote de changement de pratiques et de redécouverte de l'alimentation. Deux EHPAD de Haute-Loire sont retenus en tant que bénéficiaires en 2020 : Maison de retraite Saint-Dominique à Craponne-sur-Arzon et EHPAD Les Sources à St-Pal-en-Chalencon.

Le projet a démarré en septembre 2020 et dure une année.

CHIFFRES-CLÉS au 31/12/2020

- Agriculture : 524 000 € alloués en 2020 (+20%/2019) pour soutenir plus d'une centaine de porteurs de projets en investissement
- Manger local et bio : 2^e édition de la convention d'affaires le 11 mars 2020
- Aménagement rural : Lancement de 7 révisions des réglementations des boisements et reboisements

AMENAGEMENT FONCIER RURAL

Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF)

Deux opérations sont en cours :

- sur les communes de Bournoncle-Saint-Pierre et Saint-Géron avec extension sur les communes de Lempdes-sur-Allagnon et Vergongheon, en lien avec le projet routier de la mise à 2 x 2 voies de la route nationale RN 102 : poursuite de la phase projet (conception de l'avant-projet parcellaire et de programme de travaux connexes),
- sur la commune de Lubilhac, suite à une volonté communale : poursuite de la phase projet (mise à jour de l'état initial du site, conception de l'avant-projet parcellaire et de programme de travaux connexes).

Réglementation des boisements et reboisements

Sept Commissions Communales d'Aménagement Foncier (CCAF) ont été constituées après institutions par la Commission Permanente afin de réviser les réglementations de boisements et

reboisements : Chamalières-sur-Loire, Sembadel, Chanteuges, La Chapelle-d'Aurec, Le Chambon-sur-Lignon, Montclard et Ceaux-d'Allègre. Un prestataire a été désigné pour une mise en œuvre en 2021.

De plus, un travail a été conduit avec les communes et la Communauté de communes du Pays de Montfaucon pour réviser ou édicter les réglementations des boisements et reboisement sur les huit communes du territoire.

Enfin, le Département a été sollicité par la commune de Jax qui souhaite aussi réviser sa

réglementation des boisements et reboisements.

Suppression des boisements gênants et des friches

En complément des réglementations de boisement, le dispositif d'aide à la suppression des boisements gênants et des friches permet de soutenir les remises en cultures de parcelles en lien avec les EPCI engagés dans le cadre de convention.



FOCUS

Programmation FEADER – Fin de gestion de la programmation 2014-2020 et période de transition

La programmation 2014-2020 du Fond Européen pour le Développement Rural (FEADER) arrive à son terme. La proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil prévoit une période de transition pour cette programmation de deux années (2021 et 2022). Dans ce cadre, un travail partenarial a été engagé dès 2020 avec la Région et l'Agence de Service et de Paiement pour s'adapter à ces évolutions et ainsi maintenir actifs les dispositifs du Département adossés aux mesures du Programme de Développement Rural.

Concertation pour la nouvelle programmation FEADER 2023/2027

Le Département est associé à la concertation mise en œuvre par la Région depuis 2020. Les objectifs sont de préparer le nouveau programme FEADER et fixer les priorités et les orientations, ainsi que définir les modalités de mise en œuvre (instruction, sélection, maquette).

Echanges et cessions d'immeubles ruraux (ECIR) avec périmètre

Pour la première fois, à la demande de la commune de Le Vernet, la Commission Permanente a institué une Commission Communale d'Aménagement Foncier afin de mener une opération d'ECIR avec périmètre d'aménagement. Cet outil de la compétence Aménagement Foncier Rural du Département a pour objet de permettre des échanges de parcelles, avec les seuls propriétaires volontaires, sans modification du plan cadastral et sans programme de travaux connexes comme cela est le cas pour les AFAF.

TRANSPORTS

LE BUDGET
Dépenses 2020
5 500 000€

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a transféré des Départements aux Régions les compétences en matière de transports non urbains et de transports scolaires.

Toutefois, par convention avec la Région Auvergne Rhône Alpes signée le 31 août 2017, qui donne délégation au Département de la Haute-Loire, celui-ci a géré en 2020 l'organisation des services de transports non urbains, réguliers, scolaires et à la demande, la passation, la gestion, l'exécution des contrats avec les transporteurs ainsi que les paiements des services, avec les moyens alloués par la Région.

Le Département de la Haute-Loire a également assuré le transport, relevant de sa compétence, des élèves en situation de handicap vers les établissements scolaires.

L'année 2020 constitue la dernière année avec une telle répartition des compétences, la Région ayant repris en gestion directe le transport non urbains et le transport scolaire au 1^{er} janvier 2021.

LIGNES REGULIERES

En 2020, le Département de la Haute-Loire a géré pour le compte de la Région un réseau de lignes régulières, transport par autocars, composé de 17 lignes régulières.

Pour cela, des marchés ou des délégations de services publics sont passés avec plusieurs transporteurs.

TRANSPORT SCOLAIRE

Le transport scolaire quotidien est organisé par le Département en 2020 avec l'appui de 70 relais locaux que sont les communes, les communautés de communes et les associations familiales qui sont les interlocuteurs directs des familles.

Ainsi, grâce à l'exploitation des 17 lignes régulières départementales, à la mise en

œuvre de 210 services scolaires et de 113 services spécifiques affectés aux élèves en situation de handicap, c'est plus de 10 000 élèves qui sont quotidiennement transporté sur l'ensemble du Département de la Haute-Loire.

TRANSPORT SCOLAIRE HEBDOMADAIRE

Le Département apporte une aide aux familles altiligériennes pour le transport des élèves internes.

En 2020, plus de 1000 familles ont été aidées pour un budget de 180 000 €.

AERODROME DE LOUDES

Le Département participe au financement du Syndicat Mixte de gestion de l'aérodrome à hauteur de 205 000€ en 2020.

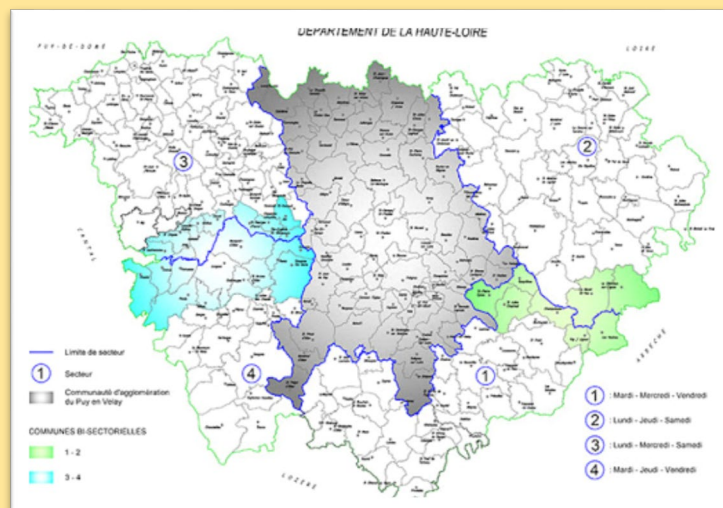


FOCUS

Une attention particulière est portée au transport des 300 élèves en situation de handicap via la mise en œuvre notamment de 113 services spécifiques, avec des horaires dédiés à la situation de l'élève et pourvus si nécessaire de véhicules adaptés.



Un service de transport à la demande est également proposé à l'échelle du Département envers les publics en situation de handicap ou de dépendances.



En 2020, le Département consacre 2M€ pour ces offres de transports envers ces publics spécifiques.

MISSIONS SUPPORT RESSOURCES INTERNES

Organiser, moderniser et valoriser l'action départementale

*Gestion au quotidien des ressources humaines, des bâtiments, des finances de la collectivité...
le Département ne peut agir sans ces fonctions-support.*

*La collectivité est très engagée dans la modernisation de son organisation et de ses méthodes
de travail pour rendre son action plus performante et transparente au service des habitants
de la Haute-Loire.*

L'EFFICIENCE ET LES RESSOURCES INTERNES « EN CHIFFRES »



70 M € 

consacrés à l'efficacité et
aux ressources internes
en 2020 soit 24,5 %
des dépenses
totales



742 délibérations en
Conseil départemental et
Commission permanente



346 marchés publics
attribués



1332 agents
au sein de la collectivité
(au 31 décembre 2020)



71 sites au sein
desquels travaillent des
agents de la collectivité



141 postes pourvus
en 2020

FINANCES ET CONTROLE DE GESTION

Budget 2020
 Voté au budget primitif
 293,83 M€
 Dépenses réalisées
 286,64 M€

PROGRAMME DE GESTION DE LA FEUILLE DE ROUTE #A

En début de mandature, les conséquences de la crise économique ont entraîné la baisse drastique des dotations de l'Etat, le Département, au même titre que la plupart des collectivités territoriales, évolue donc dans un contexte financier très contraint. Cette situation l'a donc amené à optimiser sa gestion et à adopter une culture de la performance publique.

UN PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DE 264 MILLIONS D'EUROS POUR LA PERIODE 2015-2021

L'Assemblée départementale a signé un engagement fort pour l'avenir de la Haute-Loire, son développement et son attractivité, à travers un PPI de 240 millions d'euros pour la période 2015-2021.

Ce plan d'investissement a été conçu à l'attention de l'ensemble des acteurs du territoire et se décompose en 2 axes forts :

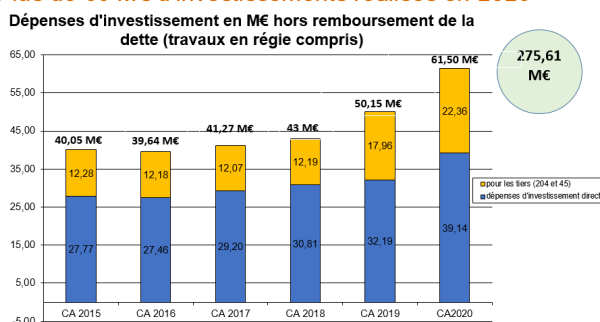
- **une nouvelle politique contractuelle** pour l'accompagnement des projets territoriaux :
 - o structurants portés par les communes et les intercommunalités (Les contrats 43.11),
 - o de développement économique portés par les acteurs locaux, notamment les entreprises (dispositif « Immobilier d'entreprises »)
 - o de proximité portés par les communes de moins de 1 000 habitants (3 appels à projet Fonds 199) pour maintenir la vitalité des investissements de proximité
 - o Le déploiement du Très Haut Débit en partenariat avec la Région

- **les projets sous maîtrise d'ouvrage départementale** (notamment routes départementales et bâtiments).

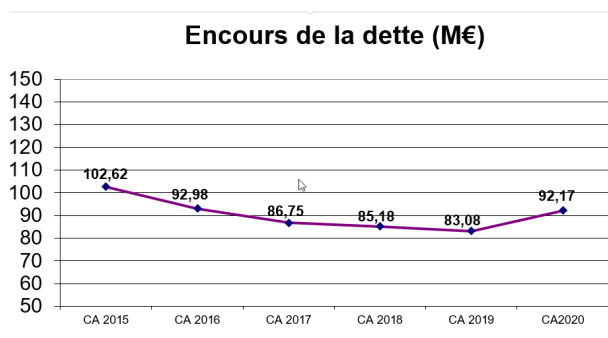
LE DEPARTEMENT A POURSUIVI SES INVESTISSEMENTS, SANS RECOURIR A LA HAUSSE DES TAUX DE SES IMPOTS

Sur l'ensemble de la mandature, aucune hausse des impôts départementaux n'a été votée par l'Assemblée départementale. Cela a été rendu possible grâce à la bonne tenue des dépenses de fonctionnement qui a permis de conserver un niveau élevé d'autofinancement et par conséquent un recours à l'emprunt maîtrisé.

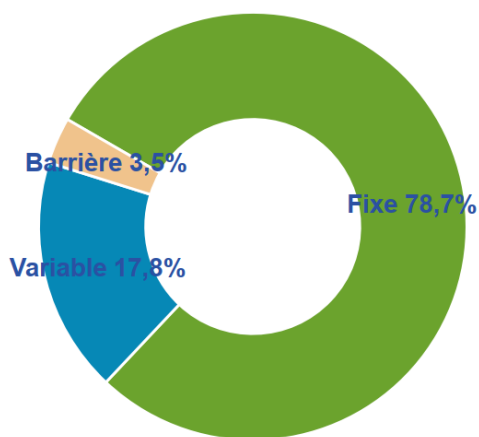
Plus de 60 M€ d'investissements réalisés en 2020



LA GESTION DE LA DETTE



Type de risque	Capital restant dû	% de l'encours	Taux moyen
Fixe	72 538 571 €	78,7%	1,73%
Variable	16 360 553 €	17,8%	0,52%
Barrière	3 269 872 €	3,5%	4,49%
Total	92 168 996 €	100,0%	1,62%



DES TABLEAUX DE BORD ET UNE FEUILLE DE ROUTE AU SERVICE DU PILOTAGE

En complément des tableaux de bord des principales dépenses et recettes du Département, tous les 4 mois un tableau de bord de suivi de la feuille de route est présenté

CHIFFRES-CLÉS au 31/12/2020

- **Épargne brute (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement) : 47,60 M€**
- **Taux d'épargne (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) : 18,09%**
- **Autofinancement (épargne brute – remboursement du capital des emprunts) : 35,36 M€**
- **Capacité de désendettement (encours de la dette / épargne brute) : 1,94 années**

après d'un Comité de Pilotage d'élus afin de lui permettre de suivre la trajectoire fixée pour atteindre les objectifs et le cap fixés en début de mandature et au besoin la corriger.

LA QUALITE DE LA TENUE COMPTABLE

30 776 mandats et 6 081 titres de recettes réalisés en 2020 avec des taux de rejet respectifs de 0,31% et 0,26%.
Indice de fiabilité comptable : 17.50 / 20

L'OPTIMISATION DES RECETTES

Organisme intermédiaire de gestion du FSE : 4,19 M€ de FSE programmés entre 2015 et 2020 pour financer des actions d'insertion réalisés par le Département ou ses partenaires dont 756 K€ en 2020.

Recherche de co-financements : 1,84 M€ de subventions d'investissements de l'Europe, de l'Etat et de la Région ont été perçus en 2020.

RESSOURCES HUMAINES

LE BUDGET

Masse salariale 2020
46 351 379 M€

OBJECTIF DE LA FEUILLE DE ROUTE

ACCOMPAGNER L'EVOLUTION PROFESSIONNELLE DES AGENTS ET DES METIERS DE LA COLLECTIVITE

1332 agents contribuent à l'exploitation et à l'entretien des réseaux routiers, à l'action sociale de proximité, à l'entretien, la maintenance et la restauration dans les collèges.

De nombreux métiers sont représentés au Conseil départemental : accueil, médecin, assistant familial, gestionnaire de dossiers, dessinateur, agent d'exploitation des routes, éducateur spécialisé, photographe-vidéaste...

La Direction des Ressources Humaines (DRH) et ses **27** collaborateurs œuvrent pour les opérations de recrutements, la cartographie des métiers, le suivi des effectifs, la formation et l'accompagnement des agents dans leur parcours professionnel en lien avec l'encadrement.

Elle est en charge de définir et mettre en œuvre les procédures relatives à la carrière et à la paie, la gestion des absences, du temps de travail. Elle a en charge l'organisation et la tenue des instances paritaires et pilote le dialogue social.

L'année 2020 a été marquée par la gestion de la crise COVID19 qui a impacté très fortement la Direction des Ressources Humaines. Les actions induites par la crise ont permis à la collectivité de répondre à l'urgence et aux obligations réglementaires liées à la continuité du service public et à la protection des personnels départementaux contre le COVID19. Ces circonstances inédites, au contexte évolutif, ont obligé la DRH à résoudre des difficultés juridiques et matérielles complexes dans de nombreux domaines et notamment en matière :

- d'organisation du travail des personnels,
- de conditions de travail (protocoles d'hygiène des locaux et des véhicules ...),
- d'évolution des règles de gestion du personnel,

- de gestion des absences et de leurs conséquences (congrés COVID, remplacement des personnels indisponibles),
- de suivi des agents vulnérables,
- de mise en place des primes COVID19.

Malgré cela, la majorité des chantiers RH programmés en 2020 a été menée ou initiée avant la fin de cette année, grâce à une révision des calendriers initiaux et le tout dans le cadre d'un dialogue social soutenu, porté par le Département.

NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE (N.R.I.)

L'année 2020 aura permis de refondre le système de primes versées aux agents départementaux en prenant en compte l'évolution des bases juridiques de référence, à savoir le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.).

Cette nécessaire mise en conformité des primes a permis d'initier une véritable politique indemnitaire.

Après avoir fixé les principes directeurs du nouveau régime indemnitaire (délibération de l'AD des 3 et 4 février 2020), les règles

d'attribution et les montants alloués ont été déterminés à date du 1^{er} décembre 2020 avec une évolution prévue en 2021 et 2022 (délibération de l'AD du 30 novembre 2020).

La mise en œuvre du N.R.I, avec effet au 1^{er} décembre 2020, interviendra au cours du premier trimestre 2021.

Le N.R.I. fera l'objet d'une clause de revoyure annuelle dans le cadre du dialogue social au moment des orientations budgétaires pour permettre la finalisation de sa construction, et notamment pour la mise en place en 2022 du Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A.) basé sur l'engagement professionnel et la manière de servir.

TELETRAVAIL

Pour continuer ses missions pendant la crise sanitaire Covid-19, les services ont dû adapter leur mode de travail.

Le télétravail, ainsi devenu une nécessité, a été largement généralisé pour assurer la continuité du service public.

Un protocole d'accès et de mise en œuvre du télétravail a été présenté et adopté par l'Assemblée départementale le 30 novembre 2020. Il définit clairement les modalités applicables ainsi que les droits et obligations de la collectivité et des agents.

L'accompagnement des cadres au déploiement du télétravail hors COVID19 sera mené en 2021 par le biais de l'académie du management.

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION (L.D.G.)

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique oblige chaque autorité territoriale à fixer les lignes directrices de gestion en matière RH, après avis du Comité Technique.

Ces LDG déterminent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Elles fixent également les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours.

Ces règles concourent à apporter de la lisibilité et de la transparence à la gestion du personnel et reposent sur le développement de la compétence et de la reconnaissance professionnelle des agents.

Elles fixent en matière de promotion et de valorisation des parcours :

- Les orientations et les critères généraux à prendre en compte pour les promotions au choix dans les grades et cadres d'emplois,
- Les mesures favorisant l'évolution professionnelle des agents et leur accès à des responsabilités supérieures.

Elles assurent également l'égalité entre les femmes et les hommes dans les procédures de promotion.

Les LDG relatives à l'avancement de grade et à la promotion interne, applicables aux agents du Département de la Haute-Loire, ont été arrêtées, après réunions de concertation en novembre et décembre 2020 dans le cadre du dialogue social et avis favorable unanime du C.T. en date du 17 décembre 2020.

Elles ont été formalisées par arrêté du Président du Conseil départemental en date du 18 décembre 2020, pour information de l'Assemblée. Elles ont été établies pour une durée de six ans et ont pris effet au 1^{er} janvier 2021. Elles pourront faire l'objet, en tout ou partie, de révisions en cours de période, selon la même procédure que pour leur élaboration.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Les contrats de participation concernant la complémentaire santé et la prévoyance arrivant à échéance au 31 août 2020, la collectivité a saisi l'occasion pour redéfinir sa politique de participation à la protection sociale complémentaire des agents départementaux.

Ainsi un contrat de participation a été signé avec VYV MGEN pour le risque prévoyance et la labellisation a été mise en place pour la santé. Le Département a également décidé de différencier sa participation en fonction des catégories, pour permettre aux catégories C et B de bénéficier d'un taux de couverture intéressant.

Dès fin 2020, une progression du nombre d'adhérents a été enregistrée. Une augmentation de 121 000 € a été prévue pour la protection sociale complémentaire des agents pour 2021.

ACTIONS CONTRIBUANT A LA NORMALISATION DE LA GESTION DES RH

Entretiens professionnels annuels (E.P.A.)

Malgré le contexte spécifique lié à la crise sanitaire la campagne 2020 a pu être menée à bien.

Démarche métiers

Il s'agit d'établir un référentiel de compétences basé sur les métiers qui servira dans l'ensemble des domaines RH (recrutement, mobilité, formation, carrières et rémunération) et qui est une partie intégrante au déploiement d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (G.P.E.C.).

Après avoir finalisé la cartographie des métiers fin 2019, 120 fiches qui constitueront le répertoire des métiers des agents du CD43 ont été rédigées.

Compte Personnel de Formation (C.P.F.)

Le C.P.F est un dispositif venu remplacer le D.I.F. depuis 2017. Il a pour objectif de renforcer l'autonomie et la liberté d'action des agents publics en ce qui concerne leur formation professionnelle et de faciliter leur évolution professionnelle.

Les conditions et les modalités de mise en œuvre du C.P.F. ont été précisées par délibération de l'Assemblée Départementale en date du 22 Juin 2020, après concertation dans le cadre du dialogue social. Un guide reprenant ces règles a été établi et diffusé aux agents en août 2020.

Communication interne

Le développement de la communication interne passe par la définition d'une stratégie et la mise en place de nouveaux supports. Les évènements liés à la crise sanitaire ont accru

CHIFFRES-CLÉS au 31/12/2020

1332 agents rémunérés

1079 agents permanents

- 206 contractuels,
- 121 assistants familiaux,
 - CATÉGORIE A : 28 %
 - CATÉGORIE B : 14 %
 - CATÉGORIE C : 58 %
- 90 agents en situation de handicap (RQTH, reclassements, titulaires d'une ATI)
- 15 apprentis.
- 56 stagiaires accueillis
- 148 recrutements sur emplois permanents
- 96 mobilités internes
- 30 départs à la retraite

la nécessité d'avoir des moyens adaptés au partage d'informations avec le personnel. Une newsletter COVID a été mise en place en mars 2020 avec une périodicité d'abord hebdomadaire puis bimensuelle. Le magazine « le J.A.D.E. » a été relancé en 2020.

La communication interne reste une priorité pour communiquer sur les projets menés par la collectivité et créer une culture d'entreprise.

Gestion des effectifs et de la maîtrise de la masse salariale

La gestion des effectifs est un enjeu important qui repose sur une approche de gestion partagée des effectifs entre les directions et la DRH, en lien avec le suivi de la masse salariale et sa maîtrise.

Anticiper les évolutions nécessaires de l'organisation en lien avec les départs programmés permettra de mettre en place des plans de recrutement et d'accompagner les projets de mobilité des personnels.

La mise en œuvre de cet axe prioritaire a été initiée en 2019 et se poursuivra en 2021 avec la nécessaire informatisation de la gestion des emplois de la collectivité, et s'accompagnera d'une redéfinition des règles concernant le remplacement des personnels indisponibles.

Par ailleurs des indicateurs RH ont été mis en place courant 2020 pour assurer le suivi mensuel de la masse salariale et des effectifs rémunérés.

INSTANCES PARITAIRES

Tous les travaux ont été menés en coopération avec les instances paritaires :

- 6 réunions du comité technique,
- 3 réunions du CHSCT,
- 5 réunions des Commissions administratives Paritaires (dont 1 pour la catégorie A, 1 pour la catégorie B, 3 pour la catégorie C)
- 1 réunion du CTE du FDE.
- 17 réunions dans le cadre du dialogue social dont 12 de groupes de travail dialogue social.

Compte tenu du contexte sanitaire, nombres de ces réunions ont dû être organisées en visioconférence ou en mixte (Visio/présentiel).



FOCUS 2020

La crise Covid-19 a nécessité de nombreuses adaptations dans l'organisation des services du Département. Dans un premier temps, le confinement dès le printemps 2020 a contraint le Département à déployer son Plan de Continuité des Activités (PCA) avec la mise en place d'un service minimum en présentiel et en télétravail et une cellule d'écoute à destination du personnel.

L'unité santé au travail a fortement été mise à contribution avec la mise en œuvre de mesures de prévention renforcées sous la conduite du médecin de prévention (tests COVID, cas contacts, gestion des clusters...).

Le conseiller de prévention s'est attaché en lien avec les directions et les membres du CHSCT, à établir des protocoles sanitaires stricts et à les décliner en fiches actions pour l'ensemble des services. Des outils (kits de nettoyage et de désinfection...) et des équipements de protection (masques, sur blouses...) ont été mis à disposition du personnel.

L'objectif a été et reste d'assurer la continuité du service tout en garantissant la santé et la sécurité des agents.

- 164 170 masques distribués
- 1 600 litres environ de gel hydro alcoolique
- 12 appareils ozone

BATIMENTS

LE BUDGET

Dépenses 2020 : 6,3 M€
Nombre d'agents : 31

Afin d'être au plus proche de la population, le Département s'attache à maintenir la qualité de son parc immobilier, tout en développant des chantiers de plus grande envergure et en réfléchissant à une stratégie à long terme.

Le service des bâtiments assure la conduite de la réalisation des travaux neufs et de la réhabilitation des collèges et des bâtiments du Conseil départemental.

Elle est en charge de contrôler périodiquement l'état de ces bâtiments.

Enfin, elle garantit la maîtrise des coûts d'entretien, de maintenance et des grosses réparations pour améliorer la qualité et l'efficacité de la gestion des bâtiments (hors collèges).

Le Livre blanc des bâtiments rédigé en 2016 oriente la politique de gestion patrimoniale de la collectivité pour sa partie immobilière.

Il répond aux enjeux d'adaptation de l'offre de services publics et d'ajustement de l'organisation de certaines directions de la collectivité qui en découlent. L'investissement départemental constitue également un véritable soutien à l'activité économique du territoire par la commande publique générée. Parallèlement, la recherche d'optimisation logistique et budgétaire permet de maîtriser les dépenses de fonctionnement, conformément aux engagements contractuels de la collectivité passés avec l'État.

GESTION PATRIMONIALE

Le Département est propriétaire de 120 immeubles, 240 000 m² de surfaces qu'il doit entretenir.

HOTEL DU DEPARTEMENT ET BON PASTEUR

Les 2 sites principaux de l'administration départementale sont au Puy-en-Velay : Hôtel du Département, place Mgr de Galard, et site Bon Pasteur, rue de Vienne.

Sur ces sites, en 2020 ont été poursuivies ou engagées les opérations suivantes sur

- Travaux de remplacement du contrôle d'accès à l'Hôtel du département,
- Etude pour remplacement SSI,
- Mises en conformité diverses,

- Travaux d'acoustique des 3 salles de restaurants
- Travaux de relocalisation de services suite réorganisation services
- Local AFAR
- Travaux sur réseau informatique
- Création de places de parking et remplacements de portails (site Bon Pasteur)

CENTRES MEDICO-SOCIAUX et MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPES

14 sites

Inscription de 75 000 € de CP principalement pour des travaux :

- MDS Yssingeaux : Travaux d'accessibilité, Maîtrise d'œuvre pour la création de bureaux.
- MDPH : Remplacement de barrière levante.

MAISON DEPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE

Ce projet regroupera les services de l'Autonomie, la Maison Départementale des Personnes Handicapées actuelle et intègre la création d'une « maison bleue », espace témoin présentant et testant les solutions d'aménagement et d'équipements permettant aux personnes âgées et handicapées de

continuer à vivre chez soi.

L'acquisition d'un bâtiment de bureaux sur Le Puy pour concrétiser le projet de MDA a été réalisée en toute fin d'année 2019.

En 2020, le département a conduit les études de maîtrise d'œuvre et a lancé les consultations des travaux d'aménagement

FOYER DE L'ENFANCE

Travaux réalisés en 2020 :

- Fin de travaux pour le stationnement et réalisation de travaux pour l'accessibilité.
- Organigramme des clefs.
- Travaux menuiseries.
- Travaux chauffage.
- Travaux cuisine pédagogique.

BATIMENTS VOIRIE

28 bâtiments accueillent les services départementaux en charge de l'entretien et du déneigement des routes,

Travaux réalisés en 2020 :

- Travaux de modernisation de l'atelier (chauffage éclairage de l'atelier)
- Création mezzanine
- Rafraîchissement des vestiaires du personnel et des douches
- MOE pour agrandissement réception de l'atelier suite mutualisation avec SDIS.

COR Cayres : création quai de chargement.

COR Landos : création casiers

COR Saugues : création aire de lavage

COR Langeac : travaux électriques

COR Retournac : isolation garage

COR Vorey : Travaux sur réseaux

AUTRES PROPRIETES

DEPARTEMENTALES

Certaines propriétés départementales sont destinées au tourisme et à la culture.

CHAPELLE NUMERIQUE

Le Département s'est lancé en 2018 dans la mise en œuvre d'une chapelle numérique, équipement touristique majeur situé dans la cour de l'Hôtel du département.

Travaux réalisés en 2020 :

- finalisation de la conception scénographique du Pavillon numérique et engagement des travaux

CHIFFRES-CLÉS au 31/12/2020

- **6,306 M€** investis en 2020
- **120** immeubles
- **240 000 m²** de surfaces

- études d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage sur les techniques du numériques,
- études de maîtrise d'œuvre,
- travaux de bâtiments
- scénographie
- travaux d'aménagement de la rue Grasmanent
- communication.

Ces travaux ont mobilisé 1,734 M€.

Subventions apportées au projet du Pavillon Numérique :

- 1 100 000 € de subvention FNADT de l'Etat,
- 274 000 € de subvention de la Région,
- 200 000 € de subvention LEADER

DOMAINE DU SAUVAGE

Ce domaine (3300 m² de bâtiments, 750 ha de terrain) est un site touristique majeur caractéristique de la Margeride est situé sur la commune de Chanaleilles. Il regroupe, une auberge, un gîte, des surfaces agricoles et forestières

Travaux réalisés en 2020

- mise en sécurité du site pour passage en ERP de 4ème catégorie, pour 123 000 €,
- divers travaux de réseau informatique, pour 8 000 €, - suivi des toitures pour 12 000 €, - accessibilité pour 24 000 €.

VILLAGE DE VACANCES DES ESTABLES

Ce site est exploité par délégation de service public par VVF Villages depuis 2013.

En tant que propriétaire, le Département en assure la maintenance.

Travaux réalisés en 2020 pour 220 000 €

- retrait des fenêtres, menuiseries extérieures,
- travaux sur éclairage extérieur,

- remplacement de la centrale de traitement d'air de la piscine,
- petites maçonneries

AERODROME DE LOUDES

Le département est propriétaire de la plateforme aéroportuaire de Loudes. La gestion est confiée au Syndicat Mixte de Gestion de l'Aérodrome Départemental.

AIRE DE LORLANGES

Le Département est concessionnaire, dans le cadre d'un groupement de l'ensemble de l'aire de Lorlanges située sur l'autoroute A75 ; Elle est composée de d'une station-service, d'un restaurant, d'une boutique de produits de pays et de sanitaires. Le département gère plus particulièrement la boutique, confiée à un exploitant dans le cadre d'une DSP et les sanitaires.

COUVENT DE LA VISITATION

Acquis récemment ce site, à proximité immédiate de l'hôtel du département devra permettre la mise en œuvre de projets départementaux actuellement à l'étude.

ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Situées au Puy en Velay, les archives départementales occupent un bâtiment de 5220 m².

Travaux réalisés en 2020

- Dédoublage de la salle de formation (80 000 €).

BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRET

La bibliothèque départementale est installée depuis 1992 dans ses locaux actuels au Puy en Velay. L'ensemble des surfaces représentent 1350 m².

Travaux réalisés en 2020

- portails extérieurs et la peinture du mur d'enceinte (enduit sur fresque).

CHATEAU DE CHAVANAC

Depuis 2009, le département est propriétaire du château de Chavaniac, lieu de naissance du marquis de Lafayette. Depuis, la collectivité poursuit la restauration progressive du site, du château, du parc et des bâtiments annexes.

Travaux réalisés en 2020 pour 300 000 €

- Pavillon gardien : réfection de la toiture,
- Pergola, garde-corps et façade à colombage,
- Etude travaux toitures,

CONSERVATOIRE BOTANIQUE

Situé sur la commune de Chavaniac-Lafayette, le bâtiment de 560m² sur un terrain de 3,6 ha abrite le siège du Conservatoire Botanique du Massif Central. En 2020, le département a réalisé des travaux de toiture et de mise en accessibilité.

TRANSFERT DU COLLEGE DE RETOURNAC

En 2020, le collège de RETOURNAC a été transféré par la Commune dans le patrimoine bâti du Département.

ACQUISITIONS ET VENTES IMMOBILIERES

Dans le cadre de ses différents projets, le département est amené à acquérir, mais aussi à céder des biens immobiliers.

Ainsi, en 2020 la collectivité a acquis 45 213 m² pour un montant de 167 164 € et a cédé 33 232 m² (y compris les cessions gratuites) pour un montant de 8 519.58 €, représentant 106 actes.

L'année 2020 a été également marquée :

- Un important travail de recensement du patrimoine bâti et non bâti de la collectivité
- Le passage de 645 parcelles du domaine privé dans le domaine public.

GESTION - MAINTENANCE DU PARC DE VEHICULES ET MATERIELS DU SDIS ET DU DEPARTEMENT

Le Service Maintenance des flottes (SMF) est chargé de mettre à disposition des directions de la collectivité les matériels et véhicules nécessaires à leur activité. Le périmètre historique des services routiers s'est progressivement étendu à l'ensemble de la collectivité.

PARC SOUTENU

850 véhicules
600 matériels divers

LE BUDGET

2.3 M€ de fonctionnement
2.8 M€ d'investissement

EFFECTIF

31 agents

ACTIVITE

3500 interventions atelier
350 dépannages

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SDIS 43

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le SMF assure aussi la maintenance et le suivi des 350 véhicules du SDIS43 dans le cadre d'une convention de création de service unifié.

MUTUALISATION DE LA NAVETTE DU SDIS 43

Dans ce périmètre, les fournitures commandées au SMF par les services du Département (matériels techniques pour la DIST et masques des personnels des collèges) sont livrées chaque semaine dans les centres opérationnels routiers par le fourgon du SDIS43, qui distribue également les fournitures et les courriers dans les 58 casernes SDIS du territoire.

ECONOMIES STRUCTURELLES

La mise en place du service unifié de maintenance des matériels permet aux deux entités de réaliser des économies (mutualisation des ressources humaines, des moyens logistiques, des outillages atelier, des formations, procédures d'achats public communes...).

UNE FLOTTE DIVERSIFIEE...

La flotte de matériels à entretenir se compose de :

- véhicules légers
- véhicules utilitaires, dont 60 ambulances du SDIS
- poids-lourds
- matériel agricole (tracteurs)
- engins de TP (compacteurs, chargeurs...)
- matériels de déneigement (saleuses, centrales à saumure, fraiseuses)
- bateaux du SDIS.
- petits matériels d'espaces verts (tondeuses, tronçonneuses, rotatifs...)

... ET DES COMPETENCES TECHNIQUES ETENDUES

Les 14 mécaniciens du service maintenance de flotte effectuent des réparations dans des domaines de compétence technique variés :

- mécanique
- électricité
- hydraulique
- pneumatique
- chaudronnerie
- carrosserie
- peinture automobile

Le service assure aussi :

- le suivi des contrôles réglementaires (engins de levage, compresseurs, cuves à carburant...)
- la confection de panneaux de signalisation temporaire.

CERTIFICATION ISO 9001

Le service maintenance de flotte est certifié ISO 9001.

Une centaine d'informations documentées et de procédures ont été mises en place, 26 indicateurs permettent de suivre l'activité du service (atelier, magasin, achats, comptabilité, RH...)

INTERVENTIONS DE PROXIMITE

Si les révisions, les interventions sur les moteurs, les BV, les embrayages... ont lieu à l'atelier, la plupart des réparations de 1er niveau (échange d'une batterie, réparation d'une fuite hydraulique...) sont réalisées dans les centres du Département et les casernes du SDIS grâce à 2 fourgons-atelier aménagés.

Ainsi, l'atelier n'est pas engorgé et les délais d'immobilisation des matériels sont réduits.

ASTREINTES MECANIKES H24

Le service assure des astreintes 7j/7 et 24h/24. Les mécaniciens sont appelés toute l'année en dépannage sur des véhicules du SDIS, et durant la période de viabilité hivernale sur les véhicules du Département ou les engins de déneigement sont particulièrement sollicités.

La continuité du service a également été assurée pendant la période de confinement de mars à mai 2020. Ainsi, les véhicules et matériels du SDIS et du Département ont été réparés, les contrôles techniques des véhicules ont été effectués dans les délais impartis.

DISTRIBUTION DE PROTECTIONS CONTRE LE COVID EN 2020

14 campagnes
180 000 masques distribués
900 flacons de gels HA et désinfectant
10 000 sur-blouses
400 visières

PROTECTIONS CONTRE LE COVID

Le SMF a assuré la distribution de protection contre le COVID (masques, gels hydro-alcoolique et désinfectant) aux services de la collectivité. 14 campagnes ont été organisées entre avril et décembre 2020. 9 véhicules légers (Renault ZOE)

AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES AGENTS

Une machine à planter / déposer des piquets à neige a été achetée en 2020. La pose de 23 000 jalons par an, jusqu'alors manuelle a été mécanisée. Outre son efficacité, cette machine améliore les conditions de travail des agents et limite les risques de troubles musculo-squelettiques.

DES MOYENS DE TRANSPORT ECOLOGIQUES

Un marché de location / entretien de 11 véhicules électriques a été notifié début 2020. Les utilisateurs peuvent recharger les batteries sur les bornes installées sur les sites de la collectivité ou sur une des 47 E-Born publiques réparties sur le territoire.

De plus, 4 vélos à assistance électriques seront mis à la disposition des agents du Département au printemps 2021.

AFFAIRES JURIDIQUES ET COMMANDE PUBLIQUE

PROGRAMME DE GESTION DE LA FEUILLE DE ROUTE #A

Le Service Juridique et de l'Achat (SJA) apporte **son expertise aux services en matière d'achat** (sourcing, définition préalable du besoin, négociation, suivi de l'exécution) et de marchés publics (procédures à suivre, rédaction des cahiers des charges, conseil juridique). Il assure le secrétariat de la commission d'appel d'offres (CAO) et de la commission départementale des marchés. Il assure aussi **la sécurité juridique des décisions prises par la collectivité** en assistant et conseillant les services. Il identifie dans l'actualité réglementaire et jurisprudentielle, les évolutions prévisibles qui pourraient impacter l'activité de la collectivité. Il rédige les mémoires en défense devant les juridictions et assure le lien avec les avocats.

le caractère homogène des besoins.

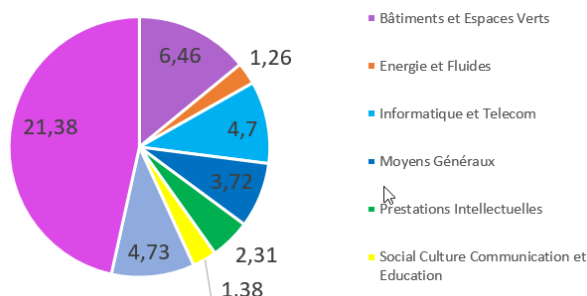
COMMANDE PUBLIQUE

- 46.63M€ d'achats réalisés
- 84 % des achats réalisés dans le cadre des marchés publics

Un travail a été mené en 2018 sur la définition d'une stratégie achat en fixant les objectifs et les outils (nomenclature/étude du besoin/sourcing/négociation)...et les préconisations organisationnelles.

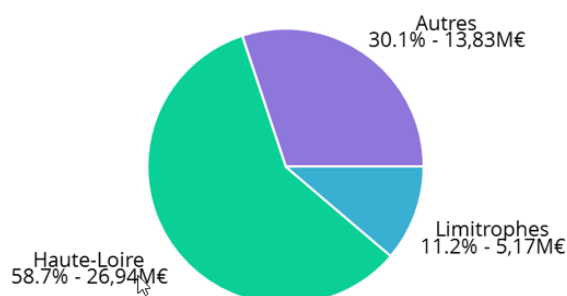
LA REPARTITION DES ACHATS SUIVANT LA NOUVELLE NOMENCLATURE

Répartition des dépenses par segment d'achats en M€



La nouvelle nomenclature achat est un outil permettant de vérifier la valeur des achats effectués par l'acheteur en fonction des seuils prévus par le code de la Commande publique. La nomenclature est utilisée afin de déterminer

LA REPARTITION DES ACHATS PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE



CHIFFRES-CLÉS au 31/12/2020

Commande publique

- 46.63M€ d'achats réalisés
- 84 % des achats réalisés dans le cadre des marchés publics
- 119 procédures de mise en concurrence lancées en 2020
 - Marchés à procédures adaptées (MAPA) : 92
 - Appels d'offres ouverts : 24
 - Procédure avec négociation : 3
- 45 % de marchés de travaux

UN FAIBLE NOMBRE DE CONTENTIEUX

Sur 10 nouveaux contentieux introduits devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand, la majorité sont des recours suite à des refus de remise de dette partielle de RSA, refus d'attribution de RSA, indu de RSA, refus de carte mobilité inclusion...

2 protocoles transactionnels ont été signés (violences d'un enfant confié sur un jeune ; suite à un accident mortel de la circulation)

Des expertises sont en cours suite à des glissements de terrain, des désordres sur des routes départementales, notamment sur la RD 373, avenue des Belges au Puy-en-Velay.

Sur les 10 jugements rendus par le tribunal administratif de Clermont-Ferrand et les 3

CHIFFRES-CLÉS
au 31/12/2020

Contentieux

- **70 % : pourcentage de décisions favorables au Département**

arrêts rendus par la Cour Administrative d'Appel de Lyon, 9 sont favorables au Département.



FOCUS

Une conseillère Ingénierie achat au sein de la collectivité, pour quelles missions ?

La conseillère Ingénierie achat est une facilitatrice avec 4 missions principales :

- développer de nouvelles sources d'approvisionnement (marketing de l'achat),
- développer les négociations,
- mesurer l'atteinte des gains financiers,
- faire évoluer les compétences des agents dans la définition du besoin, le choix des procédures ou la rédaction de clauses développement durable

CABINET DU PRÉSIDENT ET COMMUNICATION

LE BUDGET

Dépenses 2020 :

747 779 €

soit 0,26 % des dépenses totales
de la collectivité

OBJECTIF DE GESTION DE LA FEUILLE DE ROUTE :

“VALORISER L’ACTION DU DÉPARTEMENT ET SON APPROPRIATION
PAR LES AGENTS ET LES CITOYENS”

Au sein du Cabinet, dirigé par Éric Petit, les collaborateurs du Président du Département assurent la planification et l’organisation de l’emploi du temps et des déplacements du Président ; ils veillent au bon suivi des dossiers par l’administration départementale et au lien attentif avec les élus conseillers départementaux ainsi qu’avec les partenaires institutionnels, notamment l’État, la Région et les collectivités locales.

La Feuille de Route permet de concrétiser la vision politique de la Majorité départementale par une concentration sur des actions phares (dites prioritaires).

Cet objectif de gestion est un élément transversal essentiel pour recréer ou renforcer le lien avec les Altilligériens, qui doivent pouvoir connaître ou avoir accès à la Feuille de Route de la Majorité départementale.

INTERVENTIONS INDIVIDUELLES

Les interventions du Président du Conseil départemental portent sur des demandes ou des situations individuelles (*emploi, difficulté administrative ou financière, etc.*).

Elles représentent encore une grande partie de l’activité du secrétariat du Cabinet.

Avec **384 enregistrements en départ “courrier”**, 2020 se situe très nettement en-dessous du volume des années précédentes (*547 envois en 2019, 726 en 2015*).

↳ **Effet crise sanitaire Covid-19.**

Principaux objets de ces courriers :

- 76 pour recherche d’emploi (*dont 9 pour des mutations dans le département*) ;
- 56 pour demandes d’aides financières particulières (*Fonds de Secours Départemental, aides à la formation et aux études...*) ;

- 11 pour l’APA ou concernant le handicap.

138 nouveaux dossiers ont été créés en 2018 (*149 en 2019*).

COMMUNICATION

La communication est un outil transversal pour :

- Exprimer les priorités de la Feuille de Route ;
- Valoriser l’action du Département et son appropriation par les agents et les citoyens ;
- Renforcer la visibilité et l’image du Département ;
- Innover dans la relation aux usagers et territoires.

Actions de communication 2020 :

- 1· Notoriété** : accroître la visibilité en multipliant les “occasions d’être vu”.
 - Déploiement de la charte graphique.
 - Élaboration d’une charte de visibilité
- 2· Pédagogie** : expliquer les missions et faire prendre conscience des actions.
 - Magazine du Département 4 dossiers :
Routes et Viabilité hivernale
Covid-19
Mon été en Haute-Loire
Enfance

- Refonte de tous les guides DIVIS (*PMI janvier 2020 / Insertion fév-mars 2020 ...*)
- Déploiement de notre charte chantier sur les 25 chantiers les + importants en 2020.
- Installation de panneaux de valorisation (« publicitaire ») pour les grands projets (Pavillon Numérique,...)

3- Politique : mieux faire comprendre le rôle des élus, les rendre plus visibles.

- Portait vidéo de chaque élu pour notre page Instagram.
- Intégration des élus dans les vidéos.

4- Adhésion : fédérer nos agents pour en faire de véritables ambassadeurs.

- Bulletin interne Jade → 3 n° en 2020 ;
- Création d'une newsletter interne
↳ 24 n° en 2020.

GESTION ADMINISTRATIVE DES ÉLUS

Depuis le 2^e trimestre 2018, le Cabinet assure le suivi, en application du règlement intérieur adopté par les élus en 2015, de plusieurs aspects concernant la situation administrative des **38 conseillers départementaux** :

- Suivi des présences aux réunions de la collectivité (*dont Commission permanente ; sessions de l'Assemblée départementale et commissions internes*) ainsi qu'aux manifestations auxquelles les élus sont conviés ou pour lesquelles le Président leur demande de représenter le Département.
- Gestion administrative des frais de déplacement, dans le cadre prévu par le règlement intérieur ;
- Collecte des données administrative en vue de l'établissement des indemnités, par le service des Ressources Humaines
- Dossiers de retraite, prélèvements à la source, et relation avec la HATVP (*Haute autorité pour la transparence de la vie publique*).

PARC AUTOMOBILE

Depuis 2020, tous les véhicules en propriété sont gérés par le service Maintien de la Flotte. Le Cabinet compte **6 en location**, tous véhicules électriques.

Au sein de ce parc automobile, le Cabinet assure la **gestion des réservations de 20 véhicules de service**, domiciliés à l'Hôtel du Département. Dans le cadre de la **dématérialisation** déployée par la collectivité, la réservation des véhicules se fait par les agents, directement, grâce au logiciel e-Attal.

Dans le cadre de l'**action "Éco-conduite"** inscrite au Plan Climat Énergie Territorial, les chauffeurs du Cabinet assurent une **formation aux agents** utilisant pour la 1^{re} fois ces véhicules électriques, dont la conduite et le câblage de mise en charge nécessitent une prise en main toute particulière.

En 2020, le Cabinet s'est occupé du contrôle technique des véhicules en location arrivés en fin de contrat, avec toutes les révisions afin que le service du Maintien de la Flotte prenne la suite sur de bonnes bases.

Actions "Crise Covid-19 & confinement"

- Installation de kits "gel hydroalcooliques" dans chaque véhicule.
- Prêt de 3 véhicules de service aux centres de soins pour leurs tournées "Covid".

ACCUEIL DE L'HÔTEL DU DÉPARTEMENT

Les 3 hôtesses d'accueil de l'Hôtel du Département assurent un accueil physique, avec accompagnement au rendez-vous, et la réalisation des badges d'accès.

Elles assurent aussi un accueil téléphonique, traitant à l'année **29 161 appels**, soit **3 200 à 3 600 appels mensuels**.

Il a été constaté, sur 2020, une forte augmentation, de **+ de 1 000 appels par mois**.
↳ **Effet crise sanitaire Covid-19.**

FONDS DE SECOURS DÉPARTEMENTAL

395 rapports d'enquête sociale établis par les assistants sociaux ont été étudiés en 2020 par la Commission de Secours, qui a tenu 23 réunions.

321 secours financiers ont été accordés, pour un montant **total de 59 359 €**.

Cela représente une **aide moyenne de 185 €**, montant très supérieur aux années

précédentes (autour de 150 €). On peut y voir un impact de la crise sanitaire.

Actions "Crise Covid-19 & confinement"

- Maintien de la commission, même en distanciel (par téléphone) lors du confinement de mars à mai.
- Création d'une Régie d'avance, afin que les aides attribuées par la Commission puissent être versée au plus vite aux intéressés.

ENTRETIEN MÉNAGER DES LOCAUX, HÔTEL DU DÉPARTEMENT

Crise sanitaire Covid-19 & Confinement

- Les agents d'entretien ont eu un rôle essentiel. Ils ont parfaitement adapté leur travail aux exigences sanitaires de la crise.

Après le confinement, nous avons eu recours à des remplacements durant 2 mois pour pallier l'absence d'un agent en retrait et qui, ensuite a fait valoir ses droits à la retraite, puis d'un agent ayant demandé une mise à disposition.

Coût total pour ces remplacements : **15 360 €**.

- **Site Bon-Pasteur** : marché pour l'entretien des bâtiments, géré par le service Juridique et Marchés Publics.
- **Produits d'entretien** : depuis janvier 2014, les achats sont gérés par le service Assemblées & Moyens généraux.

ANIMATION DU SITE

MANIFESTATIONS

L'Hôtel du Département accueille des réunions internes à la collectivité, mais également de nombreuses manifestations extérieures grâce aux équipements spécifiques dont il a été doté dès l'origine.

Pour 2020, seulement **10 manifestations extérieures payantes** ont pu être organisées.
↳ Recette : **12 270,77 €**.

Héritech est le seul évènement avec des invités extérieurs (120 personnes) qui a pu se tenir sur 2 jours, avec la mise en place d'un protocole sanitaire strict.

En raison de la réduction des capacités dans les salles, les espaces Jacques-Barrot et Lafayette sont utilisés uniquement pour la tenue de réunions internes → **177** réunions, dont **16** journées consacrées aux ateliers "masques". L'occupation des salles est identique aux années précédentes.

La régie fonctionne avec 2 prestataires régisseurs : **Anis Production** et **JM Prod**.

Coût des interventions en 2020 : **20 229,44 €**.
Visioconférences pour les Assemblées départementales et les Commissions permanentes : prestations assurées par Orange Event et TV8 Mont-Blanc : **16 818,18 €**.

EXPOSITIONS

Seulement **4 expositions**, sur les 6 programmées, ont pu se tenir, en raison de la fermeture de la galerie de mars à juillet :

- **Mart Custom**, aérogaphie, 10 février - 27 avril ;
- **Alain Gonnet**, peintures, 06 - 02 septembre ;
- **Atelier Cube**, 07 septembre - 20 novembre ;
- **Octobre Rose**, 07 octobre - 29 octobre.

1 050 visiteurs recensés par les hôtesses d'accueil.

- **Pas d'acquisition d'œuvre en 2020 par le Département.**

ESPACE DE RESTAURATION

L'espace de restauration de l'Hôtel du Département est géré par l'ESAT Les Horizons, dans le cadre d'une délégation de service public, qui court jusqu'au **16 avril 2024**.

Pour 2020, le Département a facturé à l'ESAT un loyer de **7 062,77 €**.



FOCUS

Fabrication de masques dans l'Espace Jacques Barrot, à l'Hôtel du Département

Du 10 avril à mi-mai, la direction du Cabinet a organisé et supervisé l'atelier "Masques" mis en place en salle de session afin de conditionner les 431 000 masques en tissus distribués aux Atiligériens, afin de faciliter le déconfinement du 11 mai 2020.

Sur un mois, plus de 170 volontaires – agents de la collectivité, conseillers départementaux, bénévoles d'associations, jeunes du Foyer de l'Enfance – ont contribué, avec le soutien du SDIS 43, à fournir rapidement **2 masques pour chaque Atiligérien**.

Protocole sanitaire à l'Hôtel du Département

Le service de l'Animation du Site a travaillé en lien avec le préventeur pour assurer la mise en place et le suivi du protocole sanitaire au sein de l'Hôtel du Département.

Cette collaboration se poursuit pour la préparation des produits contre la Covid, et leur distribution pour l'ensemble des sites du Département.

Les agents d'entretien de l'Hôtel du Département, en ayant parfaitement adapté leur travail aux exigences sanitaires de la crise, tiennent un rôle essentiel dans les bonnes conditions de travail apportées aux agents du site.